

# Le Sénégal / G. Haurigot

Haurigot, Georges (1856-1915). Auteur du texte. Le Sénégal / G. Haurigot. 1887.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

777

# LE SÉNÉGAL

LR 11

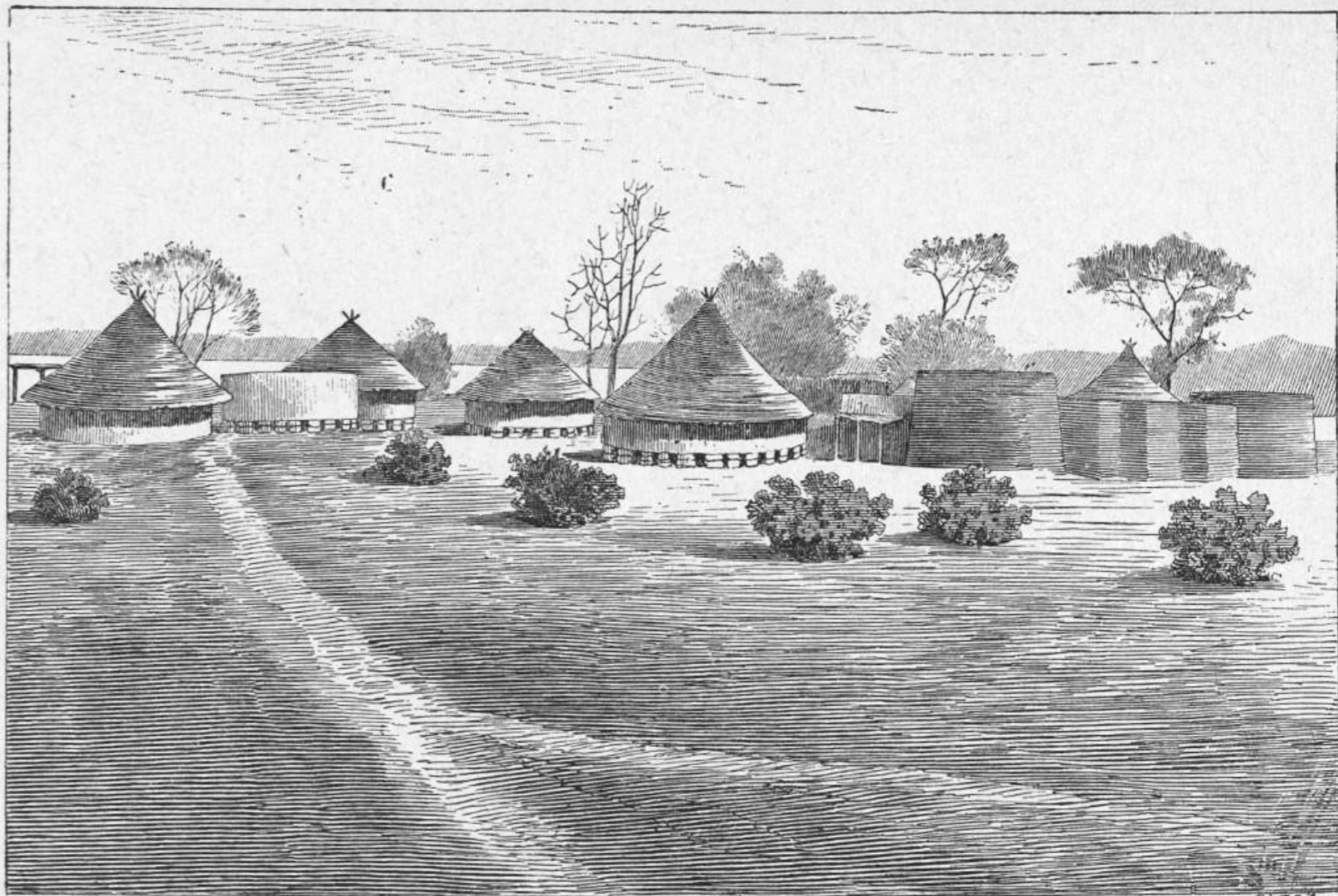
358

QUATRIÈME SÉRIE. — Format in-8°.

---

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

---



BROSSE LE VAIQNEUR.

PETIT. 10

Village de Bafoulabé.



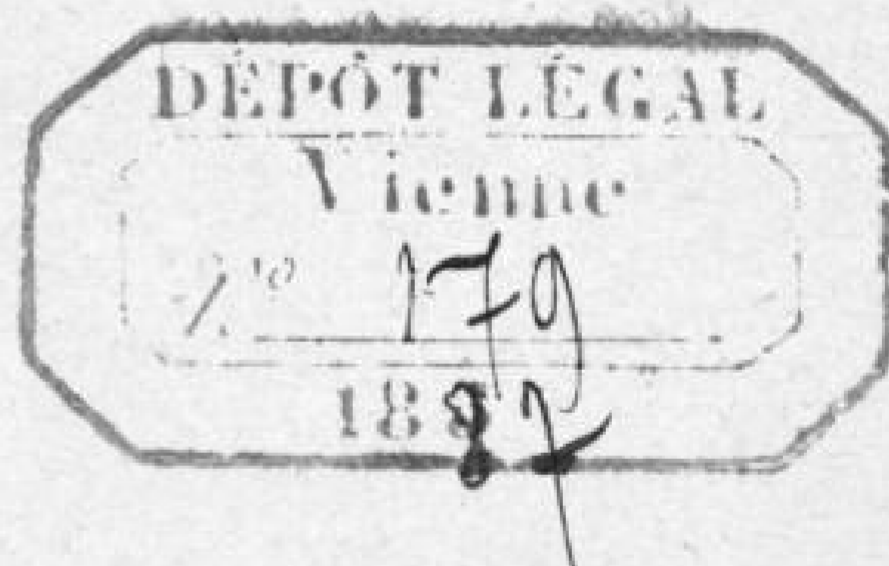
G. HAURIGOT

---

LE



SÉNÉGAL



PARIS

H. LECÈNE ET H. OUDIN, ÉDITEURS

17, RUE BONAPARTE, 17

—  
4887

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

# LE SÉNÉGAL

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Situation, délimitation. — Le littoral : caps, baies, îles, etc. — Les montagnes : les monts Kong, le Fouta-Djallon. — Région du Fouta-Djallon. — Cataractes de Gouina et de Félou. — Cours d'eau : le Sénégal et ses affluents ; cours du fleuve et accidents divers ; le paysage ; un joli tableau. — Marche d'un convoi. — Lacs et marigots.

Les possessions françaises en *Sénégambe*, — nom formé de celui des deux grands fleuves de cette côte, le Sénégal et la Gambie, — comprennent à la fois la colonie du Sénégal proprement dite et ce qu'on appelle ses dépendances ; ces dernières sont les postes et les comptoirs établis par nous sur les nombreux cours d'eau qui se jettent dans l'océan Atlantique, au sud du Sénégal, fleuve principal.

Il serait malaisé de fixer exactement les limites de cette



vaste colonie, formée surtout de postes à périmètre indéterminé, qui s'échelonnent le long de l'Atlantique ou sur le bord des fleuves. Au nord, c'est jusqu'au 22<sup>e</sup> degré de latitude, au delà du banc d'Arguin, célèbre par le naufrage de la *Méduse*, et au delà du cap Blanc, que nous revendiquons la côte comme française ; au sud, notre poste le plus éloigné est celui de Benty sur la Mellacorée (9 latitude nord, 15° longitude ouest). Mais la colonie du Sénégal proprement dite s'arrête à la pointe de Sangomar, à l'embouchure du Saloum (13° 49' latitude nord, 19° 47 longitude ouest).

*Littoral.* — Depuis le 22<sup>e</sup> degré jusqu'à l'embouchure du Sénégal, la côte basse, sablonneuse, n'offre au regard que de continuelles dunes blanches, à peu près sans verdure, et un peu plus loin, vers l'intérieur des terres, des collines couvertes de broussailles. Son aspect est rendu plus inhospitalier encore par une ceinture presque ininterrompue de brisants, qui forment une barre des plus redoutables tout près de la ville de Saint-Louis, à l'endroit où le Sénégal se jette dans la mer.

Le cap Vert dépassé, — on l'appelle ainsi à cause des forêts qui le couvrent, — soudain se dressent deux monticules rocheux, de forme conique, élevés de 150 mètres, et qu'on nomme les Deux-Mamelles. Puis

---

la presqu'île du cap Vert ou des Sérères s'avance dans l'Atlantique, avec les découpures de la pointe des Almadies, du cap Vert proprement dit et du cap Manuel, qui forment autant de petites baies. Un groupe d'îles et d'îlots semble faire cortège à cette langue de terre : l'île d'Yof au nord-ouest, les trois îlots déserts de la Madeleine, enfin l'île de Gorée, élevée de 2 à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer, large de 800 mètres seulement en son point le plus étroit, et baptisée par les indigènes, à cause de sa forme bizarre, du nom de *Berr*, qui signifie ventre. En face de cet îlot basaltique, la côte décrit presque une demi-circonférence, où s'abrite le port excellent de Dakar. Puis elle poursuit sa ligne basse et sablonneuse, dont la monotonie est à peine interrompue par un couronnement de broussailles, d'où émergent par intervalles des bouquets de palmiers. Plus loin, un plateau de roches protège une petite anse où se cache Rufisque, qui est aujourd'hui un des principaux centres commerciaux du Sénégal. A partir de ce port, les bords s'élèvent, se boisent et forment parfois des pointes rocailleuses, telles que le cap Rouge et le cap de Naze, au pied duquel on jette l'ancre par huit mètres de sable fin. Les falaises s'abaissent ensuite graduellement, et l'on aperçoit l'embouchure de la rivière de Somone. Bientôt

---

la côte est coupée en de nombreux endroits par de petites rivières ou des marigots : rivière Baleine, marigot de Venel, rivière de Joal, jusqu'à la pointe de Palmarin, couverte de touffes d'arbres. On longe enfin la pointe sablonneuse de Sangomar, et l'on atteint l'embouchure de la rivière de Saloum, qui sépare le Sénégal français de la Gambie, colonie anglaise.

*Montagnes.* — Le mot *Kong* sert, d'une façon générale, à désigner toutes les montagnes qui vont du Niger au Sénégal. On peut citer parmi les cimes les plus importantes le pic de Tamgui, entre le Rio Grande et les rivières qui forment le Sénégal, et le mont Kakoulima, un peu plus au sud ; la plus haute de toutes, le Soundoumali, mesure 2,900 mètres et son front est couvert de neige à la fin de la saison des pluies.

« Les monts proprement dits de Kong, dit M. Trouesart, dominant la côte de Guinée et ne dépassent guère 1,000 mètres. Ils se continuent au N.-E. par les monts Saraga, et à l'O. par des collines de moins de 500 m., entre lesquelles passe le Niger. On ne peut guère y rattacher la chaîne volcanique des Cameroun, non plus que les montagnes du Soudan méridional. La zone côtière qui se déroule au pied des montagnes du Fouta-Dhialon

---

et de Kong, est assez large au N., où la plaine du Sénégal se confond presque avec celles du Sahara occidental et du Niger ; elle est bien plus étroite au S. de la Gambie et sur toute la côte de Guinée, d'où l'on monte jusqu'aux montagnes par des gradins successifs. »

La chaîne principale de notre colonie est le Fouta-Djallon (1), prolongement du grand plateau de l'Afrique centrale, et qui couvre toute la partie orientale de nos possessions. La plupart de ces montagnes sont très mal connues. Elles semblent d'altitude assez inégale, et leur moyenne ne paraît pas dépasser un millier de mètres. Les pics les plus hauts, en forme de pains de sucre, sont ceux de Kahi et de Séniaki, dans le Tmibi, et le pic de Tanqué. Quant à la chaîne proprement dite, peu élevée, mais très étendue, elle envoie de tous côtés des contreforts plus ou moins parallèles à la côte : l'un, du sud-ouest au nord-ouest, sépare le bassin du Sénégal de celui du Niger, et se prolonge jusqu'à Ségou, le long de ce dernier fleuve ; un autre sépare le bassin du Sénégal de celui de la Gambie, et rejoint la chaîne des monts Kong.

(1) Nous conservons, quant à nous, orthographe, comme étant la plus ancienne ; nous ferons remarquer toutefois que, d'après le Dr Bayol, qui s'en est expliqué dans une conférence à la Société de Géographie de Bordeaux, il ne faut pas dire Fouta-Djallon ou Dhiallon, mais bien Fouta-Diâlô.

---

Nous ne saurions passer sans nous y arrêter sur la région du Fouta-Djallon, car elle est une des plus belles de cette contrée, et elle jouera certainement un grand rôle dans l'avenir de notre colonie. Nous ouvrons ici une parenthèse que nous lui consacrerons entièrement, sauf à reprendre ensuite l'exposé méthodique de la géographie physique du Sénégal.

Si les montagnes du pays n'ont encore été que très imparfaitement étudiées, le Fouta-Djallon n'est plus cependant un pays inconnu. Sans parler des étrangers, plusieurs voyageurs français l'ont visité : Mollien, le fils du ministre du premier Empire ; Caillié dans son voyage à Tombouctou ; Hecquard ; Lambert, le héros des *Dernières Cartouches* ; enfin, M. Olivier de Sanderval, riche ingénieur marseillais, qui, par une initiative beaucoup trop rare dans notre pays, a fait usage de sa fortune pour organiser une expédition qu'il a conduite lui-même à Timbo en 1881.

Quand on longe l'Afrique occidentale et qu'on a passé le Sénégal, onze degrés avant d'arriver à l'Equateur, on trouve une côte basse qu'échancrent en grand nombre des bras de mer et des embouchures de rivières. Si l'on pénètre dans l'intérieur, la plaine se continue en montant

---

insensiblement jusqu'à deux cents kilomètres environ ; puis le sol s'élève rapidement, et l'on arrive sur un plateau dont la hauteur varie de 700 à 1,100 mètres. A la brousse maigre et triste de la plaine succède une des plus jolies régions du monde. « C'est un paradis terrestre, dit M. Olivier, d'accord en cela avec tous les autres voyageurs ; c'est un paradis terrestre, avec de belles eaux claires et courantes, des sources ferrugineuses, des fruits de toutes sortes, des fleurs au doux parfum et des pâturages illimités. » A chaque page de sa relation, on trouve des croquis de charmants paysages qui se succèdent avec une inépuisable variété sur ce sol accidenté : ce sont des cascades, de belles gorges, des vallées qu'embauvent les roses, les belles de nuit et les gardénias, des bois verdoyants où roucoulent tout le jour des colombes azur et violet et mille oiseaux de toutes couleurs, des villages qu'ombragent les palmiers, les orangers et les bananiers, des jardins aux haies fleuries ; et la grâce d'une nature aussi richement douée est relevée par la sévérité des montagnes qui bleuissent à l'horizon. Ce pays est le Fouta-Djallon.

Nous n'aurions garde d'oublier le D<sup>r</sup> Bayol, qui, après avoir visité le Fouta-Djallon, en ramena avec lui en 1882, nos lecteurs se le rappellent sans doute, une ambas-

---

sade envoyée par l'Almany du pays au Président de la République française.

Au cours de son exploration, le D<sup>r</sup> Bayol envoyait à différents journaux de fort intéressantes correspondances ; nous en reproduisons une, adressée à la *Revue scientifique*, qui achèvera de donner à nos lecteurs une idée du Fouta-Djallon :

« Le Fouta-Djallon forme un vaste pays, couvert de hautes montagnes et parfaitement salubre sur ses plateaux et ses vallées. Le sol s'élève sensiblement depuis Boké jusqu'au Bambaya et de Bambaya à la province de Timbi. Nous avons traversé des cols placés à 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« Très peu peuplé dans l'Irnaugué (Ouest), le Fouta voit sa population s'accroître dès la vallée du Kakrima, pour augmenter encore en se rapprochant de Timbo. J'estime à 250,000 habitants la population entière du pays. C'est peu, je le sais ; mais ce chiffre est bien supérieur à celui des grands pays que j'ai visités en allant au Niger.

« De plus, au Fouta, le sol agricole est très important. Les ressources comme objets d'exportation sont considérables. Le riz, les arachides, les graines oléagineuses, les huiles de palme, les graines d'épargne (*euphor-*

*bia lathyris*), le ricin, etc., viennent en abondance.

« Les cuirs, la cire, le caoutchouc, forment déjà un commerce important avec nos factoreries des rivières du Sud (Cazamance, Rio-Nunez, Rio-Pongo, Mella-Corée); les métaux sont nombreux dans les montagnes.

« On y rencontre toutes les qualités de fer. Je crois l'or très commun. J'expédie à Paris un échantillon sur lequel j'avoue avoir eu des doutes, mais que les forgerons les plus habiles du Fouta déclarent être du minerai d'or très pur. C'est l'éclat blanchâtre de l'or vu à la lumière du jour, qui produisait mon hésitation. Si ce minerai est aussi riche que le disent les forgerons habiles de l'Almany, j'aurai découvert une mine d'or d'une très grande importance.

« Les mêmes forgerons m'ont assuré qu'il y avait du charbon dans les montagnes, et ils doivent m'en apporter.

« Une vallée, celle du Fattala, affluent du Rio-Pongo, est remplie par des caféiers qui donnent un café exquis, connu dans le commerce sous le nom de Rio-Nunez.

« La flore est très riche; les bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie abondent. Je n'ai pas pu faire un herbier avec les pluies torrentielles que nous avons; mais je rapporte des notes nombreuses.



« J'expédie en France un fragment d'une branche du *bolo kountou*, arbre de deuxième grandeur, dont l'écorce contient un poison très violent, qui sert à empoisonner les flèches des Peulhs.

« Le fruit d'un autre arbre appelé *ségon* contient un principe qui guérit radicalement le ténia.

« J'ai envoyé également les graines d'un grand arbre de la famille des légumineuses, le *téli* (*erytrophlaeum guineense*). C'est un arbre magnifique, dont le tronc mesure quelquefois trente à trente-cinq mètres de hauteur.

« La faune est moins intéressante : les animaux sauvages font défaut. Un loup, d'une taille considérable, fait seul, avec les panthères, des ravages dans les troupeaux.

« Les oiseaux sont ravissants, et les papillons très nombreux dans cette contrée superbe.

« La vigne du Soudan est commune ; je crois qu'elle ne rendra aucun service à l'Europe ; mais j'estime que les cépages américains ou ceux de Ténériffe et de Madère viendraient à merveille sur les coteaux de l'Irnaugué.

« On pourrait facilement y élever la cochenille, qui forme un objet d'échange très important pour l'île de Ténériffe.

« Le tabac indigène s'appelle *tankoro*, et pousse en

abondance; le coton est très beau, mais n'est pas cultivé en quantité suffisante. Le manioc, les patates douces, les oranges, les citrons, les papayes, les fruits du corosol, les bananes, les dhiabères (haricots), et les nombreux fruits que l'on trouve dans les forêts, le koura, fruit astringent ressemblant à la nèfle, le fruit du caoutchouc (il y a deux sortes de caoutchouc), aussi très astringent, le *bolo*, dont le fruit ressemble à l'olive, le *kamboro* (sorte de figue : apparence extérieure d'une cerise, intérieur d'une figue); le tabac, ou *goumbaubé*, dont la gousse contient une drupe exquise, etc., servent à la nourriture des habitants. »

La capitale du Fouta-Djallon est *Timbo*, « ville aristocratique par excellence », mais ne comptant pas plus d'un millier d'habitants. Ceux-ci, quand le docteur Bayol passa par Timbo, étaient tous en villégiature dans leurs maisons de campagne ou *foulahsoo*, et ne s'occupaient que du soin de la prochaine récolte.

Le Fouta-Djallon a deux chefs ou almanys. La région, c'est là le point essentiel, est parfaitement habitable pour les Européens, auxquels il est loisible d'y fonder des factoreries.

Fermons ici notre longue parenthèse et revenons à la géographie physique.

---

Dans le nord, un contrefort du Fouta-Djallon est franchi à deux reprises par le fleuve Sénégal, qui forme ainsi les cataractes de Gouina et de Félou.

Les premières sont vraiment majestueuses, car elles tombent d'une hauteur considérable et ne mesurent pas moins de 400 mètres de largeur.

Les cataractes de Félou, à une faible distance en amont de Médine, ont moins d'ampleur, mais plus de pittoresque. « Au milieu, dit M. A. Barthélémy, surgissent deux roches bizarrement découpées, auxquelles la superstition des indigènes attribue des formes tout à fait chimériques. Les eaux tombent en bouillonnant d'une hauteur de quinze à vingt mètres. Aux abords des cataractes se trouvent des trous auxquels on a donné le nom de baignoires, et d'autres en forme d'entonnoir où l'eau s'engouffre en tourbillonnant. Les environs des chutes sont complètement arides. »

*Cours d'eau.* — Du massif central descendent le Niger à l'est, le Sénégal au nord, la Gambie à l'ouest et le Mesurao au sud. Seul, le second de ces cours d'eau arrose des possessions françaises ; nous ne parlerons donc point des autres, sauf le Niger, si important, auquel nous consacrerons quelques lignes.



Confluent du Bakhoy et du Bafing.





*Le Sénégal.* — C'est le grand fleuve de notre colonie, que, jusqu'à Mungo-Park, le célèbre explorateur de l'Afrique, on considéra comme un bras du Niger. Il est formé de la réunion de deux rivières, le Bakhoy et le Bafing.

Le Bafing naît dans le Fouta-Djallon, au sud du massif de Timbo, dans le même groupe de montagnes qu'un affluent du Niger, le Tankisso ; il coule au nord, puis au nord-ouest, jusqu'à Bafoulabé, où sa largeur est d'environ 450 mètres.

Quant au Bakhoy, large au confluent de 250 mètres, il descend du Djallon-Katou, ce groupe de montagnes qui sépare les bassins du Sénégal et du Niger, et reçoit, entre Bafoulabé et le gué du Toukoto, le Baoulé, dont les nombreux affluents (le principal est le Badingo) arrosent le Bélédougou, le Birgo et le Fouladougou.

A Bafoulabé commence le Sénégal, dont le cours jusqu'à Saint-Louis est d'environ 1,600 kilomètres. Il prend brusquement la direction ouest-nord-ouest, et forme presque aussitôt les cataractes dont nous avons parlé. Sur les plateaux rocheux du Félou, le règne végétal n'a guère d'autres représentants que d'énormes baobabs, aux branches desquels apparaissent des fruits aux pédoncules si longs que de loin l'on pourrait prendre ces

---

arbres pour des bois de justice auxquels un exécuteur mystérieux aurait pendu par la queue tout un peuple de rats. Ce sont les *pains de singe*, dont l'amidon sucré sert aux noirs à faire une sorte de pâtisserie. A quelques kilomètres de là, le fleuve arrose Médine, point extrême où s'arrête la navigation, même pendant l'hivernage, et, un peu en amont, il reçoit un de ses deux grands affluents, la rivière de Kouniakary.

C'est à Médine que la crue atteint la plus grande hauteur : elle dépasse parfois 20 mètres.

Autour de la ville s'étendent de vastes cultures de mil, de maïs, d'arachides, des champs de cotonniers et de dattiers.

Le Sénégal continue ensuite sa descente sans accident d'aucune sorte, sans chute, sans cascades, avec une lenteur un peu monotone, mais à coup sûr majestueuse. La pente moyenne du fleuve n'est plus que de 0,07 c. par kilomètre. Il passe devant Kayes, tête de ligne du chemin de fer aujourd'hui délaissé du Sénégal au Niger, et s'avance vers Bakel. La rive gauche est uniformément plate et plantée de mil et d'arachides, tandis qu'à droite l'on aperçoit quelques collines parallèles au fleuve. Les paysages, on le voit, sont peu variés. « La végétation, dit M. A. Rambaud, rabougrie quand l'eau manque, rede-

vient luxuriante sur les bords des cours d'eau, ou quand un fond argileux maintient une couche d'eau à peu de profondeur au-dessous du sol. C'est la même succession de plaines stériles et de plaines cultivées ; toujours des grès et des granits ou des oxydes de fer. Souvent on peut nettement suivre les cônes de déjections des montagnes voisines. D'immenses étendues sont couvertes de blocs plus ou moins importants : quelques-uns rappellent les plaines de la Crau ; de vastes clairières se couvrent de constructions en terre, élevées par les termites et tellement rapprochées les unes des autres qu'on croirait voir des champs d'immenses champignons. »

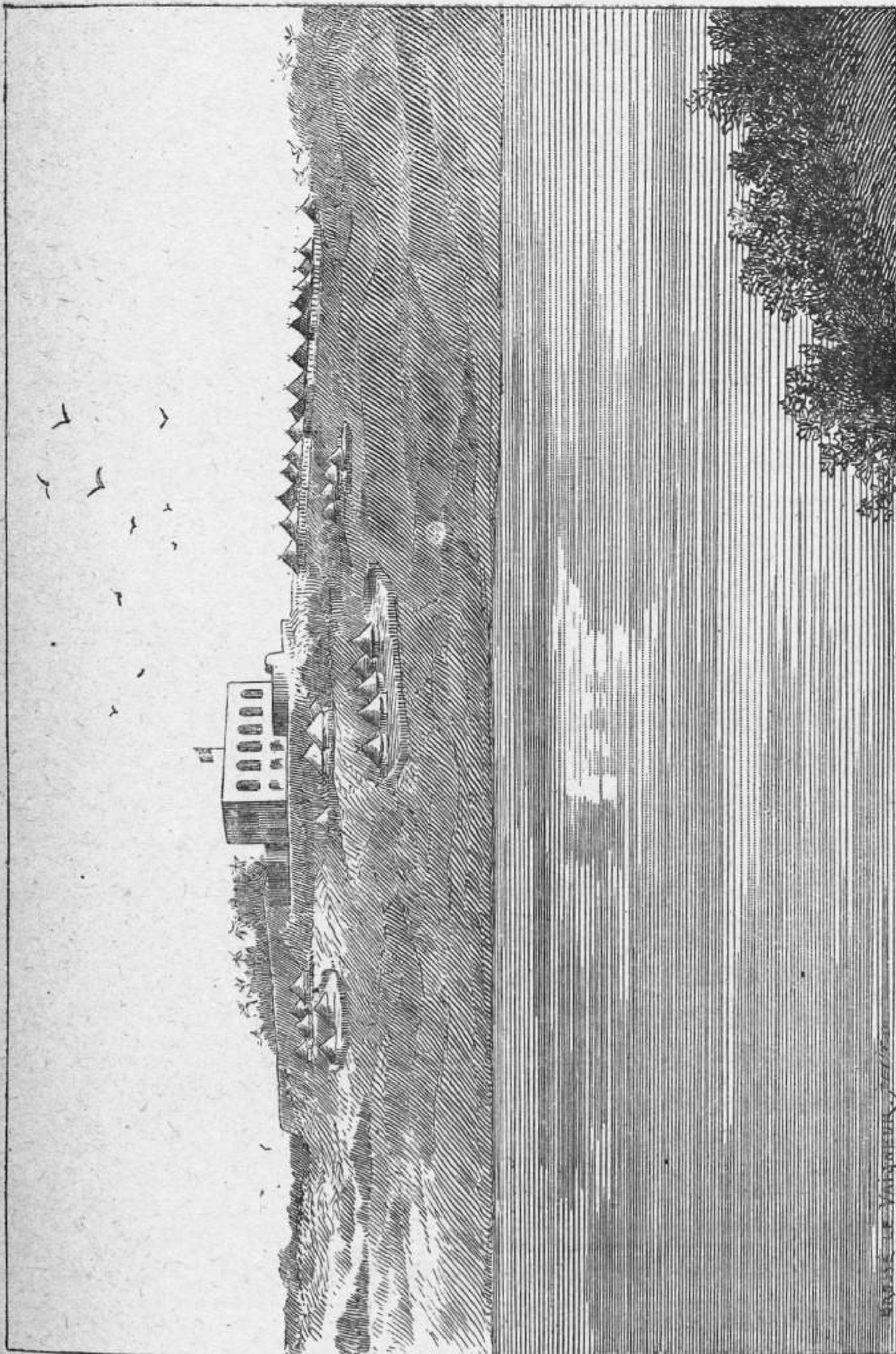
A 14 kilomètres, en amont de Bakel, débouche, sur la rive gauche, le plus grand affluent du Sénégal, la Falémé. Depuis ce point, le pays est plus accidenté, la végétation plus puissante, plus nombreux sont les hauts baobabs qui dressent à l'horizon leurs masses énormes. A Bakel, à 760 kilomètres de Saint-Louis, le fleuve est large de 600 mètres. A mesure qu'on s'éloigne de Bakel, les collines s'abaissent, semblent fuir vers l'horizon, laissant pendant l'hivernage d'énormes espaces libres aux inondations du Sénégal. On passe devant les postes de Matam et de Saldé, en suivant les innombrables méandres du fleuve, qui coule à pleins bords durant



a saison des pluies, et dont le lit, pendant la saison sèche, est encombré de roches pointues qui entravent la navigation ; ses bords sont plats et très boisés. A Podor s'arrêtent, pendant la saison sèche, les bateaux à vapeur et les grands bateaux de commerce ; ici la crue du fleuve varie entre 7 et 9 mètres ; sa largeur est de 200 mètres. Le Sénégal s'infléchit de plus en plus vers l'ouest, coule entre des rives assez élevées et couvertes de bois épais, et reçoit le grand marigot de Doué, qui forme l'île à *Morphil* (c'est-à-dire ivoire), se prolonge pendant 160 kilomètres et n'est en somme qu'un bras du fleuve. Celui-ci arrose Dagana, baigne l'île de Todd et atteint Richard-Toll, près d'une petite mer intérieure, le lac de Guier. Puis, devenu très large, il déverse le trop-plein de ses eaux, durant la saison des pluies, dans le lac de Cayar, avec lequel il communique par les marigots de Guédayo, de Sokam et de Garak.

La partie moyenne du fleuve est la plus pittoresque et la plus animée ; le lecteur en jugera par le joli tableau qui suit, emprunté à l'auteur déjà cité plus haut :

« Sur les rives, les grands arbres se montrent de loin en loin, quelquefois de véritables forêts ; mais le plus souvent, les arbres sont tortueux et de chétive apparence, soumis qu'ils sont tous les ans aux terribles incendies



Type d'un poste d'après le poste de Bakel.





qu'allument les indigènes, tant pour défricher que pour débarrasser les abords de leurs villages des hautes herbes, où l'ennemi ou le voleur pourrait se cacher.

« De temps en temps, des biches ou des sangliers viennent boire ; une troupe de singes saute dans les arbres ; un lion se laisse voir ; un oiseau aquatique, l'*anhinga*, traverse le fleuve, ne laissant hors de l'eau que son long cou, si bien qu'on le prendrait pour un serpent ; une *gueule tapée* (espèce de gros lézard, le *varan* du Nil), effrayée, se précipite dans le fleuve et disparaît ; ou bien ce sont d'immenses troupeaux qui se pressent à l'abreuvoir.

« Un peu plus loin, des *dīulas*, qui viennent de vendre leurs gommes à l'un de nos comptoirs, retraversent un gué du fleuve, chargent de nos cotonnades leurs chameaux et leurs bœufs, et remplissent d'eau leurs outres en peau de chèvre avant de retourner dans leur désert. »

Les villages deviennent de plus en plus nombreux le long du Sénégal. Celui-ci semble aller droit à la mer, quand brusquement il tourne au sud, au milieu de plaines qui s'étendent à perte de vue, sauvages sur la rive droite, couvertes à gauche d'une herbe courte et rude, excellente pour le bétail.

A soixante kilomètres de Saint-Louis, le fleuve se

partage en deux branches qui se rejoignent près de l'embouchure ; c'est là, sur une île de sable, que se trouve le chef-lieu de la colonie, à l'extrémité de ce qu'on nomme la Pointe de Barbarie, langue de sable qui, à partir du marigot des Maringouins, sépare de l'Océan le cours du Sénégal. Les deux rives sont ici également stériles et sablonneuses : un sondage près de Saint-Louis a démontré la présence du sable jusqu'à soixante mètres de profondeur.

Le Sénégal, en toute saison, est navigable jusqu'à Richard-Toll, à 120 kilomètres de son embouchure, pour les bâtiments calant 12 pieds d'eau, et jusqu'à Mafou, à 290 kilomètres de Saint-Louis, pour les bâtiments calant 8 pieds d'eau. Au delà de Mafou, de nombreux bancs obstruent le fleuve, qui, pendant la saison sèche, n'est plus, à vrai dire, qu'une succession de bassins communiquant les uns avec les autres.

Dans de telles conditions, que de terribles difficultés doivent surmonter nos braves troupes, lorsqu'elles ont à remonter le Sénégal pour quelque expédition lointaine ou quand elles regagnent Saint-Louis, épuisées de fatigue ! On peut en juger par le tableau suivant tiré des *Annales Sénégalaises* ; les conditions ont un peu changé aujourd'hui, mais le passage n'en n'est pas moins intéressant :

« Le fleuve, à cette époque de l'année, se compose d'une succession de bassins sans courant sensible, profonds de 2 à 5 mètres, et séparés les uns des autres par des bancs de sable ou de roches qui se croisent d'une rive à l'autre. Ces bancs ne laissent à la navigation qu'un passage étroit et sinueux, où le courant reprend une vitesse qui varie de 2 à 6 kilomètres à l'heure, et atteint jusqu'à 7 ou 8 kilomètres, comme au barrage du Navadji, au-dessous du village de Bodé.... Soit en montant, soit en descendant, le courant nuit à la marche d'un convoi ; lorsqu'on le refoule, il lance avec force les chalands contre le banc où ils s'échouent, ou contre la berge escarpée, où ils s'écrasent les flancs ; il s'oppose en outre à leur marche. En descendant, son inconvénient dangereux est de porter sur un chaland échoué en tête du convoi tous ceux qui le suivent dans l'étroit canal, et de former sur ce point une agglomération où l'ordre ne se remet qu'avec une peine extrême. Une attaque de l'ennemi dans un pareil moment jette parmi les travailleurs désarmés et surpris une confusion facile à comprendre. Il importe cependant moins de courir aux armes que de se tirer d'un passage dominé par des berges de 20 à 30 pieds d'élévation. Par temps calme, à l'aviron, le convoi, dans les meilleures conditions, peut avancer de 3 à 4 kilomètres à

---

l'heure ; dès que le vent est contraire, l'aviron devient impuissant sur de lourdes et imparfaites machines chargées de monde et de colis ; il faut avoir recours à la cordelle. On ne peut se traîner à la cordelle que lorsque les berges sont dégagées d'arbustes, et que l'eau, à quelques mètres de la rive, est assez profonde pour que le chaland passe facilement sur les troncs d'arbre dont le lit du fleuve est parsemé ; autrement l'embarcation se défonce, et cet accident oblige à la décharger, à la tirer à terre, et à retarder pour la réparer la marche de tout le convoi. Dès qu'un obstacle se présente sur une rive, il faut traverser le fleuve, et reprendre la cordelle de l'autre côté. Dans certains endroits, la navigation n'a d'autres ressources que les perches de fond, à l'aide desquelles on se pousse péniblement pendant plusieurs heures jusqu'au point où il redevient possible de débarquer. Pendant tous ces mouvements, il faut aussi défendre les deux rives contre les embuscades d'ennemis isolés qui ne se découvrent que pour tirailler sans danger sur l'arrière-garde. »

Vers le 1<sup>er</sup> mai, les pluies commencent à tomber dans le haut fleuve, et la crue se fait sentir en juin : alors les eaux du fleuve franchissent les rives, le pays semble un immense lac d'où émergent quelques mamelons isolés ou quelques lignes de collines peu élevées. A 490 milles de

Saint-Louis, à Médine, nous avons vu que parfois la crue dépassait 20 mètres ; elle est de 15 mètres à Bakel ; elle varie entre 8 et 10 mètres à Saldé, entre 7 et 9 à Podor, entre 5 et 6 à Dagana ; enfin à Saint-Louis les eaux montent de 1 mètre à 1 mètre 30 ; si la crue atteint 1 mètre 50, la ville est inondée, mais le fait se produit rarement. Durant cette saison des pluies qu'on nomme l'hivernage, les navires calant 8 pieds au maximum, au lieu de s'arrêter à Mafou, montent jusqu'à Bakel ; quant aux bâtiments d'un moindre tirant d'eau, ils peuvent, durant quatre mois de l'année, d'août à novembre, remonter jusqu'à Médine, près des cataractes du Félou, à 955 kilomètres de Saint-Louis.

Le lecteur trouvera encore quelques détails sur la crue du fleuve au chapitre où il est traité du climat et de la météorologie.

*Affluents du Sénégal.* — Deux seulement ont quelque importance : la rivière de Kouniakary et la Falémé.

La première descend des hauts plateaux du Kaarta, sépare le Diafounou du Diomboko, et se jette dans le Sénégal, rive droite, à quelques kilomètres en aval de Médine, à la limite commune du Kaméra et du Khasso

La Falémé est un affluent de gauche, à 40 kilo-



---

mètres en amont de Bakel; elle vient des monts du Fouta-Djallon, traverse les collines du Tambaoura, se dirige vers le nord-ouest entre deux rives rougeâtres, chargées d'oxyde de fer; bientôt son lit s'élargit, et, quand elle joint le Sénégal après un cours de 225 lieues, elle ne tient pas moins de 200 mètres; pendant trois mois de l'année, d'août à octobre, les bâtiments dont la calaison n'est pas supérieure à 6 pieds peuvent remonter cette rivière pendant plus de 150 kilomètres.

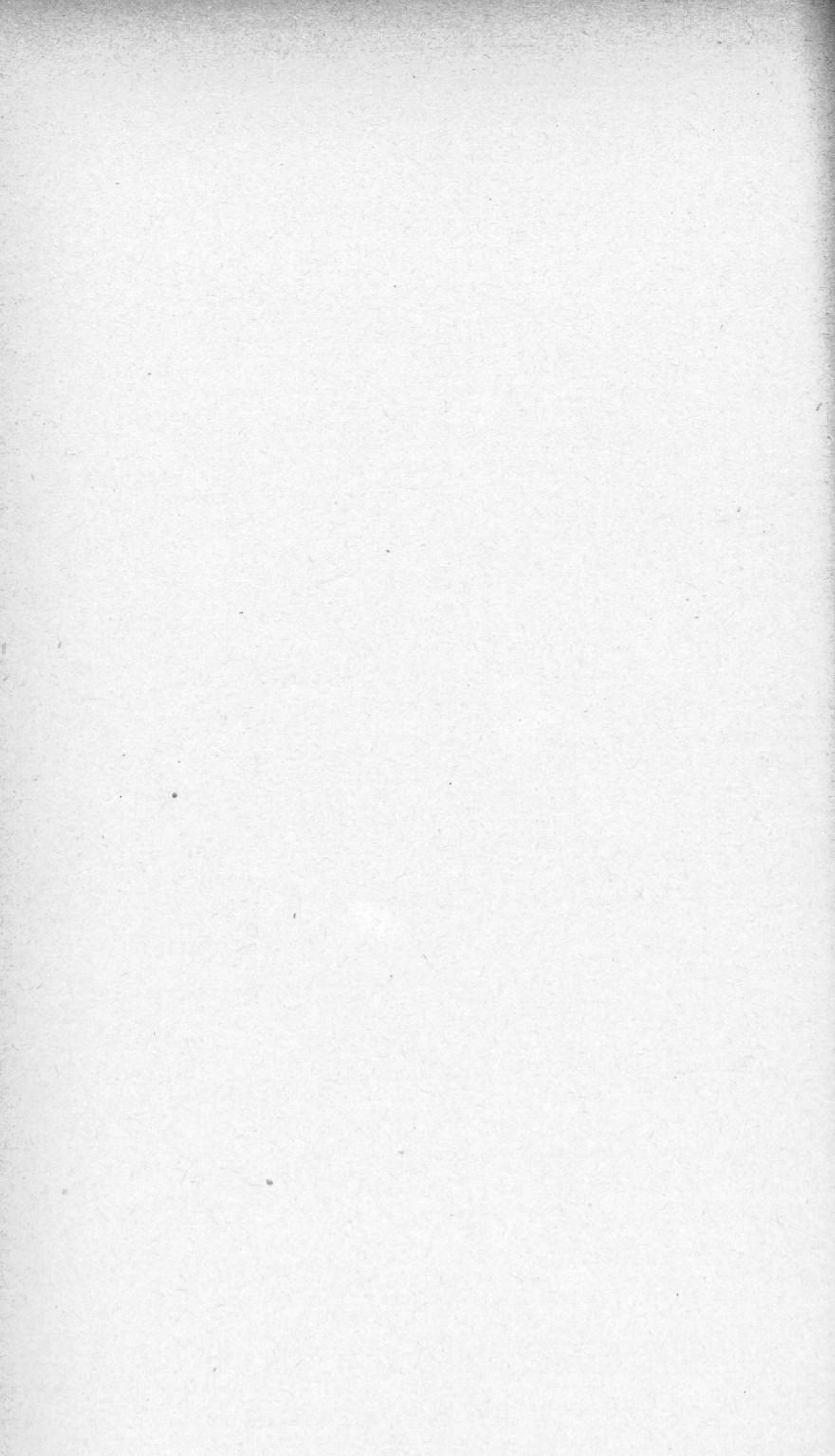
En dehors de ces deux affluents, il y a lieu de mentionner seulement un grand nombre de *marigots* ou cours d'eau qui se jettent dans le fleuve. Les uns ne sont que des bras du Sénégal : tels le marigot de Doué ou d'Aéré, qui va de Saldé à Podor (près de 250 kilomètres), et celui de Kassak ou de Lampsar, près de Saint-Louis, qui se jette dans le marigot de Gorum; ce dernier se détache du Sénégal qu'il rejoint 50 kilomètres plus loin. Citons encore, en remontant le fleuve, le marigot des Maringouins, où la navigation est impossible, et qui semble avoir été jadis l'embouchure du fleuve : aujourd'hui ce marigot se perd, près de la mer, dans la lagune de Téniahié; le marigot de Morghen, ou de Koundy, qui court parallèlement au fleuve, dont il n'est qu'une branche, à travers le pays des Maures, et le marigot de Fanaye,

qui, avec le Sénégal, forme l'île de Laménayo. D'autres marigots ne sont que des canaux d'écoulement pour les lacs qui longent le fleuve : tels les marigots de Garak, de Sokham et de Guédayo, pour le lac Cayar, en amont de Dagana, et le marigot de Taouey à Richard-Toll, pour le lac de Guier. Une foule de marigots enfin jouent simplement le rôle de réservoirs ou de dégorgeoirs pour le fleuve, se remplissant et se vidant chaque année comme la plupart des marais ; les plus étendus conservent, longtemps encore après l'écoulement, dans les parties profondes de leur lit, des flaques d'eau que l'évaporation fait disparaître lentement. Durant l'hivernage, les traitants visitent en chalands les marigots de la rive gauche que ne rendent pas impraticables les hautes herbes touffues, et vont acheter aux indigènes le mil et les arachides.

*Lacs.* — Les lacs ne sont, eux aussi, que des dégorgeoirs du fleuve ; c'est grâce à eux que Saint-Louis échappe aux inondations. Les principaux sont : les lacs Daéré, Tanna, M'Baouar, Rentba, M'Bogosse, Youi, entre la barre de Saint-Louis et la pointe des Almadies ; le lac de Guier ou de Paniéfoul, entre Saint-Louis et Richard-Toll ; les lacs Cayar et Khemlech, au nord de Richard-Toll ; le lac de Téniahié, limite septentrionale de nos possessions sénégalaises.



NIGER. — EXPLORATIONS



## CHAPITRE II.

### NIGER. — EXPLORATIONS.

Courtes lignes sur un grand fleuve. — Un pays bien arrosé. — Martyrologe. — Mungo-Park ; le deuxième voyage ; un pays inhospitalier ; disparu ! — René Caillé : dur apprentissage ; triste situation ; un voyage pénible ; Kabra et Tombouctou. — Le lieutenant Mage et le docteur Quintin ; une ville bruyante.

Bien que le Niger ne soit pas un fleuve sénégalais, nous ne pouvons terminer cette partie de la géographie physique sans consacrer au moins quelques lignes à cet immense cours d'eau, demeuré si longtemps mystérieux, presque totalement inconnu, et jusqu'auquel nous sommes enfin parvenus justement par nos postes de la Sénégambie. Nous en profitons pour résumer ici les plus importantes des explorations tentées jusqu'en 1880. Quant aux autres, le lecteur les trouvera dans le cours du récit, à leur ordre chronologique.

Le Niger ou Djoliba est le grand fleuve africain. Il naît dans le même groupe de montagnes que le Séné-

gal, au mont Daro, dont l'altitude est de 1,240 mètres. Il en descend parallèlement au Bafing, une des branches qui forment le Sénégal, s'infléchit vers l'est, alors que le Sénégal tourne subitement à l'ouest vers l'Atlantique, puis s'avance vers le nord jusqu'à Kabra ou Cabara, le port de Tombouctou, et de là se dirige à l'est, puis au sud et au sud-ouest, pour se jeter enfin dans le golfe de Guinée. Depuis Bammako, où nous nous sommes installés en 1882, à 1,465 kilomètres de Saint-Louis, le Niger est navigable en amont jusqu'à Kankan, en aval jusqu'aux chutes de Boussa, soit environ 3,000 kilomètres. Ce sont à peu près les trois quarts de son cours total.

Le bassin du Niger est presque entièrement un pays de plaines fertiles, enfermé entre le plateau du Sahara central et la région des Kongs, entre le massif du Fouta-Djallon et les montagnes de l'Adamaoua. Dans la région du Haut-Niger, les terres sont arrosées non seulement par le grand fleuve lui-même, mais encore par ses nombreux affluents, tels que le *Mafou*, le *Yendan*, le *Milo*, le *Soussa*, le *Fandoubé*, tributaires de droite, le *Faliko*, le *Tombali*, le *Sissi*, le *Koba*, le *Niando*, le *Diamba*, le *Kodossa*, le *Ban'Diégué*, le *Tankisso*, l'*Amarakobo*, etc., affluents de gauche ; et enfin par des cours d'eau indé-

pendants, dont le plus important est le *Mahel-Balevel*.

Nous avons maintenant un pied sur cette terre féconde, grâce à notre poste de Bammako placé au seuil du Soudan ; nos explorateurs, poussant au delà, ont même remonté le Niger jusqu'aux chutes de Boussa. Le général Faidherbe avait pressenti et montré du doigt la route qui devait nous y conduire ; le colonel Borgnis-Desbordes a été assez heureux pour la trouver, ou plutôt pour la faire et la suivre. Mais avant les premières indications du célèbre gouverneur, entre celles-ci et les derniers efforts de nos troupes, que de tentatives glorieuses ou obscures, heureuses ou funestes, avaient été essayées pour se rapprocher de la contrée mystérieuse, qui semblait vouloir demeurer à jamais fermée aux Européens !

Nous ne pouvons que mentionner ici les noms de John Ledyard, un des compagnons de Cook, qui avait pris la route de l'Égypte, et périt sans pouvoir dépasser le Caire ; de Lucas, parti de Tripoli, et arrêté par les Arabes ; du major Houghton, qui suivit la Gambie jusqu'à Médine (1790) et revint l'année suivante mourir à Djarra de faim et de soif.

Mungo-Park, jeune médecin écossais, chargé d'une mission par le gouvernement anglais, entreprit à vingt-quatre ans son premier voyage (1795). De Pisania, ils'en-



fonça vers l'intérieur des terres, seul avec un domestique et un interprète. Il parvint sain et sauf, malgré bien des dangers bravés, jusqu'à Kemmou, capitale du royaume bambara des Kourbaris; mais un peu plus loin il fut arrêté, dépouillé, maltraité par des Maures nomades, qui lui infligèrent mille tortures, auxquelles les femmes prenaient part avec une joie féroce. L'une d'elles cependant eut pitié du captif, et grâce à un cheval qu'elle lui avait fait donner, il put s'enfuir, payant ainsi d'une ingratitude forcée les bienfaits de la belle Mauresque. Il parvint mourant jusqu'aux bords du Niger, en face de Ségou, fut encore fait prisonnier, s'échappa de nouveau, manqua cent fois d'être tué, remonta jusqu'à Bammako, puis à Kamalia, sur les frontières du Bélédougou et du Manding.

Ce jeune homme, qui avait cru si souvent sa dernière heure arrivée, revit cependant l'Angleterre, et, après quelques années de repos, eut le courage d'entreprendre un nouveau voyage. Il repartit encore par Pisanina (avril 1805), accompagné de quarante Européens. Hélas ! sept d'entre eux seulement parvinrent jusqu'à Bammako ; cette terre cruelle, pareille à un monstre que l'on attaque dans son antre, avait en quelques semaines refermé sur les trente-trois autres son sein inhospitalier !

Lorsque Mungo-Park atteignit Ségou, il n'avait plus avec lui que son beau-frère Anderson. Celui-ci mourut à son tour. Resté seul, l'énergique explorateur voulut, malgré tout, poursuivre encore son voyage. Il fit construire par des nègres un canot qu'il baptisa « *Sa Majesté le Dioliba* », et avec cette frêle embarcation il se lança sur le Niger... On ne sait ce qu'il devint ensuite. On a seulement appris plus tard qu'il avait dépassé Tombouctou, le Aouélimiden, qu'il avait réussi à pénétrer dans le Yaouri et à descendre jusqu'à Boussa ; mais on ignore comment il mourut.

Mungo-Park a laissé sur son premier voyage des notes pleines d'intérêt et fort instructives, dont, malgré leur date déjà lointaine, nous sommes à même de vérifier l'exactitude, à mesure que nous refaisons le chemin autrefois suivi par lui.

Après Mungo-Park, de nombreux explorateurs tentèrent d'arriver au Niger et de pénétrer dans le Soudan par des routes diverses. Ce sont le major Hornemann, mort en 1798 ; Gray et Dochart (1816-1817) ; le major Denham, le capitaine Clapperton et le Dr Oudney, qui atteignirent le lac Tchad et constatèrent que le Niger ne s'y jetait point, comme on l'avait cru jusqu'alors ; les

---

deux derniers ne revinrent pas (1818-1820) ; c'est encore le Français René Caillé.

Celui-ci était pauvre, peu instruit, mais plein de courage et animé d'un extraordinaire désir de rendre un service éclatant à sa patrie. Résolu à suppléer par la ruse à tout ce qui lui manquait, il commença par se rendre au milieu des Maures Braknas, se donnant comme un chrétien désireux d'embrasser l'islamisme, et malgré les souffrances de toute sorte qu'on lui fit endurer, il demeura deux longues années parmi les fils du Prophète, apprenant leur langue, s'initiant à tous les détails de leur vie privée.

Après ce dur apprentissage il revint à Saint-Louis, y prit un petit emploi, fit un peu de commerce, et attendit patiemment qu'il eût amassé *deux mille* francs d'économies. A peine possesseur de cette faible somme, il acheta une pacotille et s'embarqua pour le Rio-Nunez. De Kakandi il partit en 1827 pour le Ouassoulou, habillé comme un indigène, se donnant pour un Arabe fait prisonnier en Egypte par les Français et essayant de regagner son pays. Il traversa le Fouta-Djallon, le Sankaran, puis la maladie l'arrêta six mois à Sambatikila : il avait à la fois la fièvre, le scorbut et des ulcérations aux jambes ! Guéri par une vieille femme, il arriva en 1828 à Djenné,

d'où il partit pour Tombouctou par le fleuve, à bord d'une pirogue pontée. Ce voyage ne fut qu'un long martyre pour le courageux explorateur. Il avait pris la qualité de Maure, et comme les gens de cette race passent pour très riches, les bateliers tenaient absolument à le cacher aux yeux des Touaregs qui infestaient les deux rives, exigeant des contributions en nature pour laisser passer le bateau ; on enfermait donc Caillé pendant tout le jour au fond de la cale puante et privée d'air ; la nuit seulement il pouvait venir respirer sur le pont. Cette pénible traversée dura environ vingt jours, et l'on arriva enfin à Kabra, puis à Tombouctou au coucher du soleil.

« Je voyais donc, dit Caillé, cette capitale du Soudan, qui depuis si longtemps était le but de tous mes désirs. En entrant dans cette cité mystérieuse, je fus saisi d'un sentiment inexprimable de satisfaction...

« Je trouvai cependant que le spectacle que j'avais sous les yeux ne répondait pas à mon attente ; je m'étais fait de la grandeur et de la richesse de cette ville une toute autre idée. Elle n'offre au premier aspect qu'un amas de maisons en terre, mal construites ; dans toutes les directions, on ne voit que des plaines immenses de sable mouvant, d'un blanc tirant sur le jaune et de la plus grande aridité. Le ciel à l'horizon est d'un rouge pâle ; tout est triste dans

la nature, le plus grand silence y règne, on n'entend pas le chant d'un oiseau.....

« Je remarquai dans les rues de Kabra un assez grand concours de peuple et de marchands ; les uns se promenaient, les autres cherchaient à vendre leurs marchandises, consistant en poissons, lait, noix de colas, pistaches, etc. Je vis beaucoup de marchandes et j'achetai à l'une d'elles un peu de lait et un pain fait de farine de froment, qui me coûta vingt cauris. Je fis avec cela un bon déjeuner, car je n'avais rien pris de tout le jour. La marchande de lait ne me parut pas d'une très grande probité, car elle voulut me faire payer deux fois sa marchandise ; j'avais eu la maladresse de la payer d'avance, tandis qu'il est d'usage dans le pays de mettre la valeur de ce qu'on achète sur la corbeille où sont posées les marchandises, et où la marchande ne ramasse sa monnaie qu'après avoir délivré ce qu'elle vend. »

De Tombouctou, Caillé gagna le Maroc en traversant le désert avec une nombreuse caravane, au milieu de laquelle il eut encore à souffrir mille vexations. Arrivé enfin à Tanger, il se fit rapatrier par le consul de France

Le courageux explorateur eut la douleur de voir d'abord mettre en doute l'exactitude de ses récits ; on finit cependant par lui rendre justice, grâce à la protec-

---

tion de la Société de géographie de Paris, de M. d'Avezac et de Jomard, qui rédigea les notes rapportées par le voyageur.

Les noms seuls de ceux qui vinrent après René Caillé suffiraient à remplir plusieurs pages, mais cette énumération donnée sans détails n'offrirait aucun intérêt ; nous nous bornerons donc à revendiquer encore pour deux Français, MM. Moustier et Zweifel, l'honneur d'avoir découvert en 1880 les sources du Niger ; puis, cet hommage rendu à nos compatriotes, nous ne parlerons plus ici que de l'expédition accomplie par le lieutenant Mage et le docteur Quintin, médecin de la marine, que le gouverneur Faidherbe envoya en éclaireurs à la fin de 1863.

Ils allèrent par le fleuve jusqu'à Bafoulabé et à Koundian, qui, à cette époque, était un poste fortifié de Toucouleurs. A cet endroit, ils abandonnèrent leur embarcation et s'avancèrent dans le pays de Kita, puis, obligés d'obliquer au nord à cause de la guerre du Bélédougou en révolte contre Al-Hadji-Omar, ils traversèrent le Kaarta-Biné, le Diangounté, passèrent par Niamina sur le Niger, et arrivèrent par eau en face de Ségou-Siroko.

De là, disent-ils, nous apercevions l'ensemble de la

---

ville. « Sa haute muraille grise, élevée sur le bord de la berge, dominait une plage rocheuse, littéralement couverte de population. Il y avait là des femmes en quantité se baignant, lavant, puisant de l'eau dans des calebasses; les unes s'en allaient isolément, les autres en file et en ordre, conduites par un chef de captifs. Mais ce qui me frappait le plus, c'était le bruit de tout ce monde que nous entendions à travers le fleuve et une animation que je n'avais jamais vue depuis mon départ de Saint-Louis et à laquelle on peut à peine, dans cette ville, comparer le quai de la pointe du nord, lorsque les laveuses y viennent en foule. »

MM. Mage et Quintin traversèrent le Niger et pénétrèrent dans Ségou, où ils virent le roi Ahmadou, fils d'Al-Hadji-Omar, fort préoccupé à ce moment par la révolte du royaume de Massina. Le roi refusa de laisser les voyageurs s'enfoncer plus avant, et les retint prisonniers pendant plus de deux ans. Quand ils purent enfin retourner à Saint-Louis, ils rapportaient de nombreuses et très exactes observations sur les mœurs, l'organisation, etc., des Toucouleurs, et un traité signé par Ahmadou, traité tout à notre avantage, mais qui malheureusement ne put pas être mis à exécution.

De ce moment jusque vers 1879, la question de l'occu-

---

pation du Haut-Niger devait rester à peu près abandonnée. Au mois de septembre de cette année, elle fut reprise à la Chambre des députés par l'amiral Jauréguiberry; vinrent ensuite, en 1880, la mission Galliéni, puis les campagnes du colonel Borgnis-Desbordes ; mais il en sera question dans une autre partie de cet ouvrage.

---





DEPENDANCES DU SÉNÉGAL



## CHAPITRE III.

### DÉPENDANCES DU SÉNÉGAL.

La Casamance : une navigation difficile ; Carabane ; les rives ; Sedhiou, etc. — Les Rivières du Sud : Rio-Cassini, Rio-Nunez, Rio-Pungo, Mellacorée.

Nos possessions au sud du Sénégal, entre les colonies anglaises de la Gambie et de Sierra-Leone, ne se composent que de postes ou de comptoirs établis sur les rives des fleuves qui se jettent dans l'océan Atlantique : Casamance, Rio-Cassini, Rio-Nunez, Rio-Pungo, Mellacorée.

*Casamance.* — Cette rivière, située à peu près par 13° de latitude, passa longtemps pour n'être qu'un bras de la Gambie ; aujourd'hui l'on connaît presque tout son cours, mais non ses sources, qui n'ont pas encore été explorées. D'après les récits des indigènes, on suppose qu'elles se trouvent à 80 kilomètres envi-

---

ron de Diannah, petit village de l'intérieur, qui est lui-même à 200 kilomètres de la côte.

Comme presque tous les cours d'eau de la côte occidentale d'Afrique, la Casamance présente à son embouchure un vaste estuaire et les difficultés d'une barre. Trois bancs de sable obstruent l'entrée, mais trois passes permettent aux bateaux d'entrer dans le fleuve. Ceux qui le remontent font une navigation très pénible, car ils ont toujours à craindre de s'envaser, et le dégagement est des plus difficiles. Pour éviter ce danger, il faut avancer la sonde à la main et suivre avec une minutieuse attention les passes et les chenaux, qu'indiquent simplement quelques branches plantées de loin en loin par des bateliers amis de leur prochain.

A deux ou trois milles de l'embouchure, sur une île de la rive gauche, s'élève la ville, ou plutôt le village de Carabane. Dans ce petit centre, sorte de marché commercial, on vend, on achète du riz, des peaux, des amandes de palmes et un peu de caoutchouc. Si ces transactions n'ont pas lieu à Carabane même, c'est du moins de ce point que les traitants sont expédiés dans toutes les directions. Ils vont, dit M. Adrien Bonnet, dans tous les marigots d'alentour, jusque chez les Jolas et dans l'archipel de Cacheo, échanger

leurs marchandises contre les produits du pays, qu'ils transportent ensuite dans la ville.

« Un poste qui commande à toute la basse Casamance est établi à Carabane et protège les intérêts français... Mais la protection la plus efficace est celle que l'on achète des chefs indigènes par des cadeaux, en obtenant d'eux l'autorisation de trafiquer sur leur territoire.

« Carabane jouit de toutes les brises du large ; mais, pendant l'hivernage, les nombreux marigots qui l'entourent et la Casamance qui charrie des matières végétales en décomposition, y causent des fièvres redoutables. Par compensation, les gourmets y trouvent en abondance de petites huîtres qui sont délicieuses. »

A vingt milles environ de Carabane, sur la même rive, on rencontre le comptoir de Zinghichor, chétive épave des grandes possessions portugaises d'autrefois, où vient de temps à autre un Français. Il y a peu de choses à en dire. Signalons cependant les cases de terre, protégées par une enveloppe de paille, larges et bien aménagées, que les indigènes construisent avec assez d'art, et qui sont plus confortables, si l'on peut employer ici une telle expression, que celles de tous les autres peuples habitant entre le Sénégal et la Gambie.

En remontant le cours de la Casamance, on arrive à

---

Sedhiou, situé à environ 70 milles de l'embouchure. Jusqu'à cette ville, la largeur de la rivière varie entre un mille et demi et trois milles. Les bords, toujours inondés à l'époque des hautes eaux, sont couverts de palétuviers extrêmement touffus, derrière lesquels s'étendent des plantations assez bien cultivées par les indigènes. Parfois sur la rive s'ouvre la bouche de quelque grand marigot, route aquatique par laquelle on va trafiquer avec les habitants de l'intérieur. Eux-mêmes, trop indifférents pour se déranger, n'apporteraient jamais leurs produits jusqu'aux comptoirs européens.

Sedhiou est une petite ville qui compte environ 2,500 habitants. Les maisons de commerce des grands centres, et principalement de Gorée, y possèdent des succursales importantes, qui font surtout le commerce des arachides. Une faible garnison française y occupe un poste fortifié. Enfin nous avons à Sedhiou un tribunal correctionnel et un conseil de conciliation.

Avant de quitter cette rivière, signalons dans la haute Casamance trois petites îles peuplées seulement d'oiseaux, de singes, de caïmans et d'hippopotames.

Le principal affluent de la Casamance est le Soungrougou, que peuvent remonter sur une partie de son cours les petits chalands ne calant pas tout à fait un mètre.

En suivant la côte africaine, on rencontre la rivière Cacheo ou San Domingo, le Rio-Céba ou Géba et le Rio-Grande, qui appartiennent aux Portugais. C'est entre la colonie portugaise du Rio-Grande et la colonie anglaise des Scarcies que se trouvent nos possessions connues sous le nom générique de *Rivières du Sud*, qui comprennent les territoires arrosés par les rivières ci-dessous énumérées ou par leurs affluents : Rio-Cassini, Rio-Coupony, Rio-Nunez, rivière Kappatchez, rivière Condéyeri, rivière Coundindi, Rio-Pungo, rivière Bramaya, Rio-Dubréka, rivière Tanéney, rivière Manéah, rivière Morébayah, rivière Béreiré, rivière Forécariah, rivière Tannah, rivière Mellacorée.

De tous ces cours d'eau, trois seulement nous appartiennent en réalité : le Rio-Nunez, le Rio-Pungo et la Mellacorée.

Sur le Rio-Cassini étaient naguère établis des comptoirs français ; ils ont disparu, à la suite de discussions avec les indigènes. Comme le Rio-Cacheo et le Rio-Grande, le Rio-Cassini n'est guère qu'un bras de mer pénétrant dans l'intérieur des terres et accessible aux navires jusqu'à 50 kilomètres de l'embouchure.

Le Rio-Nunez a été, depuis quelques années, visité par plusieurs missions scientifiques et commerciales. Il



---

descend du Fouta-Djallon, arrose le pays des Landoumans, des Nalous et des Bagas, passe devant notre poste fortifié de Boké, et s'écoule dans l'Atlantique par une embouchure qui est un vrai bras de mer.

Toute la région traversée par les rivières du Sud est d'une merveilleuse fécondité.

« Quand la terre aride, dit M. Bertrand Bocandé, après six mois de sécheresse, vient d'être humectée par les pluies des premiers orages, le sol qui était dépouillé aussitôt se couvre d'une verdure épaisse, dont les yeux peuvent en quelque sorte suivre l'accroissement. Partout la nature prodigue la vie, et l'homme n'a besoin que de remuer un peu la surface du sol pour récolter bientôt au centuple la graine qu'il lui a confiée. Vers les rivages, les palétuviers entrelacent leurs branches jusqu'à leurs cimes, élevées comme celles des peupliers; les grands arbres des forêts abritent en toute saison les arbrisseaux sous leur ombrage, et le plus haut d'entre eux, l'*eriodendron anfractuosum*, élève son dôme magnifique qui, planté au milieu des villages, suffit seul à ombrager la place publique et sert de loin de signe de reconnaissance, comme les clochers dans nos pays. »

A l'embouchure du Rio-Nunez, les marins rencontrent une île fort basse, nommée l'île de Sable, qui partage le

fleuve en deux bras et cause d'autant plus souvent des sinistres maritimes que l'hydrographie de cette région est très insuffisante, et qu'il n'existe ni pilotes pour guider les navires, ni fanaux pour faciliter la navigation durant la nuit.

Au sud du Rio-Nunez coulent de petites rivières, — Rio-Camecharde, Rio-Kappatchez, Rio-Condéyéri, Rio-Coundindi, — petits bras de mer où l'eau continue d'être salée fort loin dans l'intérieur; leurs sources se trouvent au pied d'un plateau d'où les eaux s'échappent dès qu'elles trouvent un niveau suffisant pour déborder en suivant la première inclinaison des terrains. On a dit avec raison que, dans cette partie de la Sénégambie, les rivières ont un commencement, mais point de sources.

L'embouchure du Rio-Pungo se trouve au sud du cap Verga, pointe de sable assez basse, au contour indéterminé. Cette rivière n'est assurément pas un cours d'eau, mais plutôt un estuaire recouvert par les eaux de la mer. Les navires peuvent y pénétrer soit par la barre Fourou, la plus septentrionale, soit par une barre de sable où les fonds varient de dix à quinze mètres. On traverse d'abord un véritable delta, parsemé d'îles dont les plus considérables sont l'île Morerah, l'île de Quito et l'île aux Oiseaux; puis on longe une file de rochers

---

gigantesques, aux formes fantastiques, auxquels succèdent des palétuviers de haute taille, qui bordent le fleuve jusqu'à son point terminus : un tremblement de terre, paraît-il, a bouleversé, il y a trois ou quatre cents ans, le cours supérieur du Rio-Pungo, dans la région des hauts plateaux.

Ses affluents sont le Fatahah, qui naît dans le Fouta-Djallon, à treize jours de marche de l'embouchure, mais où la navigation est vite interceptée par des roches et des bancs de sable, et la rivière Banta ou des Hippopotames, dont le cours, parallèle à celui du Fatahah, n'est que de 20 kilomètres.

On remarque dans cette région des montagnes hautes de 400 mètres environ : le mont Mayundi, qui fut jadis un cratère, à ce que racontent les indigènes, les montagnes de Bakoro, de Faringhia et de Toumbetah, qui font de ce pays la « Suisse de l'Afrique occidentale, » comme l'appellent quelques enthousiastes.

Après avoir quitté le Rio-Pungo, en se dirigeant vers le sud, on longe la côte du pays de Koba et l'on atteint un vaste estuaire où ne peuvent pénétrer que des navires calant moins de 3 mètres : là se trouvent les embouchures de deux rivières, le Bramaya et le Rio-Dubreka, qui, depuis 1880 et 1884, appartiennent à la France, ainsi que

---

les territoires qui en dépendent. La côte est marécageuse, l'intérieur assez accidenté. Près de l'embouchure du Bramaya se dresse le mont Soumba, qui a 420 mètres de haut. Au sud du Dubreka, s'étend une chaîne de montagnes d'où sort, dans le sud, la Mellacorée, et qui se prolonge jusqu'à l'embouchure du Rio-Dubreka; le mont Kakulima, qui fait partie de cette chaîne, s'élève jusqu'à 800 mètres.

Au sud de ces deux rivières, les Anglais ont sous leur protectorat les îles de Loos, au nombre de cinq. La pointe continentale la plus voisine de ces îles est la presqu'île Timbo, séparée de la terre ferme par une lagune où vient se jeter la rivière Taneney, qu'obstruent des bancs de vase. Depuis la pointe méridionale de cette presqu'île jusqu'à l'embouchure de la Mellacorée, la côte tourne brusquement au sud-est et s'étend plate et marécageuse, bordée d'îles séparées du continent par des canaux asséchés à marée basse, parmi lesquelles nous citerons seulement l'île volcanique de Matacong, jadis défrichée par des colons de Sierra-Leone. Sur cette partie de la côte, viennent se jeter les rivières Maneah, Morebayah, Béreiré, Forécariah et Tannah, qui forment un delta des plus fertiles, mais où ne peuvent pénétrer que des bateaux de la plus faible dimension.

La Mellacorée est la rivière au sud de laquelle cessent nos possessions de la Sénégambie et commence la colonie anglaise de Sierra-Leone. A 50 kilomètres au nord de cette dernière ville, la Mellacorée se jette dans la mer, après avoir, dans son cours de 15 kilomètres, arrosé le pays des Sousous. Son principal affluent est, sur la rive gauche, la rivière Samo. On trouve en abondance sur ces rives de beaux bois de construction et d'épais rideaux de mangliers, derrière lesquels se déroule un sol fécond à peine ondulé. Malheureusement la navigation n'y est possible que pour des pirogues ou des barques d'un faible tirant d'eau.

---

LES HABITANTS DU SÉNÉGAL



## CHAPITRE IV.

### LES HABITANTS DU SÉNÉGAL.

#### § I. — *Recensement.*

La population de notre établissement du Sénégal peut être envisagée soit au point de vue du recensement, soit au point de vue ethnographique proprement dit.

Dans le premier ordre d'idées, deux remarques intéressantes se présentent à l'esprit.

L'une, c'est que le nombre des Européens qui se rencontrent là-bas est fort restreint : Saint-Louis, le chef-lieu, le centre où il s'en trouve évidemment le plus, en compte douze cents environ, y compris les individus issus d'Européens. En y ajoutant ceux qui se trouvent répandus sur toute la surface de la colonie, on n'arriverait pas à 2,500. Cette infériorité numérique tient d'abord à ce que le Sénégal est une colonie purement commerciale, où il suffit de quelques chefs pour diriger les affaires, et



---

non une colonie où l'Européen cherche à s'implanter, à faire souche ; elle tient ensuite, il faut bien le dire, aux difficultés d'acclimatement, sujet sur lequel nous aurons lieu de revenir quand nous étudierons la climatologie. Constatons néanmoins dès à présent que la fraction européenne augmente peu à peu tous les ans.

La seconde remarque à faire, c'est que, dans les chiffres de population donnés, on ne peut jamais faire entrer, même approximativement, le nombre des habitants des pays protégés. En dehors des citadins, si l'on peut employer ici un pareil terme, les données recueillies portent sur les populations rurales qui avoisinent nos établissements.

Cette réserve faite, le Sénégal compte 197,644 habitants, dont 8,080 de population flottante, que les *Notices coloniales*, publiées en 1885, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, répartissent dans un tableau de la façon suivante :

POPULATION URBAINE.	POPULATION RURALE.	POPULATION FLOTTANTE.
Saint-Louis. . . . . 18,924	Banlieue de St-Louis. 53,908	Saint-Louis. . . . . 2,500
Richard-Toll. . . . . 458	Cercles du Oualo. . . 10,306	Richard-Toll. . . . . »
Dagana. . . . . 5,375	— de Dagana. . . . . 7,667	Dagana. . . . . 350
Podor. . . . . 817	— de Podor. . . . . 4,984	Podor. . . . . 450
Saldé. . . . . 500	— de Saldé. . . . . 998	Saldé. . . . . 150
Matam. . . . . 727	— de Matam. . . . . 552	Aéré. . . . . »
Bakel. . . . . 1,250	— de Bakel. . . . . 3,756	Matam. . . . . 80
Médine et Haut-Fleuve. . . . . 2,962	— d'Aéré. . . . . 367	Bakel. . . . . 1,200
Gorée. . . . . 1,963	Banlieue de Dakar. . . 7,441	Médine. . . . . 300
Dakar. . . . . 1,953	Cercles de M'Bidjem. 7,057	Gorée. . . . . 200
Rufisque. . . . . 4,244	— de Thiès. . . . . 2,213	Dakar. . . . . 500
Thiès. . . . . 103	— de Pout. . . . . 4,465	Rufisque. . . . . 1,500
Pout. . . . . 367	— de Rio-Pungo et grande côte. . . 31,812	Thiès. . . . . »
Portudal. . . . . 947	Cercles de Rufisque. 9,355	But. . . . . »
Joal. . . . . 2,372	— de Tiaroye	Portudal. . . . . »
Kaolack. . . . . 538	Coet-Guedje. . . . . 558	Joal. . . . . 100
Sedhiou. . . . . 1,860	Cercles de Ouakan et	Kaolack. . . . . »
Carabane. . . . . 443	Yoff. . . . . 1,361	Sedhiou. . . . . 500
Rio-Nunez. . . . . } 561	TOTAL. . . . . 143,200	Carabane. . . . . 50
Rio-Pungo. . . . . }	Report de la Popula- tion urbaine. . . . 46,364	Rio-Nunez. . . . . 100
Mellacorée. . . . . }		Mellacorée. . . . . 100
TOTAL. . . . . 46,364		TOTAL. . . . . 8,080
		Reports précédents. 189,564
		TOTAL GÉNÉRAL. 197,644

Pour Saint-Louis, le chiffre exact des Européens et des individus issus d'Européens est	1,227
Pour Rufisque,	247
Ensemble,	<u>1,474</u>

## § II. — *Ethnographie.*

Il est difficile, croyons-nous, de trouver une région où la population soit plus compliquée qu'au Sénégal.

Originellement, l'intérieur du pays était habité par des noirs : *Ouoloffs*, *Sérères*, *Sousous* et *Bogos*.

Ces premiers habitants ont été repoussés vers la côte par des envahisseurs, noirs aussi, les *Sarracolets* ou *Soninkés*, et les *Mandingues* ou *Malinkés*.

Puis, d'autres conquérants sont venus, moins noirs, presque de race caucasique, les *Peuls* (1).

Ajoutez enfin, par-dessus le tout, des envahisseurs blancs cette fois, les Maures, mélange de Berbères et d'Arabes, sans parler de nous-mêmes et de l'élément européen en général.

Nous n'étudierons pas celui-ci à cette place ; c'est plutôt quand il sera question de la vie au Sénégal que

(1) V. ce que nous disons au début du § II, p. 79.

nous pourrons consacrer quelques lignes aux blancs européens, fonctionnaires ou commerçants français, colons anglais, portugais ou allemands.

En revanche, les détails abondent sur les autres éléments de population, et il faudra forcément en éliminer un grand nombre ; nous donnerons cependant une place importante aux Maures, les maîtres du pays quand nous y sommes arrivés, les irréconciliables ennemis contre lesquels nous avons dû soutenir des luttes si longues et si cruelles.

#### I. — RACE NÈGRE.

*Ouoloffs* et *Sérères* : avantages physiques, qualités et défauts ; religion, langue, chefs.

*Soninkés* et *Mandingues* : leurs origines ; étymologie de leurs noms ; grandeur et décadence ; type ; caractère, etc. ; abondance de dialectes.

Peuplades diverses : Auvergnats et Bohémiens d'Afrique, etc.

Les principaux représentants de la race nègre en Sénégambie sont les *Ouoloffs* et les *Sérères*, peuples autochtones, les *Soninkés* et les *Mandingues*, peuples venu des bords du Niger.

Les *Ouoloffs* habitent la région comprise entre le Sénégal, la Falémé et la Gambie, c'est-à-dire le Cayor, les Djolof et le Oualo. Ce sont de beaux noirs, les plus

grands et les plus robustes de l'Afrique ; leur peau est d'un noir bleu, mais leurs traits réguliers rappellent parfois ceux des Européens. Les femmes sont assez jolies et très coquettes ; les hommes vains et légers, bruyants et amis du plaisir, mais aussi doux, généreux, pratiquant l'hospitalité la plus large, vouant aux morts un culte fervent et aux vieillards un respect profond. Chez eux on voit les tombes entourées d'arbrisseaux épineux qui les protègent des bêtes féroces. Ils font de bons marins, des soldats solides, d'une grande bravoure, surtout quand ils se sentent soutenus par des Européens. Nous avons trouvé en eux nos meilleurs alliés contre les Peuls et surtout contre les Maures. Ce sont aussi d'excellents ouvriers, maçons, charpentiers, menuisiers, mécaniciens même que l'on instruit sans peine, et enfin d'excellents agriculteurs, adonnés à la culture du petit mil dans le Oualo, des arachides dans le Cayor et le Djolof. Malheureusement vaniteux et dépensiers, ils n'hésitent pas à gaspiller en quelques jours à Saint-Louis le salaire péniblement gagné après plusieurs mois de travail. « Ils s'empressent de *faire faraud*, dit le Dr A. Bordier, se pavanant dans des costumes voyants et de mauvais goût, chargés de bagues, les pieds dans des souliers dont les talons sont d'or. »

Presque tous musulmans, quelques-uns d'entre eux cependant se sont convertis au christianisme, principalement dans l'île de Gorée, mais en bien petit nombre.

Leur langue est très curieuse, presque monosyllabique; toutes les voyelles ont une prononciation nette et claire, et l'absence presque complète de consonnes accumulées contribue à donner à cet idiome un caractère euphonique et presque rythmique.

Politiquement, ils sont placés sous l'autorité d'un roi électif ou *damel*.

Il n'entre pas dans notre plan de consacrer ici une étude sérieuse à la manière dont ils exercent le pouvoir, ce qui n'offrirait d'ailleurs qu'un intérêt médiocre. Nous dirons seulement que là plus qu'en aucun lieu du monde, le bon plaisir du roi, quand il est appuyé par une force suffisante, est la principale règle de gouvernement. Pour donner une idée de la façon dont ces princes fantaisistes entendent la dignité royale, nous ne saurions mieux faire que de reproduire quelques lignes consacrées par le général Faidherbe à l'un d'eux, Daou-Demba.

Il vexa ses sujets de toutes les manières possibles, écrit le général, chassa les vieillards de sa présence, empêcha les noirs de se marier, de porter des culottes, de mettre du sel dans leurs couscous, disant que tout

cela était bon pour les rois et les princes, mais n'était nullement fait pour les sujets. Enfin, il s'entoura d'enfants de seize à dix-sept ans, sans la moindre expérience des affaires du pays. Un jour, dans une promenade, il vit un bœuf dont il trouva la peau si jolie, qu'il la voulut immédiatement pour s'en faire un *boubou* (sorte de grande chemise sans manche, qui est le vêtement ordinaire des nègres du Soudan). On la lui donna, et il s'en vêtit pendant qu'elle était encore toute fraîche. Il alla ensuite boire du sibalk (boisson fermentée faite avec du miel et d'autres substances) ; sa débauche dura plusieurs jours, et, un beau matin, il se réveilla tellement serré dans son boubou qui s'était rétréci en séchant, qu'il lui fut impossible de faire le moindre mouvement.

Parmi tous les enfants qui l'entouraient et qui ne trouvaient aucun moyen de lui venir en aide, un seul osa parler des anciens qu'il avait chassés, et lui proposa de faire venir son père, dont l'expérience était connue, et qui pourrait peut-être le soulager. Daou-Demba accepta ; le vieillard vint et demanda un grand *lambara* (grand *canari* en terre évasé), le fit remplir d'eau et y plongea le Damel, en lui laissant seulement la tête hors de l'eau. La peau devint humide, et Daou-Demba put alors être facilement débarrassé de son vêtement incom-

mode. Ce Damel fut déposé par les Diambours et se retira dans le Oualo, où il mourut peu de temps après.

Les *Sérères* appartiennent à la race ouloff, dont ils ont presque tous les caractères physiques et moraux. Ils habitent principalement le long des côtes qui s'étendent entre le cap Vert et le Saloum, et sont partagés en plusieurs petits royaumes qui tous relèvent actuellement de la France. Chez eux, le mahométisme ne compte que peu d'adeptes : presque tous idolâtres, ils ont la plus grande frayeur des sorciers et le plus répréhensible amour des liqueurs fortes, du *Sangara* ou eau-de-vie, dont ils font de fréquentes et copieuses libations, au grand scandale des musulmans.

En ce qui concerne la guerre, dit le général Faidherbe, ils « ont pour habitude, lorsqu'ils redoutent quelque attaque, de se réfugier dans les bois fourrés qui entourent leurs cultures, avec leurs troupeaux et leurs biens; ils ne laissent à la merci de leurs ennemis que de mauvaises cases en paille, qu'ils peuvent rétablir en peu de jours. »

Les *Soninkés*, *Sonrhaï* ou *Sarracolets*, les premiers des envahisseurs noirs que nous avons signalés, se rencontrent derrière les Ouoloffs, dans le Fouta sénégalais, puis, tantôt disséminés, tantôt par groupes plus ou moins compacts, perdus au milieu d'autres populations, sur une très



grande étendue de territoire jusqu'au Niger. Leur véritable patrie, située sur les bords de ce grand fleuve, était l'empire du Sonhraï, un des plus vastes et des plus riches du Soudan jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Après la mort de leur roi *Sonni-Ali*, le pays périclita, et au siècle suivant ses sujets, *Sonni-Nkés*, dont nous avons fait Soninkés, émigrèrent vers la Sénégambie. A leur arrivée, ils parurent aux noirs du pays d'une race si différente de la leur qu'on les appela hommes blancs, *Séré-Khollé*, d'où est venu Sarracolet.

Les Sarracolets d'aujourd'hui, par suite de nombreux croisements, sont bien de véritables nègres, à la peau plus ou moins foncée, suivant les milieux où ils se trouvent, mais toujours moins noire que celle des Ouoloffs. On les trouve moins beaux que ces derniers, mais en revanche plus doux, plus intelligents. Ils sont en général cultivateurs d'arachides, ou colporteurs, guides et organisateurs de caravanes, etc.; ils se sont faits nos amis, parlent presque tous français, et à tous égards méritent notre protection.

Sous le nom de *Mandingues*, on comprend généralement les peuplades qui habitent aujourd'hui le pays d'où s'écoulent le Sénégal et la Gambie, et toute la Sénégambie au sud de la Gambie. Leur histoire offre assez d'analogie

avec celle des Soninkés. Eux aussi ont été chassés de leur pays qui était le royaume de *Manding*, petit pays à



Femme Soninké.

cheval sur le Niger au sud du Ségou. La capitale était *Mali*, d'où *Mali-nkès* et *Malinkés*.

Les auteurs diffèrent complètement d'avis sur ces malheureux Mandingues. D'après les uns, ce seraient de

---

beaux noirs, réputés comme les plus intelligents de la côte occidentale d'Afrique. On lit au contraire dans la *Colonisation scientifique* du Dr Bordier : « Ce sont les nègres les plus laids qu'on puisse rencontrer... Sans avoir les aptitudes commerciales des Soninkés, ils se distinguent par une extrême cupidité. » Ils sont d'ordinaire cultivateurs, et ne font jamais la guerre. Leurs femmes se revêtent d'un grand nombre de pagnes, portent des bracelets d'or ou d'argent, de l'ambre, du corail. Ils sont vifs, enjoués, fous de musique et de danses.

Ils parlent une infinité de dialectes, dont les plus importants sont : le mandingue proprement dit ou mandé ; le kabunga, parlé dans le pays de Kabou ; le dchalunka, dialecte du Fouta-Djallon ; le bambara, usité dans le royaume dont Ségo est la capitale ; le kono, le véhi, le glandi, le mendé ou koso, le gbèse, le mano ou mana, et le gio.

Indépendamment des autochtones, comme les Ouoloffs et les Sérères, ou des peuples implantés dans le pays, comme les Soninkés et les Mandingues, on trouve encore au Sénégal un certain nombre de peuplades qu'on ne saurait rattacher à aucune de ces grandes familles, mais qui ne forment cependant pas de divisions bien tranchées.

Tels sont : les *Bogos*, petit peuple pêcheur, très pauvre,

établi le long du Rio-Nunez, et chez lequel, aux jours de grande cérémonie, on se barde le corps d'une couche d'huile de poisson ; les *Nalous* et les *Landeumans*, riverains, eux aussi, du Rio-Nunez et du Rio-Pungo, peuplades



Malinké.

à peu près sauvages, qui peu à peu se convertissent à l'islamisme ; les *Dhiolas*, dans le bassin du Rio-Geba, qui se couvrent de nombreux tatouages, pratiquent la polygamie, adorent des fétiches et sont toujours en guerre avec quelqu'un ; les *Bambaras*, sobres, économes, bons industriels et bons agriculteurs, que la malice française, fort

---

irrévérencieuse, a surnommés les Auvergnats du Sénégal ; originaires des monts Kongs, ils ont été chassés de leur territoire par les Peuls, et heureusement pour nous ils les détestent de tout cœur ; les *Moké-Forès*, autres ennemis acharnés des Peuls, anciens esclaves échappés du Fouta-Djallon et aujourd'hui établis au Rio-Nunez ; les *Sousous* du Rio-Pungo et de la Mellacorée, Mandingues convertis à l'islamisme, entretenant des relations de commerce avec la colonie anglaise de Sierra-Leone et sachant presque tous parler anglais ; les *Feloups*, qui habitent la Casamance, se louant comme manœuvres pour labourer et faire les moissons, race misérable et superstitieuse, où certains chefs sont chargés de prévenir les malheurs publics et de faire, suivant les besoins, le beau temps ou la pluie ; les *Balantes*, près du Rio-Grande, chez qui le vol est considéré comme la principale vertu ; les *Papels*, sur le Rio-Cachéo et le Rio-Géba ; les *Biafares*, sur les deux rives du Rio-Géba et sur le Rio-Grande méridional, plus doux, plus civilisés que les Papels, avec lesquels ils sont toujours en lutte ; enfin les Lahobés, nègres nomades et misérables, regardés comme des parias, véritables Bohémiens d'Afrique, dont la principale industrie consiste à fabriquer lesalebasses et les mortiers à piler le mil.

Citons encore les *Tiédos*, sur lesquels les *Annales Sénégalaises* nous donnent les détails suivants au point de vue militaire :

« Ces gens-là ne sont pas, en général, très redoutables ; les *Tiédos* du Cayor, du Djolof, du Baol, de Sine et de Saloum ont le physique, le caractère, les vices, le costume et la manière de combattre des *Tiédos* du Oualo. Les chefs et leurs affidés combattent sur de petits chevaux qui ont à peine la force de les porter, mais qui sont quelquefois pleins d'ardeur. La foule combat à pied ; leurs armes sont de grands et lourds fusils chargés d'un grand nombre de balles, des lances et des poignards. Capables par moments d'un courage brutal, ils se démoralisent assez facilement. Les populations ouoloff musulmanes, comme celles de Ndiambour, quoiqu'ayant un caractère différent parce qu'elles ne sont pas abruties par l'eau-de-vie, font la guerre à peu près de la même façon que les *Tiédos*. »

## II. — LES PEULS.

Orthographe diverse. — Origines mystérieuses. — Singulières parentés. — Peuls de différentes couleurs. — Leur physique, leur moral. — La langue ; une nouvelle grammaire. — Les *Toucouleurs* ; leur portrait, leurs mœurs, leur manière de combattre.

Nous adoptons, pour le nom de ce peuple, l'ortho-

---

graphie la plus simple; mais on écrit également *Peulhs* et même *Pouls*, et on les appelle aussi *Fouls*, *Foulis*, *Foulbés*, *Fellahs*, *Fellatahs*, etc.

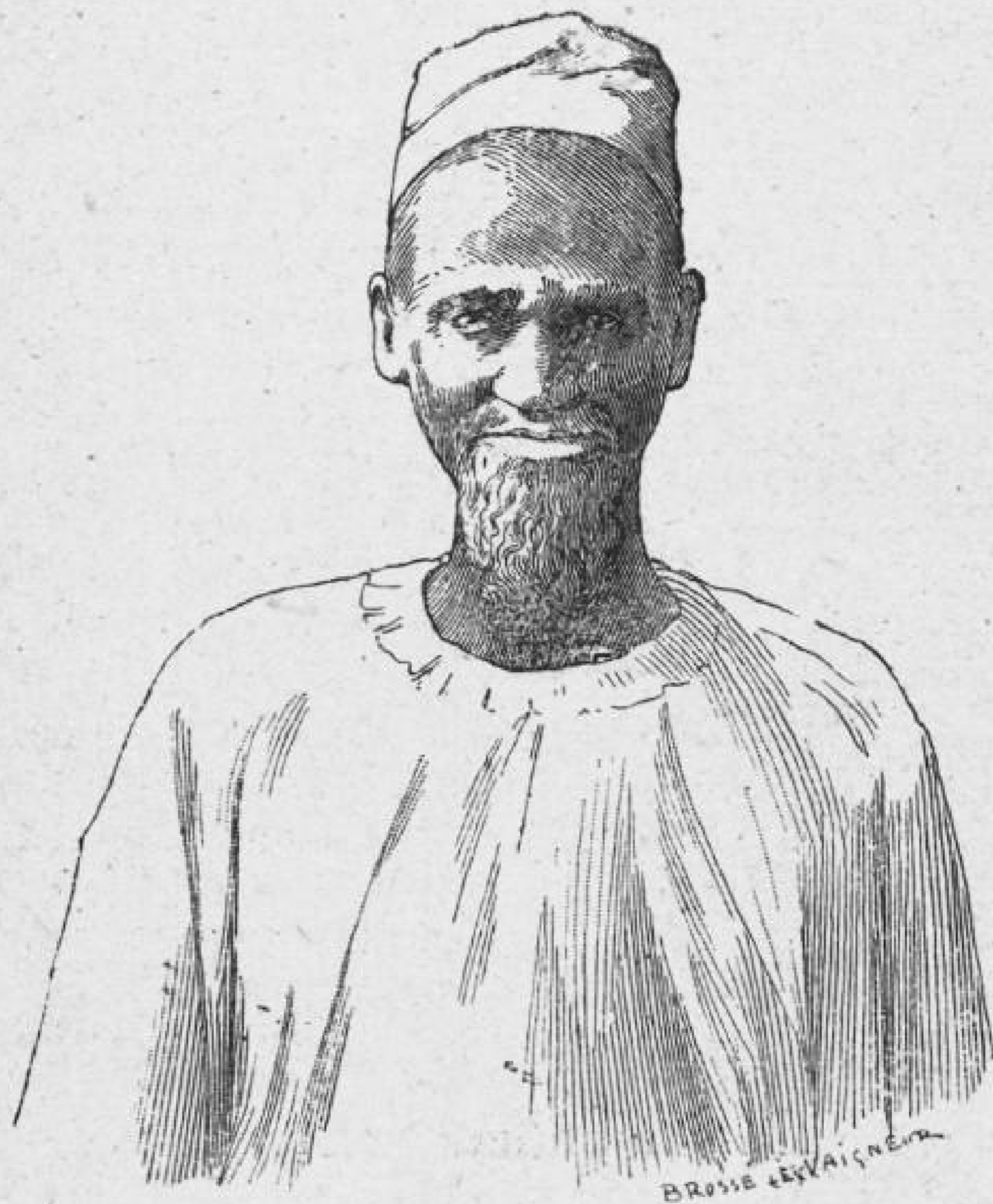
Quel est ce peuple, et d'où vient-il? Les opinions les plus diverses ont été avancées à ce sujet.

Le docteur Barth regarde les Peuls, ou Fellatahs, comme le même peuple que les Atarantes dont parle Hérodote.

De son côté, un professeur à l'Université de Berlin, M. R. Hartmann, a remarqué, durant ses voyages parmi ces peuplades, des têtes égyptiennes du type antique, et principalement des nez et des lèvres tels qu'on en trouve dans les peintures ou les sculptures des grandes époques de la dix-huitième et de la vingtième dynastie égyptienne. De plus, par une curieuse coïncidence, ce respect que les anciens Egyptiens avaient pour les animaux, pour le bœuf, pour le crocodile ou pour l'ichneumon, les Peuls l'ont pour les serpents, pour les hippopotames, dont les Bambaras Courbaris se vantent d'être les parents, tandis que les habitants de Badombé se déclarent cousins des pigeons verts, et que les indigènes du village de Diaoura, dans le Damga, avouent être unis par les liens du sang.... aux crocodiles!

D'après le Dr Thaly, les Peuls seraient des Tziganes

analogues aux Bohémiens d'Europe, qui, fuyant l'invasion mongole, seraient venus en Egypte et se seraient peu à peu avancés jusqu'en Sénégambie. Il invoque à



Peul.

l'appui de sa thèse des preuves insuffisantes, mais curieuses, telles que leur nourriture exclusivement composée de lait, régime que l'on retrouve chez certaines tribus de l'Inde.

« Frédéric Muller, dit le D<sup>r</sup> A. Bordier, semble avoir trouvé leur véritable origine, lorsqu'il les place dans le



---

même groupe que les Nubiens, avec qui ils ont le plus grand rapport. »

Quoi qu'il en soit, ce sont eux qui aujourd'hui encore dominant dans la plus grande partie du Soudan jusqu'aux limites du Bornou et du Baghirmi. Au Sénégal, ils ont fondé d'importants Etats, et leur ancien empire comprenait le Macina, le Fouta-Djallon et le Fouta sénégalais.

Actuellement, on les trouve disséminés un peu partout en Sénégambie ; mais ils ont cependant un centre et forment un peuple puissant qui domine du cap Vert au lac Tchad, dans une zone de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille lieues carrées.

Les Peuls se glorifient d'appartenir à la race blanche, et en effet ce sont presque des caucasiques. « Les Peuls, écrit le Dr A. Bordier, se distinguent de tous leurs voisins par des traits fins et réguliers ; les yeux sont grands et noirs, le nez aquilin, la face droite, les cheveux longs, non crépus, les extrémités petites, le corps élégant, bien découpé ; aucun caractère n'est négroïde. La peau brune, bronze florentin clair, varie d'ailleurs de couleur selon leur mélange plus ou moins grand avec les populations nègres. Les plus purs portent le nom de *Pouls rouges* ; les autres, mélangés de noir, sont les *Pouls noirs*, dont les principaux sont les *Torodos* et les *Tokolors*. »

---

Au moral, ils présentent un ensemble de qualités et de défauts qui en font des adversaires dangereux.

Peuple pasteur, ils entretiennent de nombreux et immenses troupeaux, dont ils tirent toute leur subsistance. Nation intelligente, ils aiment à cultiver, dans un but intéressé il est vrai, l'esprit de la jeunesse, et ils ont fondé d'importantes écoles renommées dans toute l'Afrique. Ils parlent une langue très harmonieuse, offrant quelque analogie avec l'italien par l'abondance des voyelles et des consonnes doubles, et ne présentant aucune affinité spéciale avec les idiomes des autres peuples de même race. Chose singulière, dans ce langage, les deux genres masculin et féminin sont remplacés par un genre pour l'*homme* et un genre pour les *brutes*.

Jusqu'ici, on le voit, les Peuls ne méritent que des éloges ; mais voici le revers de la médaille.

Après avoir été convertis à l'islamisme par les tribus berbères, devenues elles-mêmes musulmanes vers l'an 1010, les Peuls se sont érigés en mahométans fanatiques qui, sous prétexte d'étendre l'influence de leur religion, augmentent avant tout, et cherchent à imposer sur tout leur pouvoir matériel. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des chefs ; mais le peuple les suit, et l'esprit féodal qui anime cette nation est tout à fait contraire à nos

---

projets sur le Sénégal. Nous avons constamment à les combattre. Ils s'efforcent de s'étendre sur le Rio-Nunez, où heureusement notre poste de Boké les tient en respect.

Les Peuls, en s'alliant aux meilleures familles nègres, ont produit les *Toucouleurs*, qui parlent une langue à peu près semblable à la leur, mais mélangée de mots ouloffs.

Leur nom vient probablement de celui de l'ancien Fouta sénégalais, le *Toukousor*. On les trouve dans les deux Foutas et dans le Boundou. Les Toucouleurs sont plus trapus et de taille moins élevée que les Peuls. Ils tiennent par-dessus tout à leur liberté, mais ils sont voleurs, pillards, fourbes, cruels. Essentiellement sédentaires, ils s'adonnent à l'agriculture, cultivant chacun son champ, même le roi ou *Almany*. Ce titre n'est que la corruption du titre arabe Emir el Moumenyn, commandeur des croyants). La grande fête annuelle du pays est célébrée en l'honneur de l'agriculture ; aussi le Fouta est-il un pays vraiment productif, en dépit des expéditions incessantes que les Français sont obligés d'envoyer contre ces peuplades pillardes et turbulentes.

« Les Toucouleurs (noirs mêlés de Peuls), dit le général Faidherbe, sont une race intelligente et perfide ; ils

ont été viciés par l'islamisme qui les a rendus aussi menteurs et aussi voleurs que les Maures. Ils combattent plutôt à pied qu'à cheval et à peu près comme les Maures ; les chefs et les gens aisés ont comme ceux-ci des fusils à deux coups ; mais les pauvres s'arment comme ils peuvent des mauvais fusils qu'ils parviennent à se procurer. »

### III. — RACE KHAMITIQUE

#### MAURES.

Les castes. — Berbères et Arabes. — Étymologie du mot *Sénégal*. — Maisons volantes. — Un camp ; le départ. — Pauvres autruches ! — Sobriété et gloutonnerie. — Ces dames. — De beaux hommes. — Singulière mode de coiffure. — Mariages et divorces. — Coutumes diverses. — *Griots* ; avis aux poètes. — Arts et métiers. — Apologue instructif. — La guerre : les armes, le costume, coutumes guerrières, le courage chez les Maures. — Un stoïcien Pourogue.

Chez les Maures du Sénégal considérés dans leur ensemble, on distingue quatre castes : 1° celles qui fournissent les chefs, et qui, tout en reconnaissant l'autorité de ceux-ci, demeurent indépendantes ; 2° les castes de guerriers, qui dépendent des premières ; 3° les marabouts, qui se livrent au commerce de la gomme et sont exempts de tout service militaire ; 4° les mulâtres ou les noirs affranchis, serfs des tribus des chefs.

---

Au point de vue ethnologique, les différentes tribus Maures qui habitent la rive droite du Sénégal, sur laquelle nous avons eu bien de la peine à les confiner définitivement, sont composées de Berbères et d'Arabes. Les Berbères étaient les premiers occupants du pays ; ils furent envahis et soumis par les Arabes, qui changèrent leur nom d'*Azounoug*, que les Portugais prononçaient *Azenagues*, en celui de *Zenegâ*, d'où est dérivé le mot *Sénégal*. Peu à peu, comme il arrive presque toujours en pareil cas, vainqueurs et vaincus se mêlèrent et se confondirent.

Toutefois, dit le D<sup>r</sup> A. Bordier dans la *Colonisation scientifique et les Colonies françaises*, la fusion n'a jamais été complète et absolue. « Une sorte de tassement de tribus s'est opérée : d'une part on rencontre les Trarzas et les Braknas dont les chefs seuls sont arabes, le peuple étant berbère ; de l'autre les Donaïch, qui sont des Berbères intransigeants. Tous laissent croître leurs cheveux, ce qui est berbère et non arabe, tous sont monogames ; les mœurs des prolétaires du Tolba sont celles des Berbères Mzabites.

« L'élément nègre a bien laissé sa trace dans quelques points : c'est ainsi qu'à côté du type berbère, on voit des cheveux crépus, des lèvres grosses, des dents obliques,

parfois même artificiellement déformées par la saillie en avant volontairement obtenue des deux incisives supérieures, une peau plus ou moins noire ; mais tout dénote un mélange instable : les individus dont la peau est la plus noire ne sont pas toujours ceux qui, par leurs traits ou par les proportions du corps, rappellent le plus le nègre ; la majorité tient surtout du Berbère et de l'Arabe, de ce dernier surtout, par les tendances pillardes et razziantes. »

En résumé, les descendants des Berbères et des Arabes, avec l'adjonction de quelques éléments étrangers, ont formé, sous le nom de Maures, au nord du Sénégal, trois grandes tribus : les Maures *Trarzas*, les Maures *Braknas*, et les Maures *Donaïchs*. Les uns et les autres appartiennent à la religion musulmane et parlent un arabe plus ou moins corrompu.

Ces tribus occupent, sur la rive droite du Sénégal, le territoire compris depuis la côte jusqu'à Bakel ; mais elles changent fréquemment de place, car elles ont conservé et ne perdront probablement jamais le caractère nomade qui est en quelque sorte propre à la race arabe.

Leurs habitudes vagabondes s'opposent donc à ce qu'elles aient des demeures fixes, et elles vivent constam-

---

ment sous leurs tentes (*kraïma*), que pendant la saison sèche elles plantent sur les bords du fleuve.

Ces maisons volantes sont confectionnées avec art, et abritent leurs propriétaires mieux sans doute que ne l'imagine le lecteur européen. Elles se composent d'un piquet central, d'où partent deux branches secondaires, pièces qui toutes trois s'enfoncent solidement dans la terre et sont recouvertes d'une double enveloppe. La première est faite d'une sorte d'étoffe épaisse, fort solide, imperméable quand elle est bien tendue, capable de résister cinq ans au moins à toutes les rigueurs de l'atmosphère, et que l'on obtient par le tissage du poil des chèvres et des chameaux. Elle abrite une seconde tente de forme carrée, le *farowa*, faite de peaux de mouton tannées et colorées. L'intérieur de l'habitation est divisé en compartiments créés soit au moyen de peaux tendues, si les propriétaires sont riches, soit, dans le cas contraire, avec des cloisons de joncs tressés. Sur le sol une couche épaisse de paille, recouverte d'une natte de roseaux flexibles, forme une couche plus moelleuse que bien des lits de paysans. On pénètre dans les tentes superposées par une ouverture étroite et basse.

Celle du chef occupe le centre du camp ; les autres se groupent autour d'elle suivant la fantaisie des familles.

---

La considération qui décide du choix de l'emplacement où l'on plantera les tentes est presque exclusivement la bonté ou l'étendue des pâturages qu'y rencontreront les troupeaux.

Les soins à leur donner, la vente des gommés, l'acquisition du miel, des guinées, du tabac, du sucre, des fusils et des munitions, enfin des denrées diverses qui seront nécessaires pendant l'hivernage, occupent les Maures pendant presque toute la saison sèche. C'est également à cette époque, et au moment de leur départ, dont nous allons parler, qu'ils se livraient sur les noirs, et particulièrement sur les habitants ou les commerçants de la rive droite, à toutes sortes de violences, de vols, de pillages et d'exactions. Le lecteur verra dans les chapitres suivants combien nous avons eu de peine à déraciner ces déplorables habitudes.

Aux approches de l'hivernage, les Maures abandonnent les bords du fleuve pour se retirer vers l'intérieur. MM. Carrère et Holle tracent de leurs déplacements un fort joli tableau.

« Quand il est devenu nécessaire de décamper, le chef de la tribu convoque les chefs secondaires ; cette réunion a toujours lieu pendant la nuit. Ils conviennent du lieu où la tribu ira s'établir. A l'heure du départ, les conduc-



---

teurs des troupes reçoivent l'ordre de les diriger vers le point fixé. Dès que le jour commence à poindre, le *tabala* (1) avertit la tribu qu'on va lever le camp. Aussitôt chacun se met en mouvement ; là où régnait un silence profond, une activité extraordinaire se manifeste ; les hommes, les femmes, les captifs, les enfants s'agitent et circulent pour accomplir la tâche dévolue à chacun.

« Les tentes tombent, elles sont soigneusement pliées ; les provisions, les étoffes, les valeurs précieuses, les divers ustensiles sont réunis et enfermés dans des sacs de cuir appelés *tizziat*. Le tout est placé sur les bœufs porteurs, animaux à bosses, doux, familiers, d'une race particulière, admirablement dressés et conduits au moyen d'un anneau qui traverse la lèvre supérieure. Les chameaux, les ânes reçoivent leur fardeau ; les enfants, les femmes, prennent place sur ces montures ou marchent à pied. A un nouveau signal, la caravane s'ébranle. Rien de plus pittoresque que ces troupes innombrables d'hommes et d'animaux cheminant à travers le désert, défendues et surveillées, le long des ailes, par des hommes armés, et cherchant, sous les rayons d'un soleil ardent, un asile nouveau. »

(1) Tambour.

---

Dans l'intérieur, les Maures se livrent volontiers à la grande chasse, et l'autruche, dont les plumes sont si précieuses, est le gibier qu'ils poursuivent de préférence. Les princes Zénagas, disent les auteurs que nous venons de citer, ont une manière particulière de chasser cet énorme échassier.

« Quand ils ont dépisté une autruche, ils la poursuivent à cheval jusqu'à ce qu'ils l'aient forcée ; lorsqu'elle tombe haletante, ils lui coupent la tête. Ce que l'on a dit de la vitesse de leurs chevaux n'est point, on le voit, exagéré. Ils prétendent que la chair de l'autruche est très saine.

« Ces chasses durent souvent deux mois.

« Un Maure peut rester plusieurs jours sans boire ni manger. Ils voyagent en général presque sans provisions : quand la faim les tourmente trop, ils se serrent l'estomac avec une lanière de cuir dont ils augmentent la tension à mesure que leur faim se développe. A leur retour sur les bords du fleuve, vers le mois de novembre, ils se glissent dans quelque navire, et s'ils y trouvent un patron complaisant, on est profondément étonné de la quantité d'aliments ou de liquide qu'ils peuvent absorber.... Nous avons vu souvent des Maures engloutir jusqu'à trois litres d'eau sucrée...

---

« Tant qu'un Maure mange, il ne boit jamais ; il ne le fait qu'après avoir dévoré tout ce qui lui a été servi. Cette pratique est observée par les noirs.

« Ils ont les facultés digestives d'une activité étonnante : après un intervalle d'une heure, un Maure peut faire un nouveau repas. Leur voracité ne peut se comparer qu'à la sobriété dont ils donnent forcément des preuves dans certaines circonstances. »

La vie privée est sensiblement la même chez les Trarzas et chez les Braknas. Les mœurs de ces tribus se sont à peine modifiées à notre contact, et voici quelques-uns des détails intéressants qui les caractérisent.

Nous avons vu plus haut qu'ils sont monogames. Ce n'est pas que la loi musulmane, à laquelle ils obéissent, n'autorise la polygamie ; mais c'est un dicton ayant cours dans le pays que deux Maresses n'ont jamais pu vivre en bonne intelligence sous la même tente. Ce trait de caractère n'est pas fait pour être désapprouvé par des Françaises.

Les femmes, qui sont presque toutes assez jolies, ne s'enveloppent point, comme on pourrait le croire, dans des voiles impénétrables : elles vont et viennent la figure découverte. Il leur est seulement prescrit, lorsqu'elles rencontrent un infidèle, de s'envelopper la tête

---

de manière à ne laisser paraître qu'un œil. Celles envers qui la nature s'est montrée avare de ses dons obéissent scrupuleusement à la règle ; quant aux autres, quelques « chiens de chrétiens » affirment qu'elles y mettent une aimable lenteur. On ne saurait leur en vouloir, et la coquetterie, même avec la meilleure des religions, ne perd jamais tous ses droits.

Les hommes ont un type remarquablement expressif. Si nous en examinons un de race pure, nous lui trouverons le front large et puissant, ombragé par d'abondants cheveux noirs et bouclés ; les yeux, noirs aussi, grands et pleins de feu, illuminent en quelque sorte le teint légèrement bistré ; le nez droit, un peu busqué, domine des lèvres d'un dessin très pur, qui en s'écartant laissent voir des dents petites et blanches. Ne dirait-on pas le portrait de « l'homme fatal », qui fut pendant longtemps le héros favori de certains romans à la mode ?

Les enfants du commun ont la tête rasée ; mais les fils de princes ou de guerriers conservent pendant l'adolescence trois touffes de cheveux. Lorsqu'ils tuent un adversaire, on leur en coupe une, et ce serait un déshonneur pour un jeune homme de les garder toutes intactes.

Les mariages se traitent ordinairement de fiancé à fiancée, à l'insu des parents ; on finit toutefois par leur

---

demander leur consentement, et ils fixent le montant de la dot, qui doit être apportée par le mari. La cérémonie s'accomplit en grande pompe, avec accompagnement de combats simulés, où l'on fait, bien entendu, parler beaucoup la poudre. Il ne faudrait oublier de mentionner ni les danses, car ce peuple est fanatique de plaisirs, ni les interminables festins, car il est, comme on l'a vu, aussi gourmand que sobre.

Au moment du repas nuptial, les *griots* improvisent, en l'honneur des époux, des chants fort harmonieux. La femme est maîtresse absolue dans la tente, et son mari ne fait jamais rien sans la consulter. Cependant, par le plus singulier des contrastes, ils se séparent avec une facilité inouïe, et convolent à de nouvelles noces avec une rapidité tout à fait remarquable; tout au plus un délai de trois mois et dix jours est imposé à l'épouse. Maintenant que le divorce est de nouveau en train de s'acclimater chez nous, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer à nos concitoyens et à nos concitoyennes un joli trait de mœurs du peuple dont nous traçons ici une esquisse légère. Là-bas Maures et Maresses sont d'autant plus fiers d'eux-mêmes qu'ils ont plus souvent divorcé; les fréquents changements de tentes sont considérés par les dames comme une preuve irréfutable de la

puissance de leurs charmes, et par les messieurs comme une marque certaine de leur richesse à différents points de vue.

Les naissances et les décès n'offrent rien de particulièrement intéressant ; disons toutefois que ces gens ont un grand mépris de la mort et donnent peu de regrets à leurs parents défunts : on en trouverait probablement la cause dans les délices promises par Mahomet à ceux qui entrent en son paradis.

Le droit d'aînesse n'existe pas chez les Maures, et à la mort du chef de la famille ses fils se partagent également tout son héritage, sauf cependant la tente paternelle qui est attribuée par surcroît à l'aîné ; mais ils connaissent le droit de masculinité, et les filles ne participent pas à la distribution des biens, car elles les feraient sortir de la famille.

Nous avons déjà signalé plusieurs contrastes singuliers chez les Maures. Deux des plus remarquables encore sont leur grand amour de l'hospitalité et les haines féroces qu'ils entretiennent contre leurs ennemis. D'une part ils accueillent toujours avec bonté, trait commun à toutes les populations arabes, le voyageur qui vient leur demander asile, car il apporte avec lui « la faveur de Dieu » ; d'autre part, ils sont d'un caractère si vindicatif, qu'ils

---

associent à leurs ressentiments personnels leurs enfants, leur famille, leurs serviteurs, leurs amis, et qu'ils poursuivent pendant plusieurs générations la satisfaction de leurs colères. Ils ne respectent point leur ennemi mort et se livrent au contraire sur son cadavre à toutes sortes d'outrages.

Ces détails nous conduisent tout naturellement à consacrer quelques pages à ce que l'on pourrait appeler la vie publique des Maures, aux différents métiers qu'ils exercent, à l'idée qu'ils ont de la justice, enfin et surtout à la manière dont ils font la guerre.

N'est-ce pas faire une injure grave à la poésie que de la classer parmi les métiers ? Il le faut bien cependant ; nous prions seulement ceux de nos lecteurs qui taquent la Muse de ne s'en point formaliser et de considérer seulement que nous sommes ici chez les Maures

La meilleure des professions, parmi eux, est celle de *griot*. Le griot est à la fois un poète, un musicien et un chanteur, et la nature départit ce triple talent tantôt à un homme, *higuive*, tantôt à une femme, *vérekane*. Les uns et les autres improvisent, en s'accompagnant sur une sorte de violon, soit des poésies tendres et sentimentales, soit des chants guerriers qui enflamment le courage de leurs compatriotes. Celui que son astre, en

naissant, a créé véritablement poète, excite à un tel degré l'enthousiasme de ses auditeurs que l'on voit parfois ceux-ci arracher leurs bijoux ou même leurs vêtements pour les jeter à l'artiste. N'êtes-vous point disposé à trouver cela fort ridicule?... Oui ; mais n'oubliez pas que les Espagnols en font à peu près autant pour une *prima spada* favorite, et que peut-être nous les imiterions si, comme la chose a été demandée, on introduisait chez nous les courses de taureaux.

Indépendamment de ces marques spontanées de reconnaissance, les griots reçoivent force cadeaux, sont chéris des princes, vont toujours bien vêtus, bien nourris, gros et gras. Avis aux poètes faméliques, qui ne trouveraient point amer le pain de l'expatriation !

Nous placerons après eux les médecins, qui ne connaissent guère que des procédés empiriques, et n'offrent aucun caractère particulièrement intéressant. La chirurgie leur est à peu près inconnue, et cependant ils parviennent quelquefois — avec l'aide de la nature — à guérir des blessures dangereuses.

Nous serions presque tenté de ranger encore parmi les professions libérales chez les Maures celle de ces ouvriers que nous appelons brutalement, à-Saint-Louis, des forgerons, mais que leurs compatriotes nomment





---

*addatt*, et qui sont des artistes plutôt que des artisans. Ils cisèlent avec une adresse merveilleuse, surtout si l'on songe à l'infériorité de leurs outils, tous les métaux, communs ou précieux, qui leur tombent sous les mains, et créent des armes, des étriers, des chaînes, etc., qui sont presque des bijoux.

Leurs femmes se livrent à des travaux non moins remarquables sur les cuirs et les peaux, qu'elles tannent, colorent, et transforment en tapis et en objets divers d'une valeur réelle.

Tous ces artistes, — c'est bien le nom qu'ils méritent — sont fort prisés de leurs compatriotes. Toutefois, il faut bien le reconnaître, ceux qui sont les plus estimés chez les Maures, — est-ce bien là seulement ? — sont tout simplement les plus forts. Le Coran est la loi générale à laquelle tous obéissent, ou plutôt devraient obéir ; mais l'homme que son crédit, sa richesse, sa valeur guerrière ou sa « robustesse », pour employer un mot à la mode, rend tout-puissant, ne reconnaît guère d'autre règle que son bon plaisir, et aucune autorité n'est là pour le ramener à une plus exacte notion du devoir ; car la justice n'existe pour ainsi dire pas chez eux, et le roi, chef féodal, est, dans la plupart des cas, incapable de s'interposer. Le degré d'estime qu'ils accordent à la force est bien

---

indiqué dans l'apologue suivant, très répandu chez les Maures :

« Si le mensonge pénètre sous une tente, il va s'asseoir sur le lit et en prend possession ; pendant qu'il triomphe, si la vérité se présente, le mensonge s'empresse de quitter la place d'honneur, et, ébloui par l'éclat de la vérité, s'abaisse devant elle. Mais si la force arrive, elle envahit tout, et le mensonge et la vérité s'enfuient en poussant des gémissements. »

Au point de vue militaire, le général Faidherbe donne sur les Maures de fort intéressants détails. On ne saurait dire mieux que le vaillant officier qui les a si longtemps combattus ; nous lui emprunterons donc les lignes suivantes :

« Les Maures guerriers, qui forment à peu près la moitié de la population des Trarzas (les autres étant marabouts et sans armes), sont armés de fusils à deux coups et à pierre, qu'ils achètent à nos comptoirs. Beaucoup d'entre eux sont estropiés aux mains et aux bras par suite de l'explosion de quelqu'une de ces armes : en effet, ces fusils ne sont pas très solides, et ils sont souvent beaucoup trop chargés, avec deux, trois et quatre balles ; ils sont du reste parfaitement entretenus, et leur poignée est généralement renforcée par les forgerons du

pays, au moyen d'une gaine ou d'une simple bande de fer poli. Enfin ils sont toujours renfermés avec soin dans un étui en cuir, d'où on ne les sort qu'au moment de s'en servir pour combattre.

Les Maures ne sont vêtus que d'une culotte courte et d'une espèce de gandoura qu'ils relèvent latéralement au-dessus de leurs épaules, de manière à laisser les bras entièrement libres, et qu'ils serrent à la taille par une ceinture. Avec ces vêtements noirs, la tête nue, et leurs longs cheveux bouclés et flottant au vent, ils ont l'air excessivement sauvage.

Leurs selles sont petites et ne pèsent, toutes garnies, que quatre kilogrammes au plus, de sorte que, comme les cavaliers eux-mêmes sont généralement maigres, leurs petits chevaux n'ont pas une grande charge à porter et sont susceptibles de fournir de longues courses.

Quant à leur manière de faire la guerre, les Maures n'attaquent que pour enlever du butin ou des captifs. S'il n'y a rien à gagner, ils refusent généralement le combat; ils montrent même moins de vigueur pour défendre leur propre bien que pour ravir celui des autres.

S'ils veulent attaquer une caravane en route, ils s'embusquent dans l'herbe, et, au moment où la caravane arrive sur eux, ils tuent à bout portant quelques hommes,

se lèvent en poussant des cris, et, si les conducteurs fuient, ils s'emparent du butin ; si les conducteurs se défendent, les agresseurs se sauvent généralement eux-mêmes.

Pour voler un troupeau, ils le font observer au pâturage pendant quelques jours par des espions, puis, à un moment propice, ils assassinent les bergers, qui sont souvent des enfants, et se sauvent avec le troupeau. S'ils ont à craindre d'être poursuivis, ce sont des cavaliers qui enlèvent le troupeau et le font courir à toute vitesse ; et, dans ce cas, une bande de fantassins s'embusque dans l'herbe, sur le chemin que doit suivre la razzia ; les maîtres du troupeau, en cherchant à rattraper leur bien, tombent dans l'embuscade, perdent quelques hommes et cessent généralement la poursuite.

S'agit-il d'emporter un village de noirs, les Maures l'entourent pendant la nuit ; à un signal donné, ils tirent des coups de fusils, et poussent des cris qui, pour les habitants, sont plus effrayants que les rugissements du lion ; les hommes du village se sauvent presque toujours, et les Maures emmènent femmes, enfants et bestiaux.

Les seuls cas où les Maures se battent avec acharnement, c'est dans leurs querelles intestines, suscitées par

---

des haines de famille ou de tribus ; alors ils se livrent des combats sérieux, des luttes à mort. Mais contre les blancs et contre les noirs que leurs chefs méprisaient presque également, le point d'honneur consistait pour eux à faire du mal à l'ennemi sans en éprouver. Si un noble Trarza était tué par les blancs ou par les noirs, c'était un déshonneur pour sa famille.

Du reste, ces espèces d'hommes de proie sont infatigables et pleins d'énergie pour supporter les souffrances et les privations ; ils montrent en outre une grande cruauté envers les vaincus et les prisonniers ; de là, l'immense terreur qu'ils inspiraient.

D'après le portrait qui vient d'en être fait, on voit qu'il n'est pas tout à fait exact de dire, comme on l'a répété souvent, que les Maures sont aussi lâches que cruels, qu'ils manquent complètement de cette qualité, assez mal définie, du reste, que nous nommons courage. Le Maure a certainement du courage : ce n'est pas la brillante valeur des héros de nos histoires et de nos romans, ce n'est pas non plus le courage du devoir, le courage sans faste et sans ostentation du soldat qui, à toute heure du jour et de la nuit, est prêt à courir à la mort sur un mot de ses chefs, parce que ce sont les conditions de son noble métier ; c'est encore bien moins

---

le courage spontané du dévouement, apanage des âmes d'élite sous toutes les latitudes et dans toutes les classes de la société ; mais c'est le courage de l'homme qui vit de rapines à main armée. Puisqu'il tire ses ressources journalières de ses violences, il ne faut pas qu'il en meure. La première condition, c'est qu'il rapporte du butin sans être tué ou blessé : aussi fuit-il devant la résistance. Tout cela est conséquent ; mais ne faut-il pas à une bande de ces brigands un grand courage pour traverser le fleuve à la nage, par une nuit noire, malgré les croisières et les crocodiles, pour s'engager dans un pays où ils sont détestés, pour passer entre des villages populeux, se cacher pendant des jours et des nuits en pays ennemi, attaquer hardiment un village qui a quelquefois beaucoup plus de fusils qu'eux, faire des prises considérables et les ramener, malgré la poursuite des populations, à travers les forêts, les marigots, les bras du fleuve, où ils peuvent à chaque pas tomber dans des embuscades ? »

Terminons notre étude sur les Maures par une courte mention accordée aux métis qu'ils ont créés en s'alliant aux négresses, les *Pourognes*. Ces derniers, comme il arrive presque toujours en pareille occurrence, exagèrent les qualités et les défauts de leurs ascendants.

Ce sont les pires fourbes et les plus effrontés pillards qui se puissent voir ; mais en revanche il faut leur rendre cette justice qu'ils se montrent fort braves, durs à la fatigue, et presque insensibles à la douleur. Le commandant Archinard consacre quelques lignes bien méritées à l'un de ces Pourogues, engagé dans nos rangs comme tirailleur. Atteint, en descendant le fleuve, de trois balles qui entraînent avec elles de gros fragments d'os, il ne se plaignait pas, malgré ces horribles blessures ; il marchait encore dans la nuit qui les suivit et pendant laquelle il mourut. Quel disciple de Zénon eût fait davantage et eût mieux appliqué la fameuse maxime : Douleur, tu n'es pas un mal !

---

LES FRANÇAIS AU SÉNÉGAL. — AVANT 1854





## CHAPITRE V.

### LES FRANÇAIS AU SÉNÉGAL. — AVANT 1854.

Nos débuts. — *La troque*. — Richelieu et les Compagnies. — Vœu d'un créole. — André Brûe ; petits moyens, grands effets. — Fortunes diverses.

A quelle époque nos ancêtres firent-ils dans ce pays leur première apparition ? C'est là un problème historique impossible à résoudre d'une façon précise.

Les Portugais assurent avoir découvert le fleuve Sénégal de 1444 à 1446. Il est certain cependant que les Normands connaissaient la baie de Gorée, dans le voisinage de Rufisque, depuis plus d'un siècle déjà (1364). Il est probable que dans la période préhistorique en quelque sorte de cette colonie, son grand fleuve était fréquenté, — sans que l'on puisse dire au juste qui arriva le premier, — par des aventuriers de tous pays, notamment de France, de Portugal, d'Angleterre et de Hollande.

Ni les uns ni les autres ne fondèrent de comptoirs fixes. Ils arrivaient sur leurs galéasses (1), apportant une grande quantité d'objets de mince valeur, dont la coutellerie, la quincaillerie, la miroiterie, la bimbeloterie, etc., formaient le fonds ; et, après des échanges plus ou moins laborieux avec les indigènes, ils repartaient, leurs cales bondées de gomme, d'encens, de poivre, d'indigo, d'ivoire et de pierres brutes où brillaient des paillettes jaunes qui étaient de l'or. C'est ce qu'on nommait la *troque* : fructueux commerce, comme on voit ! C'est de cette époque, dit M. J. Ancelle, « que date l'industrie de l'ivoire sculpté, qui fait encore aujourd'hui la fortune de Dieppe ».

Les luttes malheureuses de la France contre l'Angleterre de 1337 à 1453, les discordes intestines, les malheurs des temps chassèrent nos compatriotes des bords du Védamel ou Riu de l'Or, comme on appelait alors le Sénégal, et le petit nombre de comptoirs qu'ils avaient fini par fonder devint la proie des Hollandais et des Portugais.

Après deux siècles et plus, nous reparûmes assez timidement, et c'est seulement sous l'administration, nous

(1) Grands navires, marchant à la voile ou à rames, employés au moyen âge.

---

allions dire le règne, de Richelieu, que l'on constate pour la première fois au Sénégal l'existence d'une véritable société dotée d'une organisation régulière, la *Compagnie Normande ou Association des marchands de Dieppe et de Rouen*. Son premier directeur fut Thomas Lombart.

C'était un habile homme que le sévère ministre de Louis XIII. A cette époque où, par ailleurs, le despotisme et la compression à outrance étaient les deux principes fondamentaux du gouvernement, il sut, par des faveurs adroitement concédées, aider au développement des colonies qui se fondaient. A la Compagnie du Sénégal, comme à d'autres aussi, il accorda notamment : 1° « le privilège de la navigation et le monopole perpétuel ou temporel du commerce », privilège et monopole qui ne sont pas à regretter, la concurrence étant la vie et l'âme même du commerce ; 2° « la participation de la noblesse sans dérogation et l'anoblissement de certains associés », ce qui avait une grande importance en ce temps-là, mais n'en aurait aucune au nôtre, bien que l'espérance d'un prétendu titre de noblesse puisse encore, assure-t-on, enfiévrer quelques cervelles faibles de croquants et de vilains ; 3° « le concours pécuniaire de la cour, la protection royale, le droit de maîtrise en France à tout ouvrier ayant séjourné six ans dans les colonies ; enfin

---

*la franchise d'impôt dans les villes et ports des Compagnies; l'entrée sans frais en France des produits naturels et manufacturés des colonies, etc., etc.*

Nous soulignons à dessein ces deux dernières concessions. Aujourd'hui, malheureusement, de cruelles nécessités financières, dont la responsabilité n'incombe pas au gouvernement de la république, lui imposent la dure obligation de frapper de droits énormes tout ce qui va aux colonies et tout ce qui en vient, surtout pour les Antilles. Un jour, espérons-le, ce système pourra être modifié : puisse cette espérance chère aux créoles et formulée ici par l'un d'entre eux, se réaliser dans un avenir prochain !

La *Compagnie Normande* commença au Sénégal de 1626 à 1664. A côté d'elle se fondèrent successivement une Société malouine et une Société parisienne. A elles trois elles exploitaient : 1° le cap Vert et la Gambie ; 2° la Guinée, entre Sierra-Leone et le cap Lopez ; 3° les côtes comprises entre Sierra-Leone et le cap Blanc.

C'est durant cette période que fut fondée la ville de Saint-Louis.

En 1664, la *Compagnie Normande* vendit ses établissements, pour le prix fabuleux de 1.600.000 livres tournois, à la *Compagnie des Indes Occidentales*.

---

Celle-ci fit de mauvaises affaires, et dut céder la place à une autre Société.

Ces changements d'ailleurs étaient fréquents, et dans une période de quatre-vingt-treize ans on compte six Sociétés munies du privilège :

Compagnie Normande, 1626-1664 ;

Compagnie des Indes Occidentales, 1664-1673 ;

Compagnie d'Afrique, 1673-1682 ;

Compagnie du Sénégal, 1682-1695 ;

Compagnie de Paris, dite aussi du Sénégal, Cap Nord et Côte d'Afrique, 1695-1709.

Compagnie du Sénégal, 1709-1719.

Quelques-unes se retiraient avec des bénéfices, mais presque toutes périllicitaient, soit que les actionnaires vinssent à se lasser, trouvant qu'elles n'exportaient pas assez de marchandises ou de nègres, soit qu'elles fussent battues en brèche par les compagnies étrangères.

Cette période n'offre rien d'intéressant, si ce n'est l'administration d'André Brüe, dont le nom mérite d'être cité avec les plus grands éloges. Ce fut la Compagnie de Paris, créée par d'Apougny, qui chargea Brüe de ses intérêts en Afrique. Justifiant la haute opinion que l'on avait conçue de son énergie, de son expérience commerciale et de son habileté à conduire les hommes,

---

il sut à la fois établir une discipline devenue fort nécessaire parmi les employés de la Compagnie, agrandir le champ de son exploitation, enfin découvrir des richesses nouvelles.

Pour atteindre le premier but, il introduisit dans la vie de ses subordonnés des habitudes de régularité oubliées depuis longtemps, et les fortifia par un singulier moyen de coercition : ceux qui ne venaient point assister aux prières du soir et du matin, faites en commun, étaient privés de leur ration d'eau-de-vie. La nature humaine a ses faiblesses : tout le monde devint d'une piété exemplaire.

Pour agrandir le champ des opérations de la Compagnie, qui était fort limité, il entra en relations avec les rois nègres les plus voisins, les véritables maîtres de tout le commerce d'échange, et obtint leurs bonnes grâces en se rendant auprès d'eux, en paraissant partager leurs superstitions, en accordant la plus grande confiance aux *grisgris*. Il appliquait en petit, et sans les connaître probablement, les théories romaines de colonisation. Il y ajouta aussi du sien, et, faisant pour les sauvages le contraire de ce qu'il avait décidé pour ses employés, il leur distribua l'eau-de-vie à profusion. Ceci avait un triple avantage : on faisait plaisir aux nègres, qui adorent

l'eau-de-feu ; on les amenait avec lenteur à un certain degré d'abrutissement, état qui n'est point à dédaigner chez un adversaire ; enfin, en cultivant ce goût chez eux on assurait un développement considérable au commerce des alcools. Ces diverses combinaisons n'étaient sans doute pas des plus charitables ; mais à cette époque la philanthropie n'était pas encore inventée.

Brûie acquit, notamment chez les Peuls, la peuplade la moins ignorante et la plus forte de tout le territoire, une influence telle, que leur roi voulait absolument le prendre pour gendre. Il aima mieux conserver sa liberté. Muni de l'assentiment des uns et des autres, il établit de nouveaux comptoirs et construisit des forts pour les protéger. Il arriva ainsi à se substituer en partie aux Maures pour le commerce de la vallée du Sénégal, et parvint même à entrer en relations commerciales avec les nègres de la côte, malgré leur inintelligence et les prétentions du roi des Ouoloffs. D'un autre côté, il avançait, autant que faire se pouvait, dans l'intérieur, tantôt vers le Cayor, vers l'embouchure du Rio-Grande ou celle de la Géba, où un comptoir fut fondé. Il conclut aussi un traité avec le roi de Bissao, et eut ainsi entre les mains presque tout le commerce du pays. Les Portugais luttaient en vain contre son influence ; les Anglais,



plus habiles à manier l'intrigue, réussirent à lui attirer l'inimitié de Latir, roi des Ouoloffs, qui le fit prisonnier par surprise, et ne le remit en liberté que contre rançon. Brüe se préparait à châtier cette trahison, lorsqu'il fut rappelé en France.

Ce fut Louis Le Maître qui le remplaça. Mais ce directeur, malheureux en plusieurs combats, ne maintint pas les affaires dans l'état de prospérité où les avait mises son prédécesseur, et la *Compagnie de Paris* céda la place à une *Compagnie de Rouen*. Celle-ci reprit André Brüe, et tout marcha bien de nouveau ; le trafic des gommés augmenta considérablement, et Compagnon, commis du directeur, découvrit des mines d'or dans le Bombock,

Depuis 1720, époque à laquelle Brüe se démit définitivement de ses fonctions, la colonie du Sénégal a passé par des fortunes diverses, dont voici, rapidement énumérées, les phases principales :

En 1756, pendant la guerre de Sept Ans, elle fut conquise par les Anglais, et ils la gardèrent en vertu du traité de 1763, qui mit fin à cette longue lutte. Nous la reprîmes en 1799, pour la reperdre encore pendant les guerres du premier Empire. Enfin, en 1815, elle devint française de nouveau, et depuis ce moment elle n'a pas cessé de l'être.

---

Cela ne veut pas dire que nous y fussions solidement établis, ni que nous y eussions engagé des intérêts considérables, ni que notre prestige y fût des plus brillants.

Aujourd'hui notre puissance s'étend, à peu près sans conteste, sur d'immenses territoires qui, dans l'intérieur, vont de Saint-Louis jusqu'au Niger, et qui, sur la côte, s'allongent du cap Blanc à la Mellacorée ; mais au prix de quels efforts, de quelle héroïque persévérance avons-nous atteint ce résultat ! On pourra s'en rendre compte dans le chapitre suivant ; disons dès à présent que le nombre infime des troupes dont disposaient les gouverneurs du Sénégal n'a pas nécessité moins de trente années de luttes sanglantes pour asseoir notre autorité dans ce pays.

---



DE 1854 A 1877



## CHAPITRE VI.

DE 1854 A 1877.

Les *coutumes*. — Ordres énergiques. — Conquête du Oualo. — Guerre contre les Trarzas ; insolences ; un beau trait. — Al-Hadji-Omar. — Paul Holl à Médine. — Expéditions diverses. — Lat-Dior.

Jusqu'en 1854, lit-on dans les *Annales Sénégalaises* publiées avec l'autorisation du ministre de la marine sous la direction du général Faidherbe, ouvrage auquel nous empruntons les détails qui suivent, « jusqu'en 1854, nous n'occupions au Sénégal que quelques territoires très restreints, et les plus puissants des chefs indigènes nous considéraient comme leurs tributaires ».

C'est ce que nous étions, en effet. *Amkoubel*, nous disaient les Ouoloffs ; *Djezia* (1), faisaient les Maures en écho. L'un et l'autre mot, que nous traduisions par *coutumes*, signifiaient que tous les ans nous devions aller

(1) Djezia, mot arabe qui désigne le tribut religieux par lequel les infidèles, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas musulmans, doivent acheter la paix aux sectateurs du Prophète.

---

avec une certaine pompe payer aux chefs indigènes une redevance, un loyer, si l'on veut, pour la place que nous occupions dans leur pays.

En outre, le commerce des gommés, principale exploitation du pays, ne se faisait que dans les *escales*, « sorte de foires annuelles, tenues sous la surveillance des chefs maures, dans des conditions onéreuses et humiliantes pour nous ».

Enfin la situation de nos commerçants était rendue plus intolérable encore par les pillages continuels auxquels se livraient sans vergogne des brigands maures, ouloffs ou toucouleurs.

Notre première tentative de résistance sérieuse consista, d'une part, dans l'établissement d'un poste fortifié commencé à Podor, le 27 mai 1854, par le capitaine du génie Faidherbe, et achevé trente-quatre jours après ; d'autre part, dans une verte correction infligée aux Toucouleurs du Dimar, qui avaient voulu s'opposer à la construction de notre fortin.

Nous ne devions pas tarder à prendre une offensive plus vigoureuse, car différentes dépêches adressées par M. Ducos, alors ministre de la marine, à M. Protet, gouverneur de la colonie, dans le courant de l'année 1854, portaient les ordres suivants :

« Nous devons *dicter nos volontés aux chefs maures pour le commerce des gommés. Il faut supprimer les escales*



Chef ouloff.

*en 1854, employer la force, si l'on ne peut rien obtenir par la persuasion. Il faut supprimer tout tribut payé par*



---

nous aux Etats du fleuve, sauf à donner, quand il nous plaira, quelques preuves de notre munificence aux chefs dont nous serons contents. Nous devons être *les suzerains du fleuve*. Il faut *émanciper complètement le Oualo* en l'arrachant aux Trarzas, et *protéger en général les populations agricoles de la rive gauche contre les Maures*. Enfin il faut entreprendre l'exécution de ce programme avec conviction et résolution. »

C'est à M. Faidherbe, nommé successivement chef de bataillon, lieutenant-colonel et colonel du génie, gouverneur du Sénégal du 16 décembre 1854 au 4 décembre 1861, puis du 14 juillet 1863 au 12 juillet 1865 — il était alors général de brigade — qu'il fut donné de réaliser la plus grande partie de ces énergiques instructions.

De 1854 à 1885, nous avons successivement entrepris et mené à bonne fin les opérations suivantes : conquête du Oualo ; guerre contre les Trarzas et leurs alliés du Oualo ; guerre des Bracknas ; guerre contre Al-Hadji-Omar et ses adhérents ; expéditions de Nguick ; de Niomré ; de Sine ; de la Basse-Casamance ; du Cayor ; de la Haute-Casamance (Souna) ; de Sine et de Salom ; opérations militaires dans le Cayor ; expéditions contre les Sérères ; affaires du Fouta ; conquête du Cayor ; expédition du Bosséyabé ; expédition des Guimbering

(Basse-Casamance) ; guerre contre Maba ; guerre contre Lat-Dior et Ahmadou-Cheikou ; campagnes de pénétration vers le Niger ; prise de Sabouciré ; mission Galliéni et opérations du colonel Borgnis-Desbordes ; première campagne (1880-1881) ; deuxième campagne (1881-1882) ; troisième campagne (1882-1883) ; quatrième campagne (1883-1884) ; cinquième campagne (1884-1885) ; opérations dans le Fouta sénégalais ; opérations dans le Cayor.

Ce ne serait pas trop d'un volume tout entier pour raconter, même en les résumant et en leur ôtant par suite une grande partie de leur intérêt, ces différentes campagnes, pour redire les efforts héroïques de nos officiers et de nos soldats. Le général Faidherbe l'a fait d'ailleurs avec une simplicité pleine d'éloquence (1), et ce serait à la fois une témérité et une besogne inutile que de l'entreprendre après lui. Nous nous bornerons donc à le suivre rapidement dans son récit, nous contentant de noter au passage les résultats acquis et d'extraire du volume cité quelques passages typiques.

La conquête du Oualo, territoire situé immédiatement au sud de Saint-Louis, se fit de janvier 1855 à décembre

(1) *Annales sénégalaises.*

---

de la même année. Nous y fûmes aidés par le concours des volontaires de Saint-Louis. Il est curieux de noter que ces gens avaient l'habitude de nous prêter assistance, mais en se réservant la faculté de marchander leur concours et de discuter, en pleine expédition, s'ils continueraient ou non à marcher. C'est à cette époque qu'on leur fit comprendre qu'une telle manière de faire ne saurait plus être tolérée.

« Une fois bien avertis, ils montrèrent toute l'obéissance qui convient à des troupes, firent preuve de courage et de dévouement dans bien des circonstances et rendirent de très bons services, surtout dans les razzias.... Les insoumis du Oualo prirent encore part à la lutte des Trarzas contre nous jusqu'à la conclusion de la paix avec cette tribu, en 1858... Aujourd'hui le Oualo est un pays tout français, parfaitement soumis aux chefs que nous lui avons donnés, et qui se livre avec ardeur à la culture et au commerce pour rétablir sa prospérité et oublier ses longues souffrances. »

Dans la guerre contre les Trarzas, nous eûmes à combattre un chef puissant et redouté, Mohammed-El-Habib.

Pour donner une idée du peu de cas que tous ces gens-là faisaient de nous, citons l'incroyable réponse qu'il adressa au gouverneur. Celui-ci lui avait écrit que la

---

paix n'était possible qu'aux conditions suivantes : suppression des escales, suppression des coutumes, renonciation au Oualo, cessation des pillages sur la rive droite. Mohammed-El-Habib répondit : « J'ai reçu tes conditions ; voici les miennes : augmentation des coutumes des Trarzas, des Braknas et du Oualo ; — destruction immédiate de tous les forts bâtis dans le pays par les Français ; — défense à tout bâtiment de guerre d'entrer dans le fleuve ; — établissement de coutumes nouvelles pour prendre de l'eau et du bois à Guet-Adar et à Bop-Nkior ; — enfin, préalablement à tout pourparler, le gouverneur Faidherbe sera renvoyé ignominieusement en France. »

Il n'y avait plus qu'à infliger de sanglantes défaites à cet outrecuidant personnage, et c'est ce que firent nos vaillantes troupes à différentes reprises. Ce ne fut pas toutefois sans des difficultés considérables, car les Trarzas, aussi bien que les Maures qui combattaient en même temps contre nous, montrèrent en toute circonstance un véritable courage et nous opposèrent une résistance vigoureuse.

« On voit par l'affaire de Gaudon, écrit le général Faidherbe, que les Maures ne sont pas aussi lâches qu'on veut bien le dire, et qu'ils se montrent quelquefois,

au contraire, pleins d'audace et d'énergie. A Langobé, aucun ne sourcilla devant la mort ; il y eut même de la part de l'un d'eux un trait de dévouement qui mérite d'être raconté. Nous avons dit tant de mal des Maures, qu'il ne serait pas juste de laisser passer une occasion d'en dire du bien. Il y avait au combat de Langobé trois frères, cousins du roi des Trarzas, Mokhtar, Mohammed et Ibrahim ; avec eux se trouvait un jeune enfant, fils de Mokhtar. Ibrahim montait une jument du roi des Trarzas, nommée El-Bouïda (Blanchette), jouissant d'une grande réputation de vitesse, et portant en croupe le jeune fils de Mokhtar. Il dit à ce dernier de monter, lui troisième, sur la jument pour se sauver. Mokhtar répondit : Ce serait nous perdre tous trois ; sauve l'enfant, Mohammed et moi nous allons nous faire tuer ici pour protéger votre fuite. Quelques spahis étaient déjà sur eux et les sabrèrent, mais la jument put mettre ses cavaliers en sûreté. »

La guerre contre les Trarzas avait commencé au mois de mars 1855. Le 20 mai 1858, Mohammed-El-Habib signa avec nous un premier traité qui nous donnait satisfaction et par lequel il reconnaissait, entre autres choses, en son nom et au nom de ses successeurs, que les territoires du Oualo, de Gaé, de Bokal, du Toubé, de Dia-

lakar, de Gaudiolé, de Thionq, de Djiaos et de N'diago appartenaient à la France en toute puissance et propriété. Le 10 juin suivant, Mahommed-Sidi, « roi d'une partie des Braknas », consentait un traité analogue, et son compétiteur Sidi-Ely signait le double du même traité pour le cas où il l'emporterait. Toutefois la lutte ne put être considérée comme complètement terminée que vers la fin de 1859.

Omar (Al-Hadji) était un marabout toucouleur, qui avait fait le pèlerinage de la Mecque (1), où il avait passé plusieurs années, et qui jouissait parmi les siens d'une haute réputation. Il prêcha contre nous la guerre sainte et la soutint avec la plus grande énergie. Nous eûmes à lutter contre lui depuis la fin de 1854 jusqu'à la fin de 1860. Voici comment il terminait une lettre adroite et perfide adressée par lui dès le début aux habitants de Saint-Louis :

« Maintenant je me sers de la force, et je ne cesserai que lorsque la paix me sera demandée par votre tyran (le gouverneur), qui devra se soumettre à moi, suivant ces paroles de notre maître : Fais la guerre aux gens qui ne croient ni en Dieu, ni au jugement dernier, ou qui ne se

(1) Al-Hadji signifie le pèlerin.

---

conformement pas aux ordres de Dieu et de son Prophète, au sujet des choses défendues, ou qui, ayant reçu une révélation, ne suivent pas la vraie religion (les juifs et les chrétiens) jusqu'à ce qu'ils payent la Djézia par la force et qu'ils soient humiliés.

« Quant à vous, enfants de Ndar (Saint-Louis), Dieu vous défend de vous réunir à eux ; il vous a déclaré que celui qui se réunira à eux est un infidèle comme eux, en disant : Vous ne vivrez pas pêle-mêle avec les juifs et les chrétiens : celui qui le fera est lui-même un juif ou un chrétien. Salut! »

Dans notre lutte contre Al-Hadji-Omar, nous eûmes pour allié un chef indigène, Boubakar-Saada, dont le concours ne nous fut pas inutile. Un moment, en 1856, notre situation fut des plus critiques. C'est à cette époque que le Pèlerin alla mettre le siège devant Médine. Cette ville, heureusement, était commandée par un homme des plus énergiques, Paul Holl, qui avec des forces bien inférieures à celles de l'ennemi résista héroïquement à ses attaques, malgré les cruelles privations imposées par la famine aux défenseurs de la place. Cette terrible situation dura du 11 mai au 18 juillet, et elle aurait fini d'une façon tragique pour les nôtres, si le gouverneur n'avait pu, malgré les plus grandes difficultés,

venir à leur secours. Lorsque les Toucouleurs eurent été mis en fuite, les défenseurs, le commandant Paul Holl en tête, dit le général Faidherbe, se jetèrent dans les bras de leurs libérateurs, avec une joie qu'il est inutile de décrire.

Mais quel spectacle navrant pour ces derniers! Plus de 6,000 individus, en grande majorité femmes et enfants, entassés presque sans abri et au milieu des immondices dans un espace de moins de 5,000 mètres carrés!.... La faim se peignait sur tous les visages : depuis plus d'un mois, on ne se nourrissait que de quelques arachides, et on n'avait pas de bois pour les faire cuire. Les maladies ravageaient cette multitude affamée, et, pour achever le tableau, trois à quatre cents cadavres ennemis, dans un affreux état de putréfaction, au pied de l'enceinte, empestaient l'air environnant.

L'ennemi ayant été repoussé hors de vue de la place, la population sortit en toute hâte, n'ayant pas assez d'expressions ni de gestes pour témoigner sa reconnaissance au gouverneur, ainsi qu'à ses officiers et à ses troupes.

Les femmes se précipitaient sur les moindres morceaux de bois, comme si c'eût été des objets précieux, pour allumer un peu de feu et faire bouillir des racines ; d'autres cueillaient et mangeaient l'herbe crue.



On se mit aussitôt à nettoyer les environs pour faire disparaître les causes d'infection, qui eussent pu devenir fatales, et à faire évacuer le fort pour y installer les troupes.

Une expédition entreprise au mois d'octobre 1859, et qui se termina par la prise de Guémou, mit fin à la guerre contre Al-Hadji-Omar. Il signa en août 1860 un traité fixant les territoires qui lui restaient et ceux que nous avions conquis. Les premiers sont peu à peu venus augmenter les seconds, depuis que le Pèlerin est mort et que, comme on le verra plus loin, nous avons mené à bonne fin nos campagnes de pénétration vers le Niger.

Nous ne pouvons que mentionner en passant l'expédition dirigée en décembre 1856 contre le chef du village de N'guik, expédition qui nous rendit maîtres du N'diambour tout entier, soumis depuis cette époque à notre domination.

Il en est de même de la campagne faite en mai 1859 dans le Sine, sur la côte, au sud de Gorée; elle fut suivie de traités qui placèrent le Baol, le Sine et le Saloum sous le protectorat de la France.

Des résultats analogues furent obtenus en mars et en novembre 1860, et en février 1861, par les expéditions envoyées contre les populations Djola de la Basse-Casa-

---

mance, contre les populations Balantes qui habitent vers la partie moyenne du fleuve, enfin contre les populations musulmanes mandingues de la Haute-Casamance.

Les opérations militaires dans le Cayor durèrent plus longtemps et offrirent de plus grandes difficultés. Ce pays, <sup>situé au cœur même de</sup> situé au cœur même de notre colonie, entre Saint-Louis et Dakar, avait cependant, jusqu'en 1860, complètement échappé à notre influence. Nos traitants ne pouvaient y pénétrer qu'en s'exposant à mille vexations de tout genre. Biraïma, damel de la région, avait consenti en 1859 à nous permettre d'y établir une ligne télégraphique et des relais pour nos courriers ; mais quand son fils Macodou lui eut succédé, il retira cette autorisation. C'est pour obtenir l'exécution du premier traité que, le 2 janvier 1861, une colonne expéditionnaire fut lancée dans le Cayor. Elle établit successivement des postes à M'Boro', à Gandiole et à Lampoul ; Macodou, pris de peur, ne tarda pas à nous concéder le territoire situé entre la côte et les Niayes, à promettre sa protection à tous les nôtres dans le Cayor, enfin à garantir la sécurité de la route entre Dakar et Saint-Louis. Malheureusement il ne tint aucune de ses promesses ; nous dûmes faire contre lui une nouvelle démonstration au mois de mars et nous finîmes par le déposer. Nous le remplaçâmes d'abord par

---

Madiodo, ensuite par Lat-Dior. Ce dernier, bien qu'il fût notre créature, se conduisit avec si peu de loyauté, qu'il fallut le combattre en 1863, et, après avoir établi un poste à N'guiguis, au centre de son pays, le mettre en fuite et le remplacer par Madiodo. Le nouveau damel nous abandonna par traité le Diambour, le M'baouar, l'Andal et le Sagnokor. Lat-Dior, malheureusement, tenait toujours la campagne, menaçant le poste de N'guiguis, et réussissant à nous causer des pertes sensibles, notamment dans le combat du 30 décembre 1863.

« De 140 hommes environ dont se composait la colonne, dit le général Faidherbe, il ne revint que 20 spahis, dont 8 blessés, 2 officiers, 1 docteur et 16 tirailleurs dont 9 blessés ; nos alliés perdirent en outre beaucoup de monde. » En revanche, Lat-Dior subit à Loro, le 11 janvier 1864, une sanglante défaite. A la suite de notre victoire, tous ses partisans l'abandonnèrent et vinrent faire leur soumission à notre allié Madiodo. Comme ce dernier ne renonçait point à ses déplorables habitudes de trahison, nous prîmes le parti de diviser le Cayor en cantons, que nous plaçâmes sous l'autorité de chefs nommés par nous.

Depuis ce moment, sans compter les expéditions destinées à protéger nos commerçants ou à les venger,

nous eûmes encore deux guerres importantes dans le Cayor : l'une contre Maba, l'autre contre Ahmadou-Cheikou.

Maba était une sorte de prophète originaire du Fouta. Il avait réussi, en 1861, à se rendre un moment maître du Rip, province du Saloum, puis, en 1863 et 1864, du Saloum tout entier et du Badibou. Encouragé par ses succès d'autrefois, il s'allia en 1865 avec Lat-Dior, le damel dépossédé, et tenta de conquérir le Djolof, le Diambour et le Cayor. Au mois de novembre de cette même année, M. Pinet-Laprade, alors gouverneur, dut marcher contre lui. Il lui infligea de nombreuses défaites, et, le 30 novembre, après une brillante victoire, s'empara de Nioro, capitale du Rip. Maba se révolta de nouveau en 1867 ; mais il perdit le 18 juillet une bataille importante, dans laquelle il fut tué, ainsi que son fils, son neveu et son principal lieutenant. Son allié Lat-Dior ne put faire autrement que de se soumettre, et nous le nommâmes alors chef de Guet, son canton natal, dans le Cayor.

Cela ne l'empêcha pas de prêter son concours, en cette même année, à un autre prophète qui nous déclara la guerre, Ahmadou-Cheikou. Nous les battîmes par deux fois, en 1867 et 1869. En 1871, Lat-Dior ayant

fait de nouveau sa soumission, nous le nommâmes damel du Cayor. Il sera de nouveau question de ces deux personnages, dans le chapitre suivant.

---

DE 1877 A 1885



## CHAPITRE VII.

DE 1877 A 1885.

Noms glorieux. — Le Soudan. — Projet abandonné. — Le capitaine Galliéni. — Tentatives diverses de pénétration dans le continent africain. — Chemin de fer transsaharien, mer intérieure, etc.

L'élément militaire a joué un rôle si considérable dans notre prise de possession du Sénégal, que nous consacrons presque exclusivement à lui seul les pages suivantes. Nous ne pouvons pas cependant ne pas prononcer au moins les noms d'hommes tels que MM. Soleillet, Duponchel, Piétri, Marly, Jacquemart, Monteil, Pol, Bayol, Derrien, Berthelot, qui ont accompli avec tant de courage et de dévouement des missions scientifiques ou topographiques; et ne pas leur rendre ici un modeste mais sincère hommage.

Le Sénégal et le Niger, dans leur cours supérieur, arrosent des territoires qui, entre toutes les parties de l'Afrique occidentale, sont ceux où l'on trouve le sol le plus



---

fertile en même temps qu'une population très nombreuse pour le mettre en valeur. Ces précieux avantages se rencontrent particulièrement au *Soudan*.

L'usage a restreint l'application de ce nom à la région comprise entre le Sahara au nord, le bassin du Nil à l'est, la Sénégambie à l'ouest, la Guinée et les régions inexplorées de l'Afrique équatoriale au sud. M. Paul Bourde fournit d'intéressants renseignements sur cet immense territoire, au moins cinq fois plus grand que la France, car il mesure une longueur de 4.600 kilomètres, une largeur moyenne de 6 à 700 kilomètres, et une superficie de 2.750.000 kilomètres carrés. La moitié occidentale est arrosée par le Niger ; la moitié orientale se trouve comprise partie dans le bassin de la Bénoué, affluent du Niger, partie dans une série de bassins intérieurs, dont les principaux sont ceux des lacs Tchad et Fittri.

Dans ce sol profond, abondamment arrosé, fécondé par un soleil prodigue de ses bienfaits, le riz, l'indigo, le coton, et dans quelques parties le café, le poivre, le gingembre, la noix de gourou, viennent naturellement ; on y cultive, aux environs du désert, le blé, l'orge, les dattiers, et partout ailleurs les plantes et les graines oléagineuses, le tabac, le maïs, les patates douces, les ignames,

les pastèques, les oignons, les fèves, les haricots, de nombreuses variétés de mil, etc., etc. Les forêts de gom-miers, les ébéniers, les arachides, les arbres à beurre se rencontrent un peu de tous côtés. Enfin aux productions de ce pays il faut ajouter de nombreux troupeaux, une grande quantité d'ivoire et de plumes d'autruches, en dernier lieu des mines d'or. Que de richesses aussi variées qu'inépuisables!

Aussi, dit M. de Lanessan dans l'*Expansion coloniale de la France*, « parvenir au cœur de cette région, apporter les produits de notre industrie à des populations dont nous augmenterions les besoins pour le plus grand profit de notre commerce, et qui nous fourniraient en échange leur coton, leur indigo, leurs graines oléagineuses, etc., était une entreprise digne de tenter l'imagination de tous ceux qui ont le souci du progrès de l'humanité et de la grandeur de leur patrie. »

A vrai dire, un tel projet, loin d'être facile à réaliser, présentait des difficultés presque insurmontables. En effet, le Sénégal n'est navigable que jusqu'à Médine, et encore pendant quelques mois seulement ; d'autre part, entre le cours supérieur du Niger et son cours inférieur on rencontre de nombreux rapides qui empêchent les bateaux de passer d'une partie à l'autre.

---

Heureusement la réunion de tant d'obstacles ne devait pas suffire à arrêter des Français. Le général Faidherbe dit lui-même qu'en créant le poste de Médine en 1855, il avait entendu poser un premier jalon sur la route de la partie navigable du Sénégal au Niger. En 1863, il chargea M. Mage, lieutenant de vaisseau, d'étudier cette route. Celui-ci explora le Ségou et la ligne qui joignait nos établissements du haut Sénégal avec le haut Niger. Il rapporta de son expédition un traité avantageux et des notes tout à fait précises ; malheureusement les événements empêchèrent, pendant près de quinze ans, qu'on donnât suite à l'entreprise.

Remarquons en passant qu'il fut un moment question de pénétrer au Soudan par un chemin de fer transsaharien. On sait quel fut le dénouement tragique de l'expédition envoyée dans le but de préparer sa réalisation sous les ordres de l'infortuné colonel Flatters ; mais c'est un projet dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Un autre plan se rattachant au même but glorieux, que nous devons également nous contenter de mentionner ici ; consistait en la création d'une mer intérieure au sud de nos possessions algériennes. La conception en est due au commandant Roudaire, chef d'escadron au 3<sup>me</sup> régiment de cuirassiers. Il voulait en résumé, créer

---

une mer artificielle au sud de l'Algérie et de la Tunisie, en utilisant les dépressions naturelles du sol connues sous le nom de *chotts* de Rharsa et de Melrir, qui ne sont en partie que d'anciens lacs salés et desséchés. Ce bassin aurait été relié à la Méditerranée par un canal de 240 kilomètres de longueur. Le gouvernement n'a pas cru devoir encourager cette entreprise qui aurait exigé des capitaux extrêmement considérables, et l'avenir seul décidera si elle peut être menée à bonne fin par l'initiative privée.

C'est par notre colonie du Sénégal que devait se faire la pénétration si ardemment désirée.

En 1877, M. Brière de l'Isle, alors colonel et gouverneur du Sénégal, depuis général en chef de l'armée du Tonkin, reprit les desseins du général Faidherbe.

Il s'agissait d'établir définitivement des voies de communication entre le Sénégal et le Soudan. Lorsque cette proposition fut soumise à l'examen des Chambres, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, proposa d'abord l'établissement d'un nouveau poste à Bafoulabé et la construction de trois lignes de chemin de fer : 1° de Dakar à Saint-Louis, 260 kilomètres ; 2° de Mpal (près Saint-Louis) à Médine, 580 kilomètres ; 3° de Médine au Niger, 520 kilomètres.

---

Nous ne nous occuperons pas des discussions qui eurent lieu en France à ce sujet, ni des variations qu'a pu subir la politique ; nous suivrons seulement nos braves soldats au Sénégal.

La première opération fut l'attaque du *tata* de Sabouciré, occupé par le chef Niamody, duquel on avait tout à craindre et qui en particulier menaçait Médine. Nous eûmes dans cette affaire treize hommes tués, dont deux officiers, et 51 blessés ; mais Niamody et presque tous les siens périrent, et notre petite colonne de 535 hommes, commandée par le lieutenant-colonel Reybaud, appuyée par les guerriers du Khasso sous les ordres de Demba, élève de l'école des otages, s'empara de Sabouciré le 22 septembre 1878.

L'année suivante, on construisit un poste à Bafoulabé au confluent du Bafing et du Bakoy. Mais, avant d'aller plus loin, le gouverneur résolut de s'assurer les bonnes dispositions d'Ahmadou, sultan de Ségou, possesseur de droit des territoires sur lesquels nous devions établir d'autres postes. Il lui envoya à cet effet le capitaine d'infanterie de marine Galliéni. Pour parvenir jusqu'au sultan, le voyage était long et dangereux, et cependant le capitaine, accompagné des lieutenants Vallière et Piétri et des docteurs Tautain et Bayol, dut partir de

---

Médine, le 20 mars 1880, escorté seulement de vingt tirailleurs et de dix spahis. Ils avaient à protéger 250 bêtes de somme chargées de vivres et de cadeaux destinés à Ahmadou. Cette première tentative eut peu de résultats, car notre petite colonne, attaquée le 11 mai par *deux mille* Bambaras, fut décimée, ne put parvenir jusqu'à Ségou, et dut, par ordre d'Ahmadou, s'arrêter à Nango, où le sultan la retint prisonnière pendant dix mois.

Le capitaine Gallieni a raconté lui-même son expédition dans une conférence faite à la Société de géographie de Bordeaux, et elle est assez intéressante pour que nous la reproduisons presque *in extenso*.

---



## CHAPITRE VIII.

DE 1877 à 1885 (*suite*).

Expédition du capitaine Galliéni.

«... L'escorte nous a rendu de grands services pendant l'expédition ; c'est grâce à elle que nous avons pu remplir notre mission. Ils ont fait un peu de tous les métiers, tour à tour pionniers et âniers, car il fallait souvent se servir du pic pour pratiquer des rampes dans les berges que l'on était obligé de franchir, et de veiller sur les ânes qui portaient nos bagages et les lourds cadeaux destinés aux chefs. En somme, dans toutes les circonstances, marches ou combats, nous avons toujours été satisfaits d'eux.

« Les officiers étaient montés sur des chevaux d'Algérie. La mission, du reste, était fort considérable, et avait un matériel important, à cause du peu de renseignements que l'on possédait sur le pays, et des populations très méfiantes que nous devions rencontrer sur notre route :



Il nous fallait engager de nombreux indigènes. Nous étions 150.

« Nous nous étions partagé la tâche qui nous incombait : M. Piétri était chargé de marcher devant nous et de préparer le terrain. M. Vallière s'occupait de l'itinéraire topographique, et dressait la carte de la route que nous parcourions ; MM. Bayol et Tautain faisaient des observations météorologiques.

« Le but de la mission était d'explorer le pays compris entre le haut Sénégal à partir de Bafoulabé et le haut Niger. Nous ne possédions sur cette région que des renseignements fort vagues. Il était donc utile, au point de vue de l'établissement d'une grande voie de communication, d'étudier quel était le meilleur chemin pour parvenir au Niger. Nous devions, en outre, nous mettre en relations avec tous les chefs indigènes de ces contrées, et surtout avec Ahmadou, qui commande sur une grande partie du Niger, et qui est le chef le plus puissant des rives de ce fleuve.

« Le 22 mars, nous quittions Médine, et peu après nous arrivions à Bafoulabé, suivant les traces d'un voyageur précédent, le lieutenant de vaisseau Mage, qui avait pu suivre le cours du Niger, accompagné par un guide officiel fourni par Ahmadou, guide qui

le conduisait partout où il plaisait au sultan de le laisser aller, sans le laisser jamais seul.

« A partir de Bafoulabé, nous avons suivi la route parcourue en 1805 par le voyageur anglais Mungo Park, mais lui suivant la rive droite du Bakhoy, et nous, la rive gauche. Les populations où nous passions sont des Malinkés, plus communément connus sous le nom de Mandingues. Ces indigènes ont une fort mauvaise réputation. Tous les voyageurs disent qu'ils sont voleurs, cupides, pillards ; mais quant à nous, ils nous ont généralement très bien accueillis...

« Le 10 avril, après avoir parcouru de fort mauvais chemins, nous arrivions à Fangalla ; la mission topographique qui nous a suivis a reconnu le chemin si mauvais, qu'elle a indiqué le tracé du futur chemin de fer à travers le pays voisin de Gangaran.

« Pendant cette marche, je m'étais fait précéder par M. Vallière, qui me fournissait ainsi des renseignements topographiques très utiles. J'ai toujours pris l'habitude — et c'est un bon conseil à donner à ceux qui voyagent dans ce pays — de me faire précéder par un membre de la mission qui m'envoyait des renseignements et permettait de savoir si l'on pouvait passer sans obstacles.

« A Fangalla, nous sommes restés deux jours. Les en-

rons de ce point sont couverts de villages ruinés à la suite des combats entre les Bambarras et les Toucouleurs.

« Le 12 avril, nous sommes repartis en suivant la rive droite du Bakhoy, de façon à trouver un gué ; mais le terrain est si mauvais qu'il devint impossible de suivre les bords de ce cours d'eau ; et cela était très fâcheux, parce que, non loin de là, le Bakhoy reçoit un affluent important, le Ba-Oulé.

« Cette marche a été faite au hasard, à cause des inexactitudes de la carte. Le pays est désert ; partout nous trouvions des traces de fauves. Autrefois ce pays était très peuplé, mais tout a été détruit par les Toucouleurs ; les habitants se sont retirés vers les montagnes pour éviter les conquérants.

« Le 14 avril, nous parvenions au gué de Toukota. En ce point le Bakhoy est large de 400 mètres ; le gué forme un seuil de roche profond de 50 centimètres à peine. Nous avons employé deux jours pour le traverser. Il fallait tout faire porter sur la rive droite à dos d'homme.

« Une fois le passage terminé, je résolus d'envoyer M. Piétri vers l'est pour reconnaître le confluent du Bakhoy et du Ba-Oulé ; je lui prescrivis de se porter sur ce point et d'examiner si la pointe qui s'avance entre

les deux cours d'eau ne se prêtait pas à la création d'un port, et de reconnaître laquelle des deux vallées serait la meilleure pour le parcours de la voie ferrée. M. Piétri partit donc avec deux ou trois indigènes pour visiter cet éventail de rivières.

« Quant à nous, nous suivîmes la rive droite du Bakhoy à travers le pays du Fouta, habité par une race au teint couleur de café au lait, les Peuls. Ces populations sont fort sauvages, mais nous ont bien reçus. Nous avons réuni les chefs à Gouniokoro : je leur ai lu le traité de protectorat accepté par les Toucouleurs : ils y ont adhéré avec le plus grand empressement et ont même insisté pour la construction d'un blockhaus sur leur territoire, afin d'être mis ainsi à l'abri des attaques de leurs ennemis.

« Sur tout le parcours nous avons rencontré des traces de l'expédition de Mungo Park ; nous avons un jour bivouaqué sous un groupe de fromagers où ce voyageur s'était reposé. Dans un village, le chef vint me trouver, me disant que Mungo Park avait donné à son père un cadeau en argent, espérant sans doute que je ferais de même ; mais, en ouvrant le livre du voyageur anglais, je reconnus que, au contraire, il n'avait pas eu à se louer de la façon dont ce chef l'avait accueilli : cet individu l'avait privé d'une partie de ses bagages.

« A Goniokori, la vallée du Bakhoy est barrée par de grands plateaux rocheux. Nous ne pouvions avancer qu'avec peine, faute de renseignements.

« Le 20 avril, nous atteignons enfin Makadambougou, un des villages de Kita, premier objectif qui nous était assigné.

« Nous étions alors à 500 kilomètres de Bakel. Je reconnus de suite l'importance de Kita, et la nécessité d'y créer un centre sérieux d'opérations. Afin de rendre la chose facile, je conclus avec les chefs du pays un traité, qui fut célébré par une grande fantasia.

« C'est à Kita que viennent se souder la plupart des routes qui se dirigent sur les différents points du Niger, du Ba-Oulé, du Bakhoy, de la Falémé et du Sahara. Plusieurs de ces routes s'ouvraient devant nous ; j'envoyai le lieutenant Vallière en avant sur Mourgoula.

« Le 27 avril, nous quittions à notre tour Kita, nous dirigeant à l'est sur le Bangassi. Mieux renseignés, nous prenions cette route pour rejoindre celle de Bamakou, après être restés huit jours à Kita à faire force palabres, à la suite desquelles nous étions autorisés à construire un fort, et à faire ainsi flotter les couleurs françaises à 200 kilomètres du Niger. Au moment de partir, nous étions rejoints par M. Piétri, qui avait suivi et reconnu

le Ba-Oulé (fleuve Rouge). De cette exploration, il était permis de conclure que la vallée du Ba-Oulé était plus avantageuse pour la création d'une voie ferrée que celle du Bakhoy. M. Piétri avait accompli cette mission sans renseignements ; il avait tué en route un magnifique hippopotame.

« Je voulais d'abord suivre la route de Nioro, mais tout le pays entre le Ba-Oulé et le Niger était révolté, et il devenait fort difficile de le traverser ; dès lors, un échec pour nous était certain, et je renonçai à atteindre le grand fleuve par cette partie des possessions d'Ahmadou.

« Le 27 avril, nous suivions l'itinéraire de Mungo Park, en 1805. Nous dûmes franchir le Bandingo, dont les berges très abruptes nous forcèrent à créer des passages pour nos convois.

« Le 30 avril, après avoir traversé un pays désert, nous atteignîmes Bangassi ; à ce moment tomba la première pluie d'hivernage ; ce fut heureusement un accident isolé, car si les pluies avaient continué, les fièvres nous auraient empêchés de poursuivre notre chemin. Pendant ce temps, M. Vallière continuait sa route sur Mourgoula, village dépendant d'Ahmadou, et qu'il importait de reconnaître ; j'avais dû abandonner cet itinéraire pour aller installer le plus rapidement possible le docteur à son poste de résident

---

de France à Bamakou. Pour cela, il nous fallait suivre un pays ami des gens de Bamakou. Sur l'avis d'Abderaman, fils d'un chef de Bamakou, je pris la route du nord. Sur tout le parcours, nous avons trouvé des noirs très méfiants, appartenant à la race des Bambarras, révoltés contre Ahmadou. Nous suivions ainsi deux itinéraires assez rapprochés : pendant que nous marchions au nord, le lieutenant Vallière suivait la vallée du Bakhoÿ, par laquelle il a atteint le Niger.

« Avant nous, M. Mage était déjà passé par Bangassi.

« La région que nous parcourions alors était déserte, mais couverte d'arbres à beurre (karitis), dont les indigènes tirent du savon, de l'huile, etc. Dans ces bois il n'y avait pas de sentiers.

« Le 4 mai, nous arrivions à Koundou, sur la rive droite du Ba-Oulé. Nous franchissions ce cours d'eau et pénétrions dans le Bélédougou, pays fort peuplé. Le lendemain, les chefs m'envoyèrent plusieurs des leurs, en me disant que je serais très bien reçu. Ces gens-là ont eu beaucoup à souffrir de la part du père d'Ahmadou ; ils combattent encore avec énergie contre le fils, chaque fois qu'il tente de les soumettre à sa domination. Pendant ce temps, M. Piétri marchait en avant, car nous devions toujours parcourir ce pays avec prudence.

« Le 5 mai, nous entrions dans le village de Guisoumalé, dont le chef nous donna une case, et nous fit cadeau d'une chèvre, de riz et de miel. De mon côté, je lui donnai des étoffes, un fusil et de la poudre. Tout le monde dans le village voulut visiter le camp. Le docteur Bayol donna à tous des consultations gratuites et excita l'admiration au moyen d'une petite pile électrique.

« Je cherchai à faire comprendre au chef les avantages qu'ils auraient à traiter avec nous, et les bienfaits qu'ils retireraient de notre commerce. Nous quittâmes Guisoumalé avec l'espoir de trouver partout un pareil accueil, et le 6, nous arrivâmes à Ouoloni. Les habitants, lorsque j'arrivai, craignaient une attaque ; ils voyaient que j'avais quelques hommes avec moi, et se figuraient que j'allais leur déclarer la guerre. Je fis venir le chef ; c'était un homme aveugle, car, dans ce pays, les gens, pour être plus libres, élisent toujours des impotents. Sur dix chefs, je n'en ai rencontré qu'un ayant des yeux ; tous les autres étaient aveugles. Je réussis à faire comprendre à celui-là que nos intentions étaient pacifiques, en ayant soin d'appuyer ce discours de quelques cadeaux, car il en faut toujours dans ce pays. Le lendemain, quand je voulus partir, je n'avais pas de guide, le nôtre était malade, et le chef mit toute la mauvaise volonté possible à nous



en donner un autre. Cependant il fallait à tout prix quitter cette contrée ; l'hivernage allait venir, et il ne serait plus possible alors de voyager. Mungo Park, qui avait commis cette faute, partit avec 37 hommes, et arriva avec 5. Je me disposai donc à partir sans guide, laissant M. Tautain à Ouoloni. A peine étions-nous partis qu'il se vit menacé, et dut faire une démonstration militaire pour se débarrasser des indigènes.

« Nous marchions avec beaucoup de peine, car nos animaux étaient malades ; plusieurs avaient péri par suite des blessures que leur causait leur chargement. Il nous fallait deux journées pour atteindre Guinina. Nous devions traverser des éperons rocheux fort difficiles. Afin d'assurer notre marche, M. Bayol partit le premier ; quant à moi, je campai dans la forêt, où M. Tautain nous rejoignit le 7, à neuf heures du matin. Il m'informa que les dispositions des indigènes étaient fort peu rassurantes.

« Le 8, nous étions à Guinina. Le premier entretien que j'eus avec le chef fut très froid. Je remarquai que le village était plein d'hommes en armes, animés de sentiments tout à fait hostiles. Cependant on nous permit de camper à 500 mètres du village. L'attitude de la population était singulière : contrairement à l'habitude, il ne

vint au camp ni femmes, ni enfants. Je pris toutes mes précautions contre une attaque. Pendant la nuit, alors que les indigènes, suivant leur coutume, ne sortent jamais de chez eux, j'allai reconnaître le village avec les interprètes, et j'entendis les Bambarras parler d'attaquer les Blancs et de les piller.

« Le lendemain, je constatai qu'un grand nombre d'indigènes étaient venus de Dio. Malgré les promesses qui m'avaient été faites, je me voyais donc menacé. Vers une heure de l'après-midi, on m'envoya cependant des guides ; mais je restai là, car je m'y trouvais plus en sûreté. Le nombre de nos tirailleurs était insuffisant. Cependant, d'un autre côté, nous ne pouvions nous arrêter à Guinina, et j'étais très inquiet sur le sort de M. Piétri. J'eus un nouvel entretien avec le chef et lui dis que je ne comprenais pas qu'il eût laissé former chez lui une pareille réunion d'hommes. Il me répondit évasivement que je n'avais rien à craindre, et se plaignit amèrement de ce qu'au lieu de voir en lui un des grands chefs du pays je ne lui avais pas envoyé de cadeaux. Je lui répondis que le gouverneur du Sénégal ne payait de tribut à personne.

« Cependant nous finîmes par nous entendre, et il me fit même le serment bambarra, auquel ces gens-là tien-

ment beaucoup. Malgré les paroles du chef, je pris toutes les mesures nécessaires, et me mis en marche sur Dio avec toutes les précautions que rendait indispensables l'attitude des gens du pays. Le chef m'avait donné pour guides ses propres neveux. Je les fis marcher en avant et donnai l'ordre de les mettre à mort au premier signe de trahison. A ce moment, nous avions en tête et en queue de la colonne un groupe de tirailleurs prêts à se défaire des guides au premier signal; nous étions pleins d'espoir, ne nous trouvant qu'à deux ou trois jours de marche du Niger.

« Le 10 mai, nous arrivions à Dio, à quatre heures du soir. J'étais recommandé au chef, avec lequel j'eus un entretien qui ne fit qu'exciter ma défiance. Le village paraissait silencieux, et le chef voulait nous empêcher d'en approcher. Je trouvai là des lettres de M. Piétri qui continuait sa marche sur Bamakou par la vallée du Ba-Oulé. De plus en plus, nous constatons que les dispositions étaient mauvaises. On nous accusait hautement de vouloir nous unir à Ahmadou, pour réprimer le pays. En réalité, c'était la cupidité qui poussait les Bamarras. Jamais ils n'avaient vu un bagage tel que le nôtre. Nos coffres et nos sacs les intriguaient fort.

« Vers dix heures du soir, me voyant toujours occupé

de M. Piétri, M. Bayol s'offrit à aller le rejoindre à Bamakou, pour le prévenir de notre situation et m'envoyer des hommes afin d'enlever rapidement nos bagages. M. Bayol partit aussitôt et reparut peu après.

« Les allures louches de son guide l'avaient forcé à revenir. Celui-ci le conduisait au dehors du sentier que l'on devait suivre. C'est le même qui, le lendemain, nous conduisit dans un gnet-apens. Nous passâmes la nuit avec beaucoup de précautions.

« Le lendemain, à 10 heures, le chef envoya les hommes que nous lui avions demandés. Je lui fis un beau cadeau et me préparai au départ. En quittant Dio, j'eus, de nouveau, lieu de me méfier : on ne voyait toujours ni femmes, ni enfants. On entendait sortir du *tata* comme un grouillement sourd indiquant un rassemblement. Je pressai donc la marche, qui avait lieu au milieu de fourrés, à 500 mètres d'un ruisseau bordé de pendanus. Les spahis et les tirailleurs protégeaient la colonne, et j'étais en avant avec M. Bayol.

« Le guide était devant moi. Je remarquai avec étonnement qu'il nous faisait très souvent changer de chemin, contrairement aux habitudes des noirs, qui marchent d'ordinaire droit devant eux. Je lui en fis l'observation ; mais il me répondit qu'il n'y avait rien à crain-

---

dre, et que je n'avais qu'à le suivre. A ce moment éclata, à l'autre bout du chemin, une fusillade excessivement nourrie : il devenait évident que les Bambarras mettaient à exécution leur projet. Il faut bien avouer que notre situation n'était pas brillante. Notre convoi se développait sur 6 à 700 mètres, et n'avait, pour le protéger, que dix tirailleurs et sept spahis, bien armés, il est vrai, et possédant chacun 13 paquets de cartouches.

« Les Bambarras nous attaquèrent suivant leur tactique : le premier rang fait feu, et le second le remplace. Le premier choc fut rude ; nous avons perdu beaucoup de monde ; cependant, il nous fut possible d'élargir le cercle et de nous réfugier vers des ruines voisines, où nous pûmes aussitôt organiser la résistance. J'estime que nous avons été attaqués par plus de 1,000 Bambarras. J'ai su depuis, par Ahmadou, qui avait reçu la liste des tués et des blessés de chaque village, que les Bambarras avaient subi des pertes nombreuses.

« J'étais fort inquiet sur le sort de M. Tautain ; il avait fort peu d'hommes avec lui, et la fusillade était bien nourrie de son côté. J'allais partir à son secours, quand tout à coup je vis arriver l'interprète Alassane à cheval, ayant le docteur en croupe derrière lui. M. Tautain avait montré le plus grand sang-froid, et, au milieu des plus

grands dangers, était parvenu à rallier tout son monde.

« Nous avons eu 14 tués dans cette rencontre ; quant aux blessés, nous les avons toujours emportés avec nous, les mettant plusieurs à la fois sur ce qui nous restait de mulets, pour la plupart blessés eux-mêmes.

« Il n'y avait pas de temps à perdre. Nous partîmes immédiatement vers le Niger, en nous dirigeant droit à l'est. En tête de la colonne se trouvaient les spahis, les blessés au milieu, et les tirailleurs en arrière. Les Bambaras tiraillaient sur nos flancs, mais nous les tenions toujours à bonne distance. Vous pensez ce que fut cette marche sur un terrain accidenté et inconnu.

« Nous savions que les Bambaras ne marchent jamais la nuit : aussi ai-je continué la route de façon à ce qu'ils nous perdissent de vue. Il nous a fallu avancer à travers de grandes dépressions, des cours d'eau profonds, des hauteurs à escalader. Mais à cinq heures du matin nous descendions un plateau du haut duquel nous découvrîmes la vallée du Niger, couverte de nuées indiquant la présence d'un grand fleuve.

« Nous avons marché depuis une heure de l'après-midi jusqu'à minuit, ayant fait dans de pareilles conditions 60 à 70 kilomètres. La halte avait eu lieu sur le flanc ouest du plateau. Vers deux ou trois heures du matin,

---

nous étions repartis, malgré les fatigues. Nous fûmes assez heureux pour arriver dans un des villages dépendant de Bamakou, où nous étions à l'abri des Bambarras.

« Pendant toute cette marche, les tirailleurs sénégalais que nous avions avec nous ont fait preuve du plus grand dévouement. Au moment de l'attaque, ils se jetaient devant moi pour parer les coups qui m'étaient portés.

« Nous ne nous arrêtâmes pas dans le village, et nous nous dirigeâmes directement sur Bamakou. J'allais envoyer quelqu'un à la rencontre de MM. Piétri et Vallière, sur les routes qu'ils avaient dû suivre, quand j'aperçus ces deux officiers sortant de Bamakou (M. Vallière y était arrivé par Mourgoula). Leur vue me soula-gea d'un grand poids, car le manque de nouvelles m'avait rempli d'inquiétude.

« M. Piétri avait déjà préparé un projet de traité, et les chefs s'étaient engagés à se placer sous le protecto-rat. Ils nous avaient même offert une case, où nous n'avions qu'à nous installer ; mais ils eurent peur des gens du Bélédougou ; d'ailleurs nous ne venions pas en triomphateurs. Nous avons perdu tous nos bagages ; tous nos hommes étaient en haillons : aussi leur accueil fut-il froid.

« Il devenait évident que nous les gênions. J'abrégeai

donc le séjour à Bamakou, après avoir donné les soins aux blessés. Les médecins n'avaient plus d'instruments, et MM. Bayol et Tautain durent extraire les balles avec un simple canif. Quelques-uns de nos hommes avaient reçu jusqu'à cinq ou six projectiles...

« Le 14, nous arrivions à Nafadié. Nous résolûmes de franchir sur ce point le Niger ; mais il fallait avertir le gouverneur du Sénégal, et le docteur Bayol se sépara de nous pour tâcher de gagner Saint-Louis... Quand il fut parti, nous n'avions plus de médicaments, plus de vivres, plus rien ; mais nous avons obtenu d'importants résultats : la vallée du Bakhoy était explorée ; le Fouladougou et Kita étaient sous notre protectorat ; la vallée du Ba-Oulé avait été parcourue... Le 15 mai, nous franchissions le Niger. Sur ce point le grand fleuve a 750 mètres de largeur. Malheureusement il est coupé d'îlots et renferme seulement d'étroits chenaux. Nous étions sur le territoire d'Ahmadou...

« En apprenant notre arrivée, il nous reçut avec beaucoup de méfiance. Il ne comprenait pas ce que nous étions allés faire chez les Bamarras. Du reste, on lui faisait de moi un portrait redoutable. « Si tu reçois ce capitaine, lui disait-on, tu es perdu, car il a le mauvais œil. »

« Toutefois il eut beaucoup d'attentions pour nous. Il



---

nous envoya des vivres, du riz, du miel, du sel, des vaches laitières et cinq poulets par jour : nous lui en avons ainsi mangé dix-huit cents...

« Ahmadou était bien inquiet, mais il n'osait rien faire contre nous. Il m'envoyait tout ce que je lui demandais, sauf du papier, et il en avait cependant ; mais il se défiait de ce que nous écrivions. Il n'avait pas tort, car malgré cela, nous avons pu relever toute la région et nous renseigner complètement au point de vue politique et commercial.

« L'hivernage fut terrible ; la fièvre nous couchait tous les jours sur nos nattes ; mais, malgré tout, nous ne voulions pas quitter Nango sans avoir fait signer le protectorat. Nous étions dans le dénûment le plus complet, et n'avions de distraction que dans nos conversations. Cependant, après deux ou trois mois d'hésitations, Ahmadou se rend à nos désirs : il nous envoie son armée, et même ses griots, le corps de ballet du pays, dont hommes et femmes font partie... »

---

## CHAPITRE IX.

DE 1877 A 1885 (*suite*).

Explorations du docteur Bayol. — Campagnes du colonel Borgnis-Desbordes. — Lat-Dior.

Ahmadou ne consentit à laisser repartir la mission que le 21 mars 1881, en apprenant la marche d'une colonne commandée par le colonel Borgnis-Desbordes, qui venait de s'emparer de Goubanko. Le capitaine Gallieni rapporta de sa mission un traité qui nous assurait le protectorat de la petite confédération de Kita, et un second traité avec Ahmadou, qui malheureusement en modifia plus tard le texte et l'empêcha ainsi d'avoir une suite favorable.

Avant de rendre compte des campagnes du colonel Borgnis-Desbordes, accordons ici une mention spéciale aux explorations personnelles du docteur Bayol, dont le nom s'est déjà rencontré tant de fois sous notre plume. La plus importante est celle qu'il fit quand il partit de l'embou-

---

chure du Rio-Nunez le 2 mai 1881, et, se dirigeant vers l'est, atteignit Boké, d'où il gagna Bambaya, puis Donhol-Fella et Timbo. Il revint ensuite par le nord, en passant par Labé, Itato, Cosseba, Kerekota, Médine, où il arriva le 17 novembre 1881, à travers le Bambouk, et d'où il descendit rapidement le Sénégal jusqu'à Saint-Louis. L'exploration de ce hardi voyageur a eu pour résultat de placer, par un traité conclu avec l'almany de Timbo, le Fouta-Djallon sous le protectorat de la France (voir notre chapitre I<sup>er</sup>), et d'assurer aux entreprises de notre commerce une base sérieuse dans le Soudan occidental (1).

Le colonel Borgnis-Desbordes avait été nommé commandant supérieur du haut Sénégal au mois d'octobre 1880. Il était chargé d'occuper le territoire qui s'étend de Médine à Kita, pour que l'on pût établir un chemin de fer allant de la première de ces villes jusqu'au Niger.

Ces travaux étaient confiés à une mission topographique dirigée par le commandant Derrien.

Pour accomplir sa mission, le colonel n'a pas conduit moins de cinq campagnes, dont nous allons donner un rapide résumé.

(1) *Année maritime*, VII<sup>me</sup> année, 1882.

La première, qui eut lieu en 1880 et 1881, débuta par le fait d'armes signalé plus haut, la prise de Goubanko, gros village fortifié, situé à 17 kilomètres au sud-est de Kita. Nous dûmes l'emporter d'assaut, le 12 février 1881, car il comptait de nombreux et courageux défenseurs. Nous eûmes là 24 blessés et nous perdîmes cinq hommes et un officier, le brave capitaine Pol ; c'était le dixième de l'effectif de la colonne. Le jour même, elle reprit sa marche pour Kita, où elle arriva dans la soirée, et où, dès le lendemain, on se mit à pousser avec activité la construction d'un fort. Il n'était pas complètement achevé quand on repartit le 7 mai pour Médine ; mais peu s'en fallait, et on y laissa, pour le défendre, 135 hommes bien approvisionnés de munitions.

« La prise de possession de Kita, c'est-à-dire d'un point situé à mi-distance entre Médine et le Niger, notre protectorat reconnu par toutes les peuplades entre Bafoulabé et Kita, la destruction de Goubanko, tels étaient les résultats très considérables de cette première campagne. »

Dans la deuxième campagne (1881-1882), on se proposait d'abord d'aller jusqu'au Niger et de s'y établir. Une épidémie de fièvre jaune, qui malheureusement exerça parmi les nôtres les plus grands ravages, nous

---

contraignit à modifier ce programme, et on décida que l'on se bornerait à ravitailler les postes de Bafoulabé et de Kita, à terminer celui-ci et à en construire de nouveaux entre les deux premiers. La première partie de notre plan était à peine exécutée, que des événements imprévus nous contraignirent à le modifier pour la troisième fois.

Samory, chef puissant établi sur la rive droite du Niger, avait peu à peu, par la terreur qu'il inspirait, étendu son autorité sur la rive gauche, sur le Manding oriental de Kangaba, sur le Bouré, et assiégeait la ville de Kéniara qu'il comptait prendre par la famine. Les populations voisines de Kita étaient inquiètes, hésitantes, et il importait de les rassurer en donnant une sévère leçon à Samory.

Il était fortement établi dans quatre camps retranchés devant Kéniara, dont les habitants résistaient de leur mieux, mais commençaient à souffrir toutes les horreurs de la famine. Nous nous dirigeâmes sur cette ville ; malheureusement, quand nous y arrivâmes, elle s'était rendue depuis cinq jours. Mais Samory était toujours dans son camp. Nous l'attaquâmes vigoureusement le 26 février 1882, et bien qu'il eût 4,000 hommes sous ses ordres, il dut prendre la fuite, après avoir perdu

un grand nombre de guerriers. De notre côté, tous les hommes étaient épuisés, et n'avaient plus à leur disposition que des animaux hors de service. Ils rentrèrent à Kita le 11 mars, non sans avoir été assaillis plusieurs fois en route. Ils avaient promené victorieusement le drapeau français sur une étendue de 544 kilomètres, terminé le fort de Kita et créé celui de Badoumbé.

La troisième expédition eut lieu en 1882-1883. Pendant cette campagne, on prit, le 22 décembre 1882, la ville de Mourgoula, et on détruisit ce repaire fortifié derrière lequel s'abritaient des hordes pillardes de Toucouleurs ; on attaqua et l'on prit Daba le 13 janvier 1883 ; on s'établit à Bammakou ; enfin on infligea d'importantes défaites à Samory et son lieutenant Fabou. Nous fûmes enfin débarrassés de ce chef turbulent et audacieux, qui alla attaquer, sans grand succès d'ailleurs, les Toucouleurs de l'Etat de Ségou.

« Les deux dernières campagnes, dit le général Faidherbe, furent toutes pacifiques. Elles eurent pour but principal le ravitaillement des postes du haut Sénégal et du Niger.

« Pendant la quatrième (1883-1884), la canonnière le *Niger* fut montée et lancée à Bammakou ; elle commença à naviguer ; mais, par suite d'installations incomplètes,

---

elle ne put dépasser Koulikoro. M. le commandant Archinard, de l'artillerie de marine, qui avait fait les trois campagnes précédentes, construisit le poste de Kondou entre Kita et Bammakou.

« Dans la cinquième campagne (1884-1885), M. le commandant Combes, qui commandait la colonne de ravitaillement, fit construire le poste de Niagassolo, qui ouvre, à partir de Kita, une deuxième route vers le Niger, en amont. »

Les opérations dans le Fouta sénégalais eurent pour but de réprimer la rébellion d'Abdoul-Boubakar, chef des Bosséyabé, qui, appuyé par les Toucouleurs de Ségou et du Kaarta, nous montrait depuis longtemps des dispositions hostiles, et qui, à la fin de l'année 1880, se déclara prêt à s'opposer par la force à l'établissement de la ligne télégraphique de Saldé à Matam, à travers le territoire du Bosséa. Une colonne commandée par M. Pons, chef de bataillon d'infanterie de marine, fut envoyée contre lui au mois de février 1881. Le principal engagement de cette campagne fut la bataille de N'Dourdabian, livrée le 8 mars. Malheureusement il fut très meurtrier pour nous, car nous eûmes un assez grand nombre de blessés et de tués; parmi ces derniers se trouvaient un capitaine, un sous-lieutenant, un vétérinaire et un

---

sous-officier. Par compensation, le combat, où nous restâmes vainqueurs malgré ces pertes cruelles, mit fin aux opérations. « Abdoul-Boubakar signa un traité par lequel lui et les autres chefs du Bosséa s'engageaient à respecter religieusement les traités antérieurs, à laisser construire la ligne télégraphique et à en empêcher la destruction. »

Les opérations dans le Cayor furent dirigées contre Lat-Dior, damel de ce pays, et un de ses neveux, Sambalaobé. Lat-Dior était notre ami depuis 1871, et même notre allié depuis 1875 ; en 1879, il avait donné l'autorisation de construire un chemin de fer passant par ses Etats. Mais, en 1882, comme on allait commencer les travaux, il revint sur sa détermination et voulut s'opposer par la force à nos desseins. M. René Servatius, alors gouverneur, le déclara déchu du pouvoir, et Sambalaobé privé de ses droits à la succession ; en même temps il proclama damel un autre neveu de Lat-Dior, Amady-Ngoné-Fal II. Celui-ci signa aussitôt un traité par lequel celui de 1879 était confirmé, le Cayor placé sous le protectorat de la France, et la province de N' Diambour annexée à la colonie. Pour appuyer nos déclarations, deux colonnes furent lancées contre les rebelles, la première commandée par le colonel Vendling, la seconde sous les



ordres du commandant Dodds. Cette dernière finit par atteindre Samba-Laobé, qui fuyait toujours, et le força à capituler avec tout son monde, le 2 mai 1883. Vaincu, il reconnut toutes les concessions faites par Amady-Ngoné-Fal, et comme nous consentions à le replacer sur le trône auquel il avait droit, il s'engagea en outre à interdire pour toujours à Lat-Dior l'entrée de ses Etats.

---

**DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES  
DU SÉNÉGAL**



## CHAPITRE X.

### DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU SÉNÉGAL.

Institutions diverses. — Administration de la justice. — L'instruction publique au Sénégal ; une idée de nègre, sa réalisation. — Principaux centres : Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque, etc.

Au point de vue politique et administratif, le Sénégal est divisé en quatre parties.

La première, désignée sous le nom de *Haut-Fleuve*, est placée sous l'autorité directe d'un commandant supérieur. A cette partie se rattachent les cercles de *Bakel*, *Médine*, *Bafoulabé*, *Kita* et *Bammako*, relevant d'un officier supérieur, le commandant des cercles, qui réside à Kayes. De Bakel dépendent le poste de *Matam*, les pays protégés de *Damga*, du *Guoy*, du *Kamera*, du *Guidimakha*, du *Bondou* et du *Bambouk* ; de Médine : le *Khasso*, le *Logo* et le *Natiaga* ; de Bafoulabé : le *Barinta*, le *Makadougou*, le *Bétéadougou*, le *Farimboula*, le *Bafing* ; de Kita : la province de ce nom

et le *Fouladougou* ; de Bammako : le *Birgo* et le petit *Béledougou*.

La seconde et la troisième partie comprennent les cercles : — 1° de *Saldé*, avec le *Lao* et le *Toro*, pays protégés ; — 2° de *Podor*, avec la fraction française du *Toro*, et une fraction du *Dimar* ; — 3° de *Dagana*, avec la deuxième fraction du *Dimar* et une partie du *Oualo*, divisée en deux cantons, *Khouma-N' Diangué* et *N' Der*, ayant chacun leur chef ; — 4° la *banlieue de Saint-Louis*, dans laquelle se trouvent comprises la seconde partie du *Oualo* avec les cantons de *Ross* et de *Mérinaghen*, ainsi qu'une série de cantons : *Gandiole*, *M'pal*, *Khattet*, *Gandon*, *Dialakhar*, *N' Diago* et *Toubé* ; les *Peuls de la banlieue* forment une sorte de petite confédération à part, que commande un chef *Peul* nommé par le gouverneur ; — 5° les deux provinces indépendantes de *N' Diambour* et de *Merina N' Guick*, placées sous le protectorat de la France, ainsi que les royaumes du *Cayor* et du *Baol* ; — 6° le cercle de la *banlieue de Dakar* et les villages des deux cantons de *Rufisque* ; — 7° les cercles de *M' Bidjem*, de *Thiès*, de *Portudal* et de *Joal*.

La quatrième partie, dite des *Rivières du Sud*, comprend : les cercles de *Kaolack* (*Saloum*), de *Karabane* et de *Sedhiou* (*Casamance*). Il faut y joindre les pays pro-

tégés du *Pakao*, du *Balmadcu*, du *Souna*, du *Yacine* et du *Firdou* ; le cercle de *Rio-Nunez*, formé des peuples *Nalous* et *Landoumans* ; le cercle du *Rio-Pungo*, avec le pays des *Sousous* ; le cercle de la *Mellacorée*, avec les



Allée des cocotiers à Saint-Louis.

pays protégés du *Samo*, du *Kaback*, du *Kabita*, du *Kaloum*, du *Taboussou*, du *Manéah*, du *Correrath*, ainsi que l'île *Tombo*.

Cette quatrième partie a été récemment érigée en gouvernement particulier sous les ordres d'un lieutenant-gouverneur.

---

D'une façon générale, chaque cercle est administré par un officier ou un commandant civil, correspondant l'un et l'autre à nos préfets de France. Il a sous ses ordres les chefs de poste, de canton et de village de son cercle, en général des sous-officiers. Les chefs indigènes de canton et de village portent, comme insignes de leurs fonctions, les premiers un manteau vert à gland et à bordure d'argent ; les seconds, un manteau noir bordé d'une bande rouge.

Les trois communes du Sénégal sont Saint-Louis, Gorée-Dakar et Rufisque. Elles comptent : la première 18, la deuxième 14, et la troisième 12 conseillers municipaux.

Le Sénégal nomme un député, et possède un Conseil général élu, composé de seize membres, dont dix pour la circonscription de Saint-Louis, quatre pour celle de Gorée-Dakar, deux pour celle de Rufisque.

Le gouverneur sous l'autorité duquel est placée toute la colonie est assisté d'un *Conseil d'Administration* composé du Directeur de l'intérieur, du Commandant de la Marine, du Chef du service judiciaire, de deux habitants notables et du secrétaire archiviste.

La colonie est en outre dotée de différentes institutions qu'il suffit d'énumérer : Direction de l'Intérieur avec une

---

délégation à Dakar ; Service administratif de la Marine. Trésorerie générale à Saint-Louis, Trésorerie particulière à Dakar ; Banque du Sénégal ; Commission sanitaire, Conseils d'hygiène publique ; Service de l'Enregistrement, des Contributions, des Douanes ; Société d'agriculture ; Imprimerie du Gouvernement, etc., etc.

Toutes ces institutions ne diffèrent que d'une façon insensible des établissements similaires en France.

L'administration de la justice est assurée par les Cours, Tribunaux, etc., dont l'énumération suit.

Saint-Louis : Cour d'appel (un président, un conseiller et un conseiller-auditeur, ce dernier remplissant aussi les fonctions de juge de paix conjointement avec le maire) ; Tribunal de 1<sup>re</sup> instance (un juge-président, un procureur de la République, un assesseur musulman, un secrétaire du parquet) ; Cour d'assises.

La justice musulmane est représentée par un tribunal composé d'un *cadi*, d'un assesseur suppléant, d'un greffier, et par un Conseil d'appel où siègent le Gouverneur, président, le Conseiller à la Cour d'appel, le Directeur des affaires politiques, enfin le Chef de la religion musulmane ou *Tamsir*.

Les plaideurs ou les accusés sont assistés par des notaires, des huissiers et des *conseils commissionnés*,



sorte d'officiers ministériels, à la fois avocats et avoués.

Il y a pour l'arrondissement de Gorée-Dakar un tribunal de 1<sup>re</sup> instance, des tribunaux correctionnels à Bakel et à Sedhiou, des conseils de conciliation à Bakel, Podor, Dagana et Sedhiou.

L'instruction publique au Sénégal est donnée par des instituteurs et des institutrices laïques et congréganistes, et par des moniteurs, dans les écoles dépendant de *l'Alliance française* pour la diffusion de la langue nationale.

Les écoles sont au nombre de vingt-deux.

Saint-Louis en compte sept : une école secondaire d'enseignement spécial avec onze élèves, tenue par les Frères de l'Institut de Ploërmel ; une école primaire, avec 128 élèves environ, tenue par les mêmes Frères ; une école primaire laïque, avec une centaine d'élèves ; une école enfantine laïque pour les filles, avec une douzaine d'élèves ; une école primaire, avec 152 élèves, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny ; une école-ouvroir pour les orphelines (42 élèves), tenue par les mêmes Sœurs ; enfin, deux écoles fondées par la mission protestante, celle des garçons comptant 7 élèves, celle des filles en comptant 3.

Dakar a deux écoles congréganistes : celle des Frères, fréquentée par 66 garçons ; celle des Sœurs, par 93 filles.

---

Cette dernière école est tenue par les Sœurs de la Congrégation de l'Immaculée-Conception.

Les Frères de Ploërmel et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dirigent les écoles de Gorée. L'école des garçons compte 150 élèves, celle des filles 138.

Rufisque possède 3 écoles : une laïque de garçons, 51 élèves ; une laïque de filles, 24 élèves ; 14 petits garçons suivent la classe enfantine. Une école congréganiste de filles comprend 25 élèves.

En outre de ces différentes écoles qui suivent généralement la méthode pédagogique préconisée par le Ministère de l'instruction publique, et partant ses programmes, des cours du soir sont professés pour les enfants des écoles musulmanes et pour les adultes. Ces cours réunissent 583 élèves, ainsi répartis : à Saint-Louis, école laïque, 289 ; école des Frères, 244 ; à Gorée, école des Frères, 50.

Les écoles de l'Alliance française à Bamnako, Koundou, Kita, Bafoulabé, Médine, Bakel, Godor, M'Pal, Sédhiou et Boké, tout récemment fondées, présentent un total d'environ 130 élèves. Les classes sont faites, sous la surveillance des commandants de poste, par des sous-officiers et des interprètes. Dans les débuts, on procède par l'enseignement mutuel, en fixant les idées des enfants

---

sur la valeur des mots usuels. Puis, dès que les élèves commencent à parler, saisissent et savent se faire comprendre, on leur apprend à lire et à écrire. Les résultats obtenus sont satisfaisants.

Dans les écoles de filles, l'ouvrage manuel est une des principales préoccupations des institutrices.

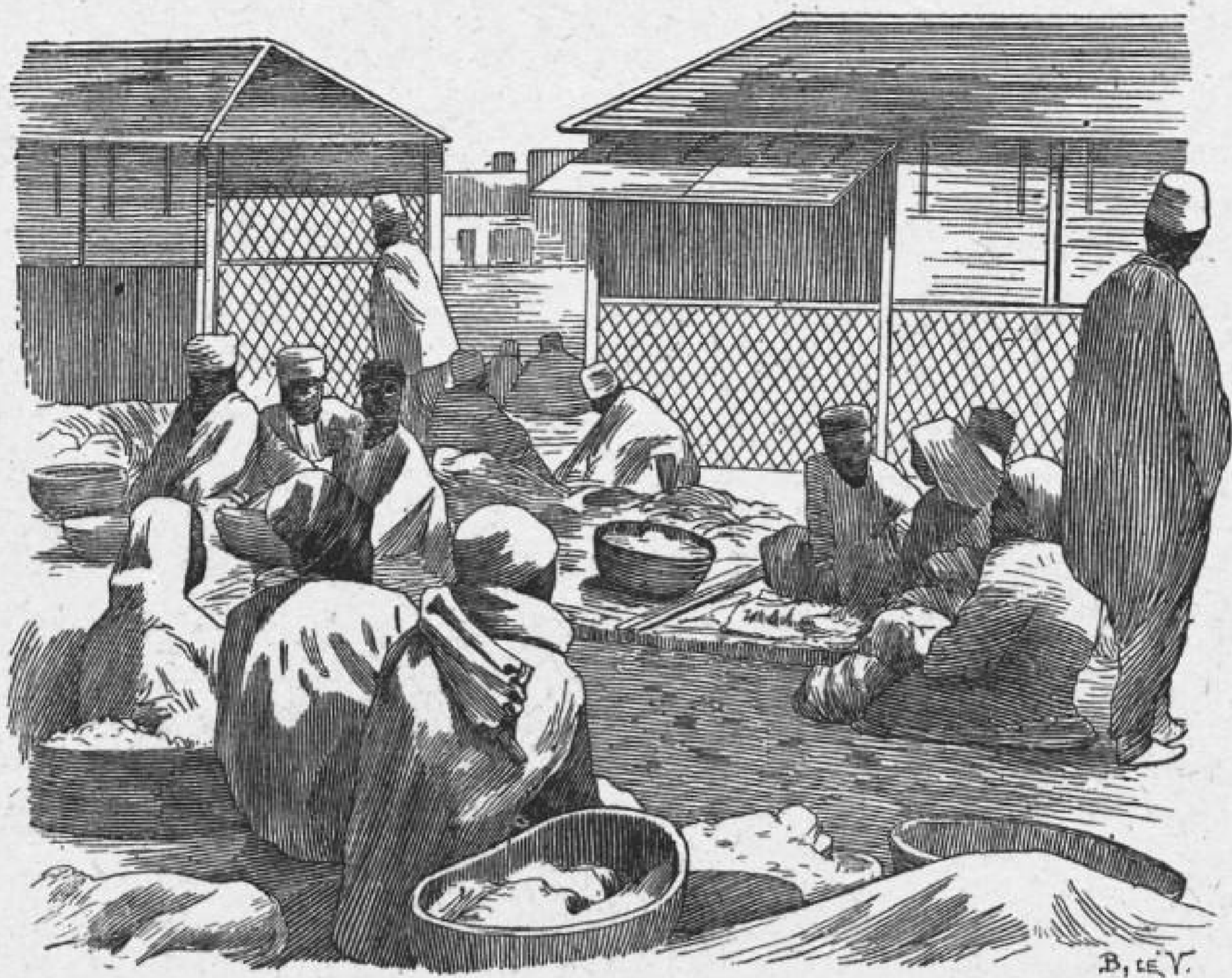
En résumé, des chiffres présentés il ressort que 1,653 sujets reçoivent aujourd'hui une instruction élémentaire, que perfectionne l'école secondaire inaugurée il y a peu de temps.

La colonie ne recule devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit d'enseignement. En effet, le Conseil général inscrit au budget de l'instruction publique une somme de 299,885 francs.

Ces sacrifices considérables ont déjà obtenu leur récompense. Ceux qui habitent cette colonie et qui regardent en arrière de dix années constatent les progrès réalisés : le nombre des indigènes parlant actuellement le français a doublé ; de même celui des individus sachant lire et écrire. Parmi les traitants indigènes qu'emploient les grandes maisons de commerce, beaucoup tiennent en français leurs comptes de marchandises et de produits traités. Les administrations publiques, l'armée, ont déjà recruté et recruteront bien davantage encore leur per-

sonnel parmi les boursiers rentrant au Sénégal, comme aussi parmi les élèves de l'enseignement secondaire.

Saint-Louis a possédé longtemps une *Ecole des otages*



Marché de Saint-Louis.

où les fils des chefs de tribus venaient s'instruire et s'imprégner de notre civilisation ; cet établissement n'existe malheureusement plus.

En revanche, comme on a pu le voir, la voie du relèvement du niveau intellectuel est aujourd'hui largement ouverte. Un progrès que nous souhaitons vivement de voir réalisé consisterait à envoyer un très grand nombre de noirs du Sénégal s'instruire en France, et à

---

les ramener ensuite dans leur pays. Le D<sup>r</sup> Quintin raconte qu'un nègre, causant un jour avec lui, répondait à toutes ses affirmations par cette exclamation sceptique :

— Possible! mais tu es blanc et je suis noir!

— Alors, s'écria le docteur, il sera toujours impossible de vous instruire?

— Impossible, non. Il y aurait un moyen : que des noirs aillent s'instruire en France et reviennent nous apprendre ce qu'on leur aura enseigné chez vous.

Ce nègre avait raison.

Le D<sup>r</sup> Bordier, qui cite l'anecdote, ajoute très judicieusement : « Nous ne ferons passer ce qu'ils peuvent absorber de notre civilisation dans la tête des races que, avec autant de fatuité que peut-être de justesse, nous nommons inférieures, que par le canal d'individus appartenant à ces races mêmes. »

Notre colonie l'a si bien compris que, sur les sommes indiquées plus haut, elle consacre 7,000 francs à l'entretien de jeunes gens qui viennent en France suivre les cours des écoles d'arts et métiers, et 60,000 francs à l'entretien de 60 élèves boursiers dans les lycées ou établissements de France et d'Algérie.

Les principaux centres du Sénégal proprement dit sont : Saint-Louis, notre chef-lieu ; Gorée, Dakar, Rufisque.



Spahi sénégalais.



---

Saint-Louis fut fondé en 1626. A quelques kilomètres de l'embouchure du Sénégal, deux îles émergent au-dessus des flots. Sur celle de gauche, longue d'un peu plus de deux kilomètres, mais large de deux cents mètres seulement, s'élève la ville, enlacée par les deux bras du fleuve. L'un, celui de l'ouest, large de deux cents mètres environ, la sépare de la pointe de Barbarie ; l'autre, à l'est, qui ne mesure pas moins de six cents mètres, s'étend entre les deux îlots, et forme le port de la ville, d'une profondeur d'à peu près douze mètres. On a bordé le rivage de quais assez élevés, car ils ont à défendre Saint-Louis contre les crues périodiques de l'hivernage. La ville recouvre environ les deux tiers de l'île ; dans l'autre partie se trouvent quelques bâtiments, une batterie, et une plaine autrefois couverte de marécages.

« La ville, dit M. A. Barthélemy, est bâtie régulièrement, et de belles rues droites, alignées au cordeau, se coupent perpendiculairement. Les maisons, pour la plupart à un étage, sont construites en briques, couvertes en terrasses, possèdent une cour intérieure et une ou deux galeries.

« La ville est divisée en deux parties, Nord et Sud, par l'hôtel du gouvernement bâti sur l'emplacement de l'ancien fort. Autour de cet édifice, les maisons européennes



---

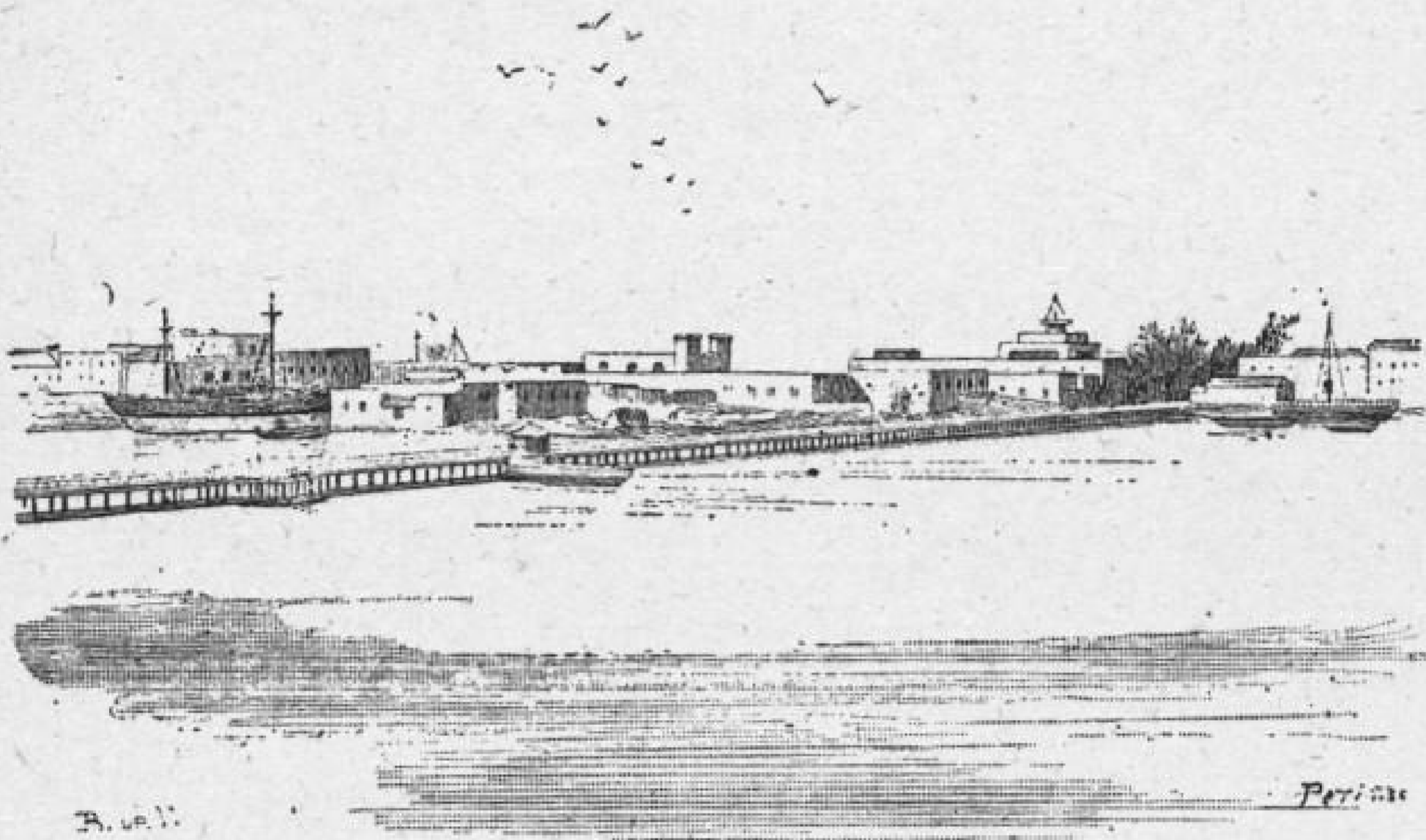
se sont groupées, et les cases de paille des indigènes ont été reléguées aux extrémités. Comme ces derniers quartiers sont sujets à de fréquents incendies, tous les cinq ans une certaine zone de ces terrains est débarrassée de ces cases, avec interdiction d'en construire d'autres; le temps n'est pas éloigné où il n'en existera plus une seule sur l'île. »

Les principaux édifices sont : l'hôtel du gouvernement, l'hôpital militaire, l'église catholique, la mosquée, le palais de justice, les casernes des divers corps de troupes, les magasins du service du haut Sénégal, les ateliers de la marine, etc., etc.

Trois ponts relient la ville à la terre ferme : l'un, le pont Faidherbe, long de 650 mètres, franchit le grand bras du fleuve et conduit à la gare, située à Bouëtville. Cette petite localité, qui fait partie de la commune de Saint-Louis, se fait remarquer par ses villas, ses jardins et ses cultures maraîchères. Le deuxième pont, qui fut également construit par les ordres du général Faidherbe, a 200 mètres de longueur; franchissant le petit bras, il aboutit à une belle allée de cocotiers qui va jusqu'à la mer, entre les deux faubourgs du chef-lieu, Guet-N'Dar et N'Dar-Toute, assis sur la pointe de Barbarie. Le troisième pont est un pont de bateaux de plus de six

cents mètres de long; il s'ouvre au moment de la marée pour laisser un passage aux navires et aux bateaux de toute sorte.

« Les quais de la partie est de la ville, c'est-à-dire de



Saint-Louis. — Pont Faidherbe.

celle qui est baignée par le grand bras du fleuve, sont bordés par les grandes maisons de commerce. Tout le mouvement maritime s'est porté de ce côté, abandonnant le petit bras où il existait autrefois, mais qui est actuellement envasé et d'un abord difficile autrement que pour les petites embarcations. Le commerce de détail, les magasins, les débits de boissons et les autres industries sont disséminés dans l'intérieur de la ville. »

Saint-Louis avec les faubourgs compte en nombre rond 15.000 habitants.

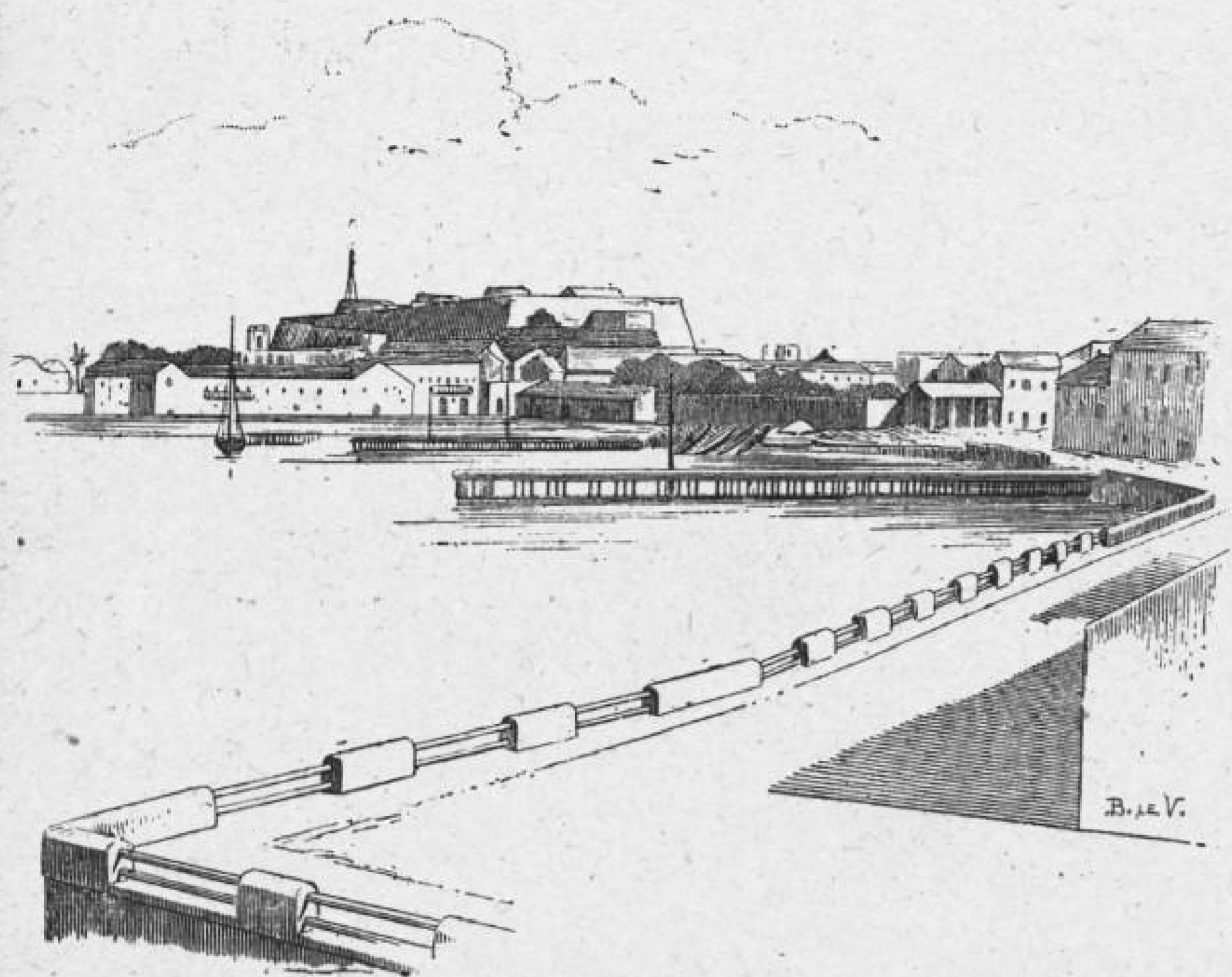
Gorée est une petite île de forme oblongue, éloignée de la pointe de Dakar de 2.500 mètres. Elle a, dans sa plus grande étendue, 800 mètres de long sur 300 mètres de large. Nous avons vu, au commencement de cet ouvrage, que dès le début nos traitants venaient jeter l'ancre à l'abri de ses rochers élevés.

Leur prédilection pour cet endroit s'explique par ces deux faits que Gorée, jusqu'à laquelle n'arrivent pas les souffles brûlants de l'est, est un des points les plus salubres du Sénégal, et que sa vaste rade offre aux navires un abri sûr, du moins pendant l'hivernage. Aujourd'hui l'abordage est encore plus facile qu'autrefois, car dans la jolie crique à fond de sable qui se trouve du côté est, on a dressé trois appontements qui permettent de débarquer par tous les temps. Quant aux côtes sud et ouest, elles sont toujours bordées par des basaltes énormes, contre lesquels la haute mer vient déferler à grand fracas.

Le sol, d'origine volcanique, est formé par des basaltes au-dessus desquels s'étend une roche ferrugineuse, que l'on retrouve aussi à Dakar.

Si, partant du nord-est, on se dirige vers le sud-est, on voit que le sol va toujours en montant, si bien qu'il

finit par dépasser de 35 mètres le niveau de la mer. Cette partie élevée est peu fréquentée ; un fort, le *Castel*, se dresse au sommet. C'est dans la partie nord-est que se trouvent les habitations.



Gorée. — Ville et débarcadère.

L'histoire de Gorée tient en peu de lignes. Elle portait avant le XVII<sup>e</sup> siècle le nom de *Barsaguiche* ; occupée à cette époque par les Hollandais, elle reçut d'eux sa dénomination actuelle, qui leur rappelait une île de leur patrie. Conquise en 1677 par l'amiral d'Estrées, elle fut tour à tour prise et reprise par les Anglais et les

Français ; elle est restée en notre pouvoir depuis 1814, et nous y avons construit une véritable ville.

Ses principaux monuments sont l'église, édifice sans caractère, qui s'élève sur une petite place ombragée ; l'hôtel du commandant, d'assez belle apparence, sur la place du Gouvernement, où s'allongent les canons d'une batterie ; là se trouvent les bureaux de l'administration de la marine ; enfin - l'hôpital militaire, grand et bien bâti.

Les rues sont généralement étroites, mais propres et assez bien alignées.

La défense de l'île consiste dans la batterie que nous venons de signaler, dans une autre placée au fort qui se dresse sur la pointe Nord, enfin dans le Castel, qui sert de caserne à la garnison.

Gorée ne produit rien. Tout ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitants, elle le reçoit du continent. Aussi, lorsqu'autrefois ils se trouvaient en lutte avec les gens de la terre ferme, ceux-ci les prenaient tout simplement par la famine. Aujourd'hui, bien qu'il n'y ait plus d'hostilités, il arrive encore parfois que la viande de boucherie manque pendant plusieurs jours... quand l'état de la mer ne permet pas d'en porter.

Mais en temps ordinaire la rade est sillonnée de nom-

breuses pirogues chargées d'approvisionnements de toute sorte. Elles ne contribuent pas peu à lui donner un air de grande animation ; les canots des navires et les bateaux qui embarquent des passagers pour Dakar achèvent de mouvoir ce tableau, que les habitants viennent régulièrement contempler tous les soirs, de quatre à six heures, en respirant avec délices la brise de mer.

Ce qui achève de donner à Gorée une physionomie spéciale, c'est le grand nombre de magasins de détail, où l'on trouve de tout, et encore la quantité considérable de cabarets qu'on y rencontre. Ces derniers ont une clientèle des plus sûres et des plus fidèles dans les nombreux matelots qui sont là en passant, dans les nègres, et même, *proh pudor!* dans les négresses ; les unes et les autres font une effroyable consommation d'alcool.

La population de Gorée était en 1878 de 3.244 habitants ; depuis cette époque, elle diminue insensiblement par suite d'un courant d'émigration de plus en plus fort vers Dakar, Rufisque et la côte. La valeur des immeubles a beaucoup diminué dans la petite île. Peut-être finirait-elle par se dépeupler complètement ; ce qui la maintient, c'est d'une part son port franc, de l'autre les grandes maisons de commerce qui ont là des comptoirs établis de longue date.

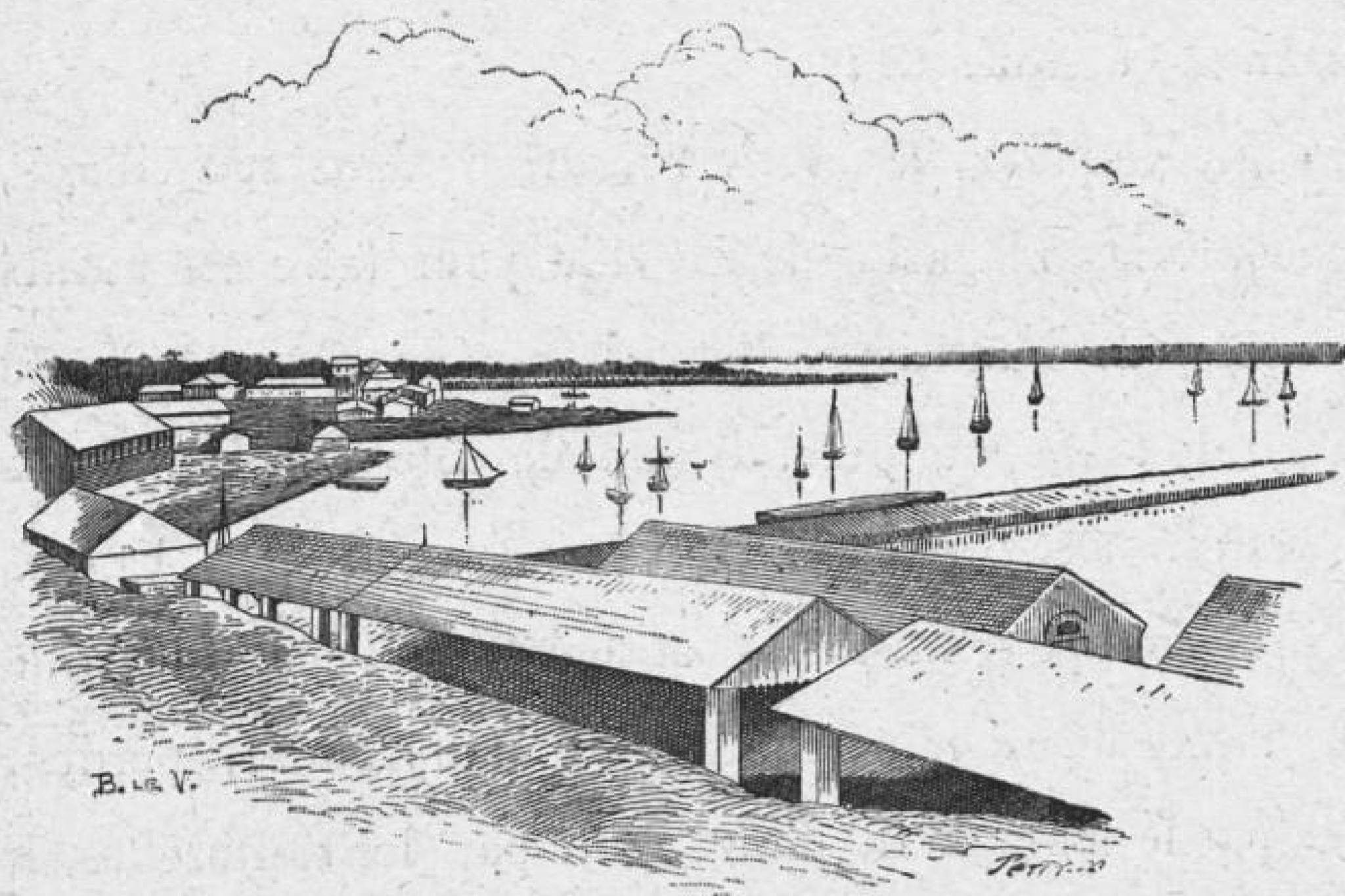
---

Dakar, en revanche, voit son importance augmenter chaque jour. Elle doit cet avantage principalement à son port magnifique, offrant un mouillage sûr, parfaitement éclairé par trois beaux phares et plusieurs fanaux. A toutes ces qualités déjà si précieuses, il joint encore celle d'être le seul, sur toute la côte occidentale d'Afrique, de Tanger au cap de Bonne-Espérance, qui permette aux navires de s'arrêter pour réparer leurs avaries. On remarque dans la ville l'ancien fort, où habite le Commandant, l'hôtel de l'Agent de la compagnie des Messageries maritimes, des casernes, l'établissement des Sœurs de l'Immaculée-Conception, etc. Dakar compte aujourd'hui 1.500 habitants environ.

Le voyageur, à son arrivée, est agréablement distrait par une scène des plus pittoresques, que M. A. Barthélemy décrit ainsi :

« Les pirogues qui stationnent autour du vapeur sont remplies de négrillons de tout âge, dans le plus primitif des costumes. Ces gamins, à grands cris, avec force gestes accompagnés des quelques mots français qui forment le fond de leur connaissance de cette langue, invitent les passagers accoudés sur les lisses à leur jeter des pièces de monnaie. Les sous, les pièces blanches pleuvent dans la mer : la transparence de l'eau permet à l'œil de

suivre ces corps noirs plongeant avec la rapidité de l'éclair et sans nul souci des requins qui foisonnent ; ils attrapent souvent la pièce convoitée avant qu'elle ait touché le fond. Le négrillon reparaît à la surface de l'eau, la pièce aux dents, prêt à recommencer. »



Dakar. — Ville et Rade.

Rufisque est beaucoup moins important que Dakar, et d'ailleurs pendant l'hivernage les magasins se ferment, la ville reste déserte. Elle est le siège d'une paroisse catholique, d'un commissariat de police, d'un bureau de poste et télégraphe, d'un bureau de douane, etc. Bien que la rade soit mauvaise et que les brisants obligent les navires à mouiller assez au large, c'est à



---

Rufisque que l'on a de tout temps transporté les arachides destinées à être embarquées à bord des navires. Le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar est appelé à détourner le courant vers ce dernier port.

Empruntons encore à l'auteur déjà cité quelques détails intéressants sur les indigènes qui conduisent les arachides à Rufisque :

« Le vendeur, avant de retourner dans son village, parcourt les magasins de la ville pour faire ses achats d'armes, de munitions, d'eau-de-vie, de tissus de toute sorte, de tabac, etc., etc. Il met de côté quelques pièces de cinq francs, qui seront transformées en bijoux, bagues et bracelets pour lui-même ou pour ses femmes. Vienne une année où sa récolte aura été compromise, perdue, soit par le manque de pluies, soit par les sauterelles, il vendra alors tous ces ornements pour subvenir aux besoins de sa famille. »

Parmi les postes que l'on peut considérer comme des centres de commerce, il faut citer Portudal, Joal, Kaolak, Carabane et Sédhiou.

Dans la partie des *Rivières du Sud*, les principaux centres de commerce et de population sont Basalaudé, Boké, Catégoumas et Victoria. Les deux premiers sont les plus importants. Boké avait, en 1884, 4.401 habitants. Cette

population, ainsi que celle de Basalaudé, qui est en voie de progrès constant, se double pendant la saison de la traite par l'arrivée d'un certain nombre d'Anglais qui se

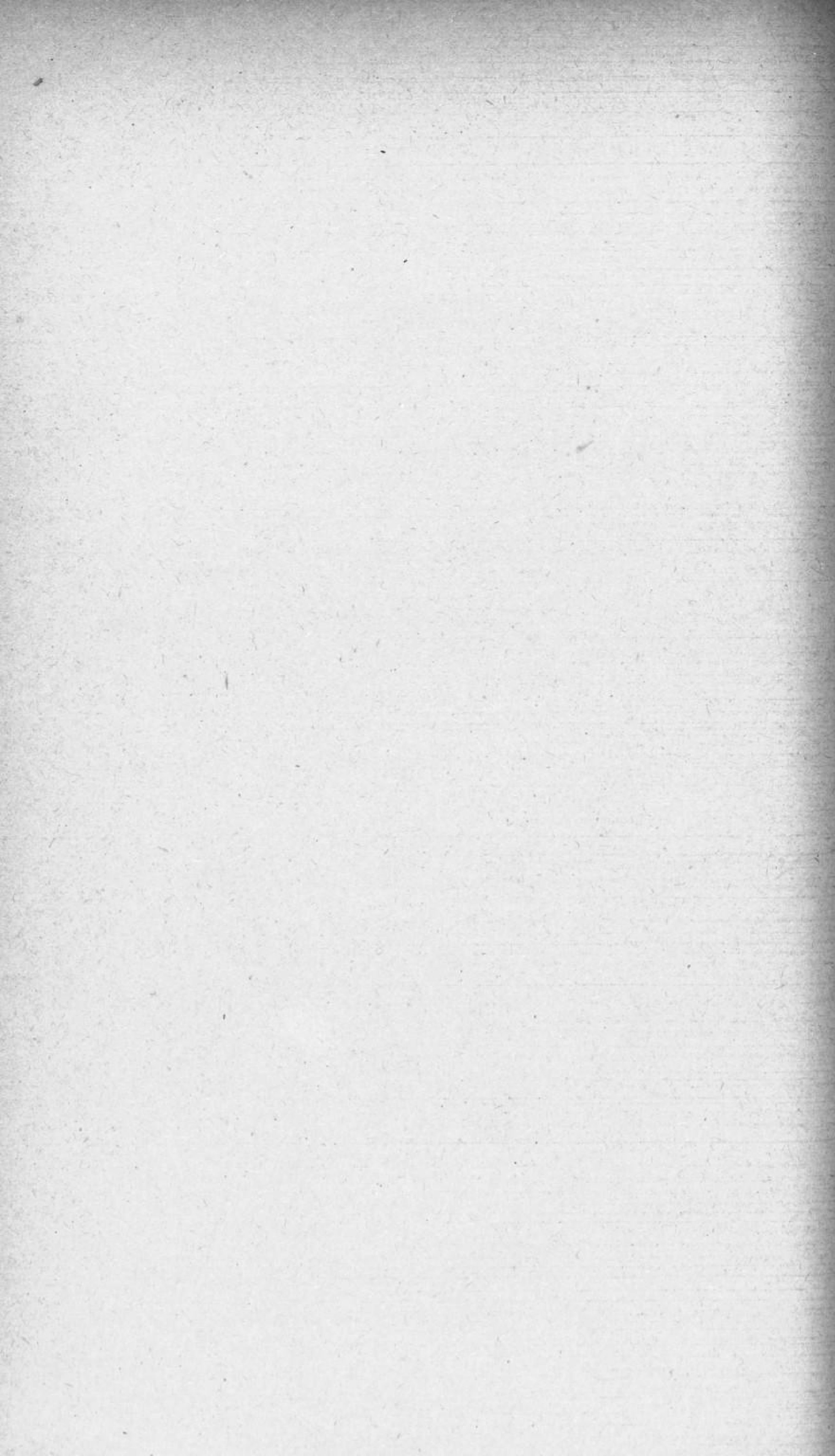


Rufisque.

livrent à ce commerce, et surtout par l'affluence des caravanes de Foulahs qui viennent se louer comme manœuvres dans les factoreries.



EXPLOITATION DU SÉNÉGAL



## CHAPITRE XI.

### EXPLOITATION DU SÉNÉGAL.

Agriculture : concessions de terres, productions, produits naturels ; une plante précieuse ; la gomme ; les animaux domestiques ; les autres ; les essences forestières. — Richesses minérales. — Industrie et commerce. — Importation et exportation. — Communications avec le haut Sénégal ; avec la région des Rivières du Sud. — Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; un voyage peu agréable ; inconvénient bien compensé ; la ligne. — Communications avec la France et l'étranger.

Les concessions de terre au Sénégal se divisent en deux catégories, suivant qu'elles sont faites à des indigènes ou à des Européens.

En principe, le roi de chaque pays est seul maître et seul dispensateur de son territoire. Il concède des parties de terrain aux chefs des villages, qui en font ensuite une distribution entre les habitants. Ceux-ci en ont, pour ainsi dire, l'usufruit se transmettant par succession, mais non la propriété, et la concession peut toujours leur être retirée, si telle est la volonté du roi.

Pour les Européens, on a obtenu qu'il leur serait fait des concessions à perpétuité, expression qui prête à une équivoque funèbre. Ils les choisissent autant que possible sur les bords d'un cours d'eau.

On cultive au Sénégal le riz, le mil, le maïs. Les indigènes donnent aussi leurs soins au tabac, aux courges, aux giraumons, sorte de citrouilles, à l'indigo, aux piments, enfin à différents légumes ; mais ils n'en récoltent que juste ce qu'il faut pour leur consommation personnelle, et ces produits n'ont qu'une importance tout à fait secondaire.

Il y a lieu de citer le café connu dans le commerce sous le nom de Rio-Nunez, et qui croît sur les confins du Fouta-Djallon et du pays des Sousous. Après lui, dit M. A. Barthélemy, viennent « le *cassia occidentalis* et le *boscia senegalensis*, deux des meilleurs succédanés connus du café. La poudre de ces graines, légèrement torrifiée, s'incorpore tellement bien au café moulu, qu'il est impossible, soit au goût, soit à l'œil, de reconnaître le mélange, lorsque son introduction ne dépasse pas un cinquième. »

Mais la grande culture du pays est celle des graines oléagineuses, et principalement de l'arachide.

Cette dernière a le triple avantage de produire très

---

vite, presque sans travail, de ne pas fatiguer la terre, et de se vendre à un prix rémunérateur. Les indigènes commencent par brûler les herbes qui ont envahi un champ, puis ils le grattent légèrement avec un bois pointu, font leurs semailles, et ils n'ont plus à s'occuper de rien jusqu'au moment de la récolte. L'arachide n'exige ni engrais ni jachères ; non seulement on peut la planter indéfiniment dans le même terrain, mais elle le fait même gagner en fertilité.

On conçoit que la culture d'une telle plante se soit rapidement étendue. On la trouve dans le Cayor, une partie du Oualo, le Baol, le Sine, le Saloum, les pays de la côte jusqu'à Sierra-Leone, le long des rives de la Gambie, enfin dans tout le haut Sénégal. L'exportation annuelle, en 1840, était seulement de 1.210 kilogrammes ; elle dépasse aujourd'hui 40 millions de kilogrammes.

Les autres graines oléagineuses qui donnent lieu à des transactions d'une certaine importance sont les noix de palme, de touloucouna, de pourghère et le béraf. Les huiles que l'on en extrait servent en partie à l'alimentation, mais surtout à la savonnerie, à l'éclairage, au graissage des machines, etc.

Il faut encore signaler en dernier lieu quelques plantations d'ananas, de bananiers, d'orangers et de cannes à



---

sucres sur la côte sud, depuis la Casamance jusqu'à Sierra-Leone; enfin des tentatives de culture ont été faites pour le cocotier, le figuier et le dattier; mais elles n'ont pas donné de brillants résultats.

Parmi les animaux domestiques, on trouve deux espèces de bœufs, l'une destinée à la boucherie, l'autre employée aux transports concurremment avec l'âne et le chameau. Ces bœufs sont en très grand nombre, et leur cuir ainsi que leurs cornes font l'objet d'un commerce assez important. Autrefois on en expédiait beaucoup aux Antilles, soit pour la consommation, soit pour la culture; par suite d'une maladie qui sévit sur ces animaux, ce commerce s'est beaucoup ralenti.

Les ânes sont nombreux aussi, mais de très petite taille; quant aux chameaux, il n'y a guère que les Maures qui en possèdent.

Les moutons, comme les bœufs, sont de deux espèces. La plus remarquable est celle du haut Sénégal, très grande, et abondamment pourvue de laine.

On voit aussi dans notre colonie quelques chevaux de race arabe; mais le pays a son espèce particulière qui, bien que fort petite, donne de bons produits lorsqu'elle est croisée avec la première.

Enfin les indigènes élèvent des porcs, des poules,

des canards, etc., que l'on rencontre un peu partout.

Avec l'arachide, le produit le plus important du Sénégal est la *gomme* fournie par diverses espèces d'acacias, qui forment des forêts considérables sur la rive droite du fleuve. Il en existe également dans le Fouta et dans le Djoloff, mais on n'en tire point parti. Les premières sont exploitées par des esclaves appartenant aux Maures.

« Après la saison des pluies, dit M. A. Barthélemy, l'écorce des acacias se gonfle ; les vents d'est, secs et brûlants, la distendent, elle crève, et la gomme coule par ces incisions naturelles sous forme de larmes ou de boules. Les gommes ainsi recueillies sont enfermées dans des sacs de cuir et apportées aux escales du fleuve, où elles sont changées contre diverses marchandises, mais principalement contre des toiles bleues nommées *guinées*, sorte de monnaie courante qui était autrefois fournie par les filatures de Pondichéry. Aujourd'hui les tissages européens, français, anglais, belges et suisses, fabriquent ce genre d'étoffes.

Le commerce de la gomme, aux escales, donne droit, au profit des rois maures, à la perception d'un impôt, acquitté en guinées, qui remplace les anciennes coutumes.

Le Sénégal exporte, année moyenne, de 2 à 3 millions

---

de kilogrammes de gommes de diverses qualités, qui sont toutes dirigées sur Bordeaux, à quelques centaines de sacs près. Le triage des gommes est une industrie entièrement bordelaise ; le contenu de chaque sac est soigneusement trié en catégories, qui répondent chacune à un emploi industriel différent. »

Après les gommiers, les principales essences forestières du Sénégal sont les suivantes :

Le *gonakié*, sorte d'acacia, utilisé pour les constructions navales ; le *soump*, bois dur et serré, pour charpente et menuiserie ; le *bauhinia frutescens*, le *fromager*, employés tous deux pour la menuiserie ; le *ronier*, dont le bois est impénétrable à l'humidité aussi bien qu'aux insectes ; aussi le gouvernement colonial s'est-il réservé le monopole de son exploitation : on l'emploie à la construction des ponts, des pilotis, etc. ; le *koss*, bon bois de menuiserie ; le *ratt*, qui est l'ébène du Sénégal, etc. Nous sommes obligés d'en omettre beaucoup.

Parmi les autres produits naturels exportés du Sénégal, mentionnons la cire d'abeilles, les oiseaux vivants, les singes, les plumes d'autruches, de marabouts, de pélicans, etc., les animaux féroces vivants, les peaux, les défenses d'éléphants et d'hippopotames, etc. ; le poisson séché, la soie du *fafetone*, provenant de l'*asclepia gigan-*

---

*tea*, dont un fabricant français est parvenu à faire de jolies étoffes, etc., etc.

Les principales espèces que l'on rencontre dans la faune du Sénégal sont l'éléphant, l'hippopotame, le lion, la hyène, le chacal, le lynx, de nombreuses variétés de singes et d'antilopes, le lièvre, une grande quantité d'oiseaux migrateurs, tels que la caille, l'alouette, etc. Sur les côtes on trouve en abondance du poisson, des coquillages et des huîtres.

Les productions minérales de la Sénégambie sont le fer (haut Sénégal), l'or (Bambouck) et le mercure (Sénoudébou). Au sud de Saint-Louis, près de Gandiole, s'étendent de vastes salines assez mal exploitées.

L'industrie n'existe pour ainsi dire pas au Sénégal. Les Européens ont créé quelques briqueteries, qui emploient les terres argileuses des environs du chef-lieu ; quelques chaufourneries, alimentées par d'immenses bancs de coquilles d'huîtres fossiles dans le royaume de Sine ; enfin quelques petites fabriques d'huile d'arachides.

Des Ouoloffs exercent assez habilement les professions de menuisier, de charpentier, de peintre, de maçon, etc. Mais, dit M. A. Bartélemy, « la plupart des professions sont généralement considérées comme déshonorantes par les indigènes, surtout celles qui ont trait aux métaux,

---

aux cuirs et aux étoffes. Les ouvriers de ces corps d'état forment des castes séparées, qui ne peuvent s'allier qu'entre elles.» Les plus remarquables sont les tisserands, qui fabriquent et teignent des pièces d'étoffes très étroites, aux dessins compliqués ; cousues ensemble, elles forment des *pagnes*, costume ordinaire des indigènes. Puis viennent les forgerons, qui, avec des instruments très primitifs, fabriquent de lourds outils de culture, ou au contraire indifféremment, des bracelets et des bagues d'un travail délicat. Nous avons déjà donné des détails à ce sujet, en parlant des Maures.

## ÉTAT RÉCAPITULATIF

*des marchandises françaises et étrangères importées et exportées  
de 1879 à 1883.*

DÉSIGNATION DES PAYS.	Marchan- dises françaises.	Marchan- dises étrangères.	TOTAUX.	TOTAUX généraux.
<b>1879</b>				
Saint-Louis. . . . .	fr. 11.003.772	fr. 4.933.755	fr. 15.937.527	} 33.142.781
Gorée. . . . .	14.121.443	3.083.811	17.205.254	
<b>1880</b>				
Saint-Louis. . . . .	15.122.469	5.466.192	20.588.661	} 44.352.226
Gorée. . . . .	19.412.652	4.350.913	23.763.565	
<b>1881</b>				
Saint-Louis. . . . .	14.527.133	7.095.727	21.622.860	} 37.992.985
Gorée. . . . .	13.287.670	3.082.455	16.370.125	
<b>1882</b>				
Saint-Louis. . . . .	13.877.578	6.698.235	20.575.813	} 40.747.216
Gorée. . . . .	13.868.260	6.103.143	19.971.403	
<b>1883</b>				
Saint-Louis. . . . .	17.956.124	7.106.000	25.062.124	} 47.216.446
Gorée. . . . .	17.040.235	5.114.107	22.154.342	

---

On remarquera que dans cette période de cinq années il y a une augmentation commerciale de 14.073.685 francs. Les marchandises françaises figurant sur ce tableau présentent une valeur moyenne de 35 millions de francs, dont en chiffres ronds 22 millions d'*exportation* de la colonie en France.

Nous terminerons ce chapitre en présentant un résumé des renseignements fournis par les *Notices coloniales* au sujet des moyens de communication qui existent dans la colonie, et des différents services qui relient notre établissement soit à la France, soit à l'étranger.

Dans la direction du haut Sénégal, pendant la saison favorable à la navigation, de petits vapeurs de l'Etat remontent le fleuve, établissant ainsi les communications entre le chef-lieu et les centres reculés de Kayes et de Médine. Chemin faisant, ils desservent Richard-Toll, Dagana, Podor, Aéré, Saldé, Matam et Bakel.

De Kayes ou de Médine, les dépêches sont portées jusqu'à Bammako par des courriers piétons, qui passent par Bafoulabé en profitant du chemin de fer, par Badumbé, Kita et Koundou. Une bonne route existe maintenant de Bafoulabé à Bammako.

Les vapeurs mettent en moyenne huit jours pour arriver jusqu'à Kayes, et de ce point les piétons fran-

---

chissent la distance jusqu'à Bammako en dix-sept jours environ.

Pendant la saison sèche, un seul vapeur va seulement jusqu'à Podor, une fois par mois ; il faut ensuite treize jours à un courrier pour aller de ce point à Kayes. En outre, deux piétons partent de Saint-Louis le 1<sup>er</sup> et le 24 de chaque mois ; filant le long du fleuve, ils desservent les postes déjà mentionnés et arrivent à Bammako les 17 et 27 du mois suivant.

Détail curieux, l'affranchissement est obligatoire pour les lettres expédiées de Saint-Louis, Gorée, Dakar ou Rufisque à destination de tous les postes de la colonie ; mais il est facultatif pour les lettres adressées de ces ports à destination des villes ou localités susmentionnées et pour celles échangées en ville.

En ce qui concerne le commerce, les transports se font soit par des vapeurs remorquant des chalands, soit par des bateaux qui marchent à la voile ou sont tirés à la cordelle. D'après ce que nous avons dit de la navigation du fleuve, on devine quelles difficultés ils ont à surmonter en route. Encore faut-il dire que ce sont là seulement « des occasions », et qu'il n'existe pas de service régulier ; il a été plusieurs fois question d'en établir un.



Les communications avec la région des Rivières du Sud furent, pendant longtemps, bien difficiles et bien irrégulières. On s'y rendait par cotres, goëlettes, avisos de guerre, selon que les besoins commerciaux ou administratifs obligeaient un commerçant ou l'Etat à expédier un navire. Aujourd'hui cette lacune est comblée par le fonctionnement régulier d'un service mensuel de bateaux à vapeur, auquel le Conseil général accorde une subvention. Le navire, parti de Dakar, passe à Rufisque, Foundiougne (rivière du Salom), Sainte-Marie de Bathurst (Gambie, possession anglaise), Carabane (Casamance), Boulama (Bissagos, possession portugaise), Bel-Air (Rio-Nunez), Boffa (Rio-Pungo), Benty (Mellacorée) et Freetown (Sierra-Leone, possession anglaise).

Le port de Dakar, jusqu'en ces derniers temps, était relié au chef-lieu par un aviso, partant deux fois par mois, et par des courriers piétons partant quatre fois par semaine. Le petit vapeur n'a pas été supprimé, mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il existe aujourd'hui un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Il a été inauguré le 6 juillet 1885.

Au début, les trains ne mettaient pas moins de douze heures à franchir cette distance de 263 kilomètres, et ce long voyage, accompli en partie pendant les heures

les plus chaudes du jour, était tout à fait dépourvu d'agrément.

Mais qu'était-ce que cet inconvénient, d'ailleurs passager, en comparaison des bienfaits dont cette voie ferrée est la source pour le pays, des avantages chaque jour plus considérables qu'elle lui procure ?

Au point de vue militaire, elle assure la soumission définitive du Cayor qu'elle traverse. Elle passe par Louga, par N'Dande, l'ancienne capitale, par Kelle, près de N'Guiguis, par Meckné, localités dont le nom seul rappelle à nos soldats de cruelles souffrances et d'héroïques efforts trop souvent inutiles.

Au point de vue commercial, elle draine tous les produits de la région, en augmente la valeur, en fait surgir de nouveaux.

En partant de Saint-Louis, la ligne traverse l'île de Sor, où se trouve un appontement auquel les wagons apportent les marchandises destinées à être embarquées.

Une voie, dite maritime, s'avance dans le fleuve de 3 à 400 mètres. Elle s'embranché à la gare des voyageurs sur la ligne principale qui traverse, à 6 kilomètres de Saint-Louis, le marigot de Leybar, sur un pont métallique de 120 mètres. De Seybar, le train marche jusqu'à la station de Rao-Pondioune, placée

---

entre les deux villages qui portent ces noms, au milieu d'une région sablonneuse et à peu près déserte. De Rao à M'Pal, où de nombreux commerçants se sont établis près de la gare, le pays devient onduleux, boisé ; on voit apparaître les cultures de maïs et d'arachides. La ligne passe ensuite par les stations de N'Guik-Sakal, de Louga, de N'Goumba-Guéoul, de Kébemer, perce la grande forêt de ronniers située au centre du Cayor, en s'arrêtant aux gares de Kelle, de N'Dande, de N'Der Mekhé, de Piregourey, le site le plus pittoresque du parcours. Après Tivaouonne, c'est Thiès, avant lequel on traverse une région montagneuse, et le « ravin des Voleurs », où s'assemblaient les coupeurs de route qui pillaient les caravanes se rendant à Rufisque. A Thiès, le chemin prend une direction franchement ouest, par la forêt de Pout, passe sur un pont de pierre le marigot de la Tanma, et franchit des terrains marécageux jusqu'à Pout ; de ce point jusqu'à Sebikotane, on longe une forêt inextricable, puis, avant Rufisque, sur une longueur de 1.500 mètres, une autre forêt de baobabs gigantesques, une magnifique rangée de palmiers, et presque des prairies, dont le verdoisement est dû au voisinage du marigot de M'Bao, que le train franchit sur un pont métallique de 10 mètres. Il s'arrête encore à Tiaroye,

---

et enfin, après avoir longé la mer pendant plus de 14 kilomètres, il arrive à Dakar.

La longueur totale de la voie est de 263 kilomètres. Elle a été concédée à la Compagnie de construction des Batignolles pendant 99 ans ; l'Etat s'est réservé la faculté de rachat pendant 25 années, mais il a garanti à la Compagnie, pendant la durée de la concession, un revenu minimum de 1.154 francs par kilomètre exploité.

Pour les dépêches, Saint-Louis est relié à Dakar, à Bafoulabé, aux postes de la Barre, et aux stations intermédiaires entre ces points par le télégraphe électrique ; à Gorée-Dakar, par un télégraphe aérien. Enfin la colonie est reliée par un câble au continent européen.

Quant aux routes proprement dites, dans le bas Sénégal elles ne sont guère encore qu'à l'état de projet. Elles sont remplacées par des chemins, souvent de simples sentiers, que tracent les indigènes. Cependant, à l'entour des villes de Dakar, de Rufisque et de Saint-Louis, des tronçons existent sur une longueur d'environ 15 kilomètres.

Dans le haut Sénégal, au contraire, on trouve des routes plus longues, régulières et bien entretenues, notamment entre Badumbé et Bammako (443 kilomètres). Les voitures circulent entre Badumbé et Kita ;

---

elles ont transporté toutes les pièces des canonnières démontables qui naviguent aujourd'hui sur le Niger. De Kita à Koundou et de Koundou à Bammako, la route devient de plus en plus belle ; elle a de 8 à 10 m. de largeur, tantôt en plaine, tantôt en corniche : aussi les dioulah (marchands) ne cessent pas de la parcourir, et ils comprennent si bien les avantages des facilités de communication offertes, qu'ils s'empressent de prévenir les commandants de poste des moindres dégâts survenus.

Trois ponts construits en 1883-1884 complètent la route et la rendent ininterrompue. Ce sont les ponts de Kenieko, du Badingho et du Baoulé. Les deux premiers sont longs d'une trentaine de mètres, et le troisième n'en a pas moins de quatre-vingts, sur 3<sup>m</sup> 50 de large.

Tous ces travaux de route et de construction de ponts ont été exécutés sous la direction des officiers du corps de l'artillerie de la marine, à qui ils font le plus grand honneur.

Passons maintenant aux communications qui relient notre colonie à la France et à l'étranger.

Tous les vingt et un jours, venant de Liverpool, les paquebots appartenant à la *British and African steam Navigation Co*, après avoir relâché à Madère (possession

portugaise), Ténériffe et Grand-Canary (possessions espagnoles), touchent à Gorée, et continue jusqu'à Cameroon ou Kamerun (possession allemande).

Les mêmes ports sont visités au retour.

Une fois par mois, à des dates variables mais fixées d'avance par les itinéraires, deux fois en septembre et en novembre, on a les paquebots allemands de la compagnie *Woerman* qui viennent de Hambourg, ou y retournent.

Les communications avec la France sont assurées par les paquebots des *Messageries maritimes* de la ligne de la Plata, qui partent de Bordeaux les 5 et 20 et qui arrivent à Dakar les 14 et 29 de chaque mois.

Au départ du 5, ils font escale à la Corogne (au seul voyage du 5), à Lisbonne, Dakar (le 14), Rio-de-Janeiro (Brésil), Montevideo (Uruguay), Buenos-Ayres.

Au retour, ils passent à Dakar, les 11 et 26 de chaque mois. Les paquebots ayant quitté Bordeaux le 5 et arrivant à Buenos-Ayres le 1<sup>er</sup>, en repartent le 8 et touchent au retour à Montevideo, Rio-de-Janeiro, Bahia et Pernambuco (Brésil), Dakar (le 26), Lisbonne et Bordeaux.

Au départ du 20, les paquebots font escale à Lisbonne, Dakar (le 29), Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro (Brésil), Montevideo (Uruguay), Buenos-Ayres (Répu-

---

blique argentine). Les paquebots ayant quitté Bordeaux le 20 et arrivant à Buenos-Ayres le 17 en repartent le 24 et touchent au retour à Montevideo, Rio-de-Janeiro, Dakar (le 11), Lisbonne, la Corogne et Bordeaux.

En outre de la ligne régulière des paquebots des Messageries maritimes, la colonie a des relations fréquentes, mais à des dates variables :

1° Par les vapeurs des maisons *Maurel et H. Prom et Devès et J. Chaumet*, de Bordeaux. Le port d'attache de ces navires est Bordeaux.

2° Par les vapeurs de la *Compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique*, dont le siège social est à Marseille. Ces navires appartiennent à ce dernier port et visitent tous les points où la Compagnie a ses comptoirs et factoreries. La durée moyenne des traversées de Bordeaux et de Marseille au Sénégal est de onze à douze jours.

---

MÉTÉOROLOGIE, CLIMAT, MALADIES

LI SÉNÉGAL





## CHAPITRE XII.

### MÉTÉOROLOGIE. — CLIMAT. — MALADIES.

Les trois saisons. — Le soleil et le vent. — Requête aux fabricants de thermomètres. — Variations de température. — Raz de marée. — Marées. — Jour solaire. — Les *tornades*. — Triste réputation. — Terrible nomenclature. — L'impaludisme. — La fièvre jaune. — Chiffres sans commentaires. — Nos médecins. — Une chimère. — Les privilégiés. — Mesures de protection.

On peut dire qu'il existe au Sénégal trois saisons, dont deux, les deux extrêmes, très tranchées.

La première va du mois de décembre à la fin de février. A la fois sèche et fraîche, c'est de beaucoup la plus saine. Par malheur, ses agréments sont considérablement diminués sur le littoral par des souffles brûlants de l'est, qui, du matin à l'après-midi, font parfois monter le thermomètre de 20 degrés. Gorée a moins à les craindre, car leur chaude haleine se rafraîchit forcément en traversant une immense nappe d'eau pour arriver jusqu'à cette île.

En général, la température minima de cette saison est de 11° au-dessus de 0, la température maxima de 23 à 25 degrés à l'ombre, de 35 à 46 au soleil. Toutefois, lorsque soufflent les vents d'est, elle s'élève parfois jusqu'à 40 degrés à l'ombre.

La seconde saison comprend les mois de mars, d'avril et de mai. C'est l'époque des chaleurs intolérables, presque aussi dangereuse que la période suivante désignée sous le nom d'hivernage.

« Durant ces six mois de l'année, écrit le Dr A. Borius, il ne tombe pas une goutte de pluie, et le Sénégal offre, on peut le dire, un aspect aride et désolé qui rappelle les bords de la mer Rouge. »

L'hivernage commence vers la fin de mai ou le milieu de juin, et dure jusque vers la fin de novembre. La température moyenne est alors, à l'ombre, de 27 à 30 degrés au-dessus de zéro, et de 40 degrés au soleil, malgré les pluies torrentielles qui tombent pendant tous les mois de juillet, d'août et de septembre.

C'est à ce moment que le fleuve Sénégal s'enfle et monte avec une force et une vitesse considérables. Les terrains bas sont inondés, et à Saint-Louis le niveau s'exhausse d'un mètre au pied du magasin général de la Marine, situé au centre de la ville.

Quand les pluies cessent, les eaux se retirent, laissant à découvert d'immenses marécages, et de cette fange que recouvrent des détritns de toute sorte, s'exhalent des miasmes pestilentiels, redoutables générateurs d'épidémies.

On le voit par ce qui précède, les mois de décembre, de janvier et de février sont les trois plus favorables pour arriver au Sénégal, par une double raison : durant cette période la température s'éloigne moins de celle des zones tempérées, et c'est l'époque la moins insalubre de l'année.

Les deux principaux ennemis dont en toute saison doivent se garder ceux qui se rendent dans ce pays sont d'abord les rayons du soleil, très dangereux pour tous les Européens, mais particulièrement redoutables pour les nouveaux arrivants, puis les refroidissements brusques du corps en sueur. Sous cette température élevée, les courants d'air deviennent agréables, et non seulement on les supporterait volontiers, mais encore on les créerait. Malheur à l'imprudent qui se laisserait aller à y chercher une passagère sensation de soulagement : il y trouverait presque sûrement la mort !

Le danger est augmenté encore par les énormes oscillations que présente l'état hygrométrique de l'air et qui sont signalées dans les *Notices Coloniales*, d'où sont

---

tirés presque tous les renseignements qui suivent. Le corps humain éprouve les plus brusques impressions de froid et de chaud. A Saint-Louis, la quantité absolue de vapeur d'eau contenue dans l'air est double de ce qu'elle est en France ; les variations de la tension de la vapeur d'eau peuvent être de 1<sup>m</sup>1<sup>m</sup> 80 à 31<sup>m</sup>1<sup>m</sup>. Le climat de Saint-Louis présente donc une extrême variabilité à l'humidité.

Il est bon de faire remarquer que les chiffres de température indiqués plus haut sont très élevés, et qu'il est absolument ridicule de les exagérer encore, comme on le fait en inscrivant le mot *Sénégal* à côté du cinquantième degré de tous les thermomètres. La plus haute température observée à Bakel n'a pas dépassé 44 degrés. C'est déjà fort joli.

Débarrassons-nous rapidement de quelques autres détails météorologiques, pour arriver ensuite au phénomène atmosphérique le plus curieux du Sénégal, la *tornade*.

Les ports de ce pays voient fréquemment des raz de marée. De 1879 à 1883 on en a constaté en moyenn 43 par an à Saint-Louis, 31 à Rufisque et à Gorée. Dans la première de ces localités, ils atteignent leur maximum de fréquence et d'intensité en décembre

et janvier; dans les deux autres, c'est en mai et juin.

Les marées ne présentent rien de particulier au Sénégal. Dans la baie de Gorée, les courants, près de terre, sont soumis à leur influence; mais, à quelques milles au large, ils portent au sud avec une vitesse de 7 à 8 dixièmes de mille à l'heure.

Près de Saint-Louis, l'influence des marées se fait sentir à 2 ou 3 lieues des côtes, et dans le fleuve jusqu'à 228 milles; toutefois cette limite se restreint à mesure que la crue augmente, et la marée diminue seulement le courant d'une façon sensible. L'évitage des navires cesse dans le port de notre chef-lieu du mois d'octobre au mois de janvier.

Le jour solaire de lumière pleine va de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Le crépuscule dure 45 minutes en mai, juin et juillet, et 30 minutes seulement en novembre, décembre et janvier.

La pression atmosphérique est à peu près uniforme, le baromètre ne s'écartant presque jamais de 759 ou 760. Cet instrument n'annonce pas l'approche des perturbations atmosphériques, et, remarque curieuse, si une baisse peu importante se produit, c'est après la tornade, et non avant ou pendant.

On donne au Sénégal le nom de tornades à des sor-

tes de bourrasques assez violentes, de courte durée.

« Spéciale à la côte occidentale d'Afrique, ne se produisant que pendant l'hivernage, alors que la tension électrique de l'atmosphère augmente, la tornade est un phénomène météorologique curieux et saisissant. Comme formation et comme vitesse, on peut dire que toutes les tornades se ressemblent, et elles ne diffèrent les unes des autres que par la plus ou moins grande quantité de coups de tonnerre et de pluie qu'elles amènent. Mais toutes les tornades ne sont pas accompagnées d'averses et d'orages. Constituées par un mouvement des nuages et par un vent particulier, elles sont dans ce cas appelées *tornades sèches* et ne sévissent qu'à la fin de l'hivernage.

« Nous ne nous appesantirons pas sur la description de l'orage sans tornade, qui est l'exception, et nous nous arrêterons seulement à la vraie tornade, la perturbation la plus fréquente.

« Les vents ordinairement de S.-O. ont passé au N. ou au N.-E., puis ils cessent, et un calme d'assez courte durée s'établit. L'horizon s'obscurcit, une teinte sombre s'étend de l'E. au S.-E., et un immense arc de cercle, d'abord de couleur cuivrée passant rapidement à un gris noir assez foncé, se dessine. Les arbres, les objets se détachent en gris blafard sur ce fond plus accentué. Bientôt

---

une ligne droite affectant la forme d'un bourrelet, surmontée de dentelures régulières, délimite cet arc. Puis, lorsque cette ligne forme avec l'horizon un angle d'environ 30 degrés, la tornade éclate. Une brise violente, froide, se rapprochant du coup de vent, saute soit du N.-E. à l'est et au S.-E., soit du S.-O à l'ouest et au N.-O. Aussitôt la pluie tombe en averses torrentielles ; sa violence est telle que la peau ressent une impression très désagréable. Les coups de tonnerre ne tardent pas et bientôt on croit se trouver au centre d'une circonférence dont la courbure est décrite par des éclairs qui ne discontinuent point.

« Bien rares sont les cas de toitures enlevées, de cases détruites, d'arbres déracinés, de navires ou d'embarcations chassant sur leurs ancres ou coulés. La tornade ayant cette violence est une particularité qui fait époque, étant donnée son absence pendant quinze ou vingt années de suite.

« Des constatations faites au simple point de vue télégraphique pour nous permettre de nous rendre compte de l'intensité et de la fréquence des coups de foudre, il résulte que, durant l'hivernage de 1884, 132 orages ou tornades ont été signalés sur les différents points d'un réseau de 611 kilomètres. Les orages n'entrent dans ce



---

total que pour un tiers moins un, soit 43. Le nombre des poteaux foudroyés a été de 61, dont 23 sur la section de la ligne du fleuve Saldé et Aéré, 15 sur les sections N'Diaen, Podor et Dagana, 9 sur la section Dagana-Saint-Louis, 14 sur la ligne Saint-Louis-Dakar construite le long du littoral. De ces 14 poteaux, 5 ont été littéralement émiétés entre M'Bidjem et Rufisque, aux environs du marigot de la Tauma. La longueur du fil posé entre Saint-Louis et Saldé est de 344 kilomètres. Celle des fils développés entre Saint-Louis et la Barre, Saint-Louis et Dakar, Dakar et Rufisque, est de 267 kilomètres. La plus grande intensité, au point de vue des coups de foudre, s'est donc trouvée dans les perturbations venant du N.-E. et de l'est. »

Au point de vue sanitaire, le Sénégal jouit d'une réputation déplorable. Elle n'est, hélas ! que trop méritée, ce qui ne surprendra sans doute pas le lecteur après les informations météorologiques que nous venons de donner, et les renseignements divers qu'il a pu trouver dans le corps de l'ouvrage. S'il fallait énumérer toutes les maladies dont on peut souffrir au Sénégal, il serait presque nécessaire d'ajouter un autre volume à celui-ci, car celles de tous les autres pays s'y acclimatent parfaitement. Il n'y a même pas lieu de faire une

exception pour la phthisie, contre laquelle la chaleur du climat semblerait devoir protéger ; bien au contraire, cette cruelle ennemie de l'homme fait là-bas un très grand nombre de victimes (1/6 des décès), sans doute à cause des brusques variations de température déjà signalées, et aussi parce que les nègres deviennent très facilement poitrinaires.

Accordons rapidement une mention à la variole, à l'éléphantiasis, à la lèpre, etc., enfin et surtout au choléra qui, en 1863, par exemple, a tué, dans la seule ville de Saint-Louis, 2,500 noirs.

Il ne faudrait pas oublier non plus la dyssenterie, l'hépatite, le rhumatisme articulaire aigu, très fréquent au-dessus du cap Vert, l'insolation, etc., etc.

Enfin il faut consacrer des paragraphes spéciaux à l'*impaludisme* et à la *fièvre jaune*.

Pour la première de ces affections, dit le Dr Bordier, sur 100 malades, le nombre de ceux qui en sont atteints est, à Saint-Louis, de 33 ; dans le bas Sénégal, de 48 ; dans le haut Sénégal, de 72 ; à Gorée, de 61 ; dans le bas de la côte, de 87. 87 sur 100 ! Ces chiffres se passent de commentaires. L'*impaludisme* avancé amène rapidement la cachexie avec anémie profonde, décoloration et

tendance, au sujet de la moindre égratignure, à l'ulcère phagédénique des pays chauds.

La fièvre jaune est toujours importée au Sénégal. Elle vient, neuf fois sur dix, de la côte de Sierra-Leone, où elle est endémique. Les Anglais en cachent soigneusement la présence ; mais dès qu'elle prend chez eux une acuité épidémique, nous l'avons à Gorée. Les principales épidémies dont nous avons eu à souffrir sont celles de 1830, 1837, 1859, 1866, 1878, 1881, etc. Celle de 1830 frappa les Européens d'une manière effrayante, car sur 650 elle en atteignit 600 et en tua 328. Elle fut la cause de l'état de langueur où la colonie resta jusqu'en 1858 et dont elle n'est pas encore complètement sortie. Sur l'ensemble de toutes les épidémies, la moyenne des Européens frappés a été de 80 % et celle des Européens morts de 46 %.

Nous ne saurions terminer ce passage lugubre sans rendre ici un hommage bien mérité à nos médecins du Sénégal, et particulièrement aux médecins de la marine. Tous, quelle que soit l'épidémie qui sévisse, rivalisent d'ardeur et de zèle pour sauver les malheureux atteints par le fléau, ou du moins adoucir leurs souffrances ; nombre d'entre eux périssent chaque fois, victimes de leur dévouement. Les chiffres ont une éloquence brutale,

---

qui vaut parfois mieux que celle des phrases ; en voici un exemple : la mortalité au Sénégal, pour l'ensemble des fonctionnaires et des colons, est de 7,7 % ; s'il s'agit des médecins, elle s'élève à 18.5 % .

Mais, dira-t-on, ce sont sans doute les nouveaux débarqués qui meurent ainsi comme mouches ; ceux au contraire qu'un séjour plus ou moins long a déjà fortifiés, acclimatés...

Hélas ! l'acclimatement au Sénégal est une chimère ! « Que ceux, s'écrie le Dr Béranger-Féraud, que ceux qui voudraient soutenir qu'on parvient à s'acclimater au Sénégal, regardent seulement ceux qui se prétendent acclimatés, et je suis persuadé qu'ils ne continueront plus à discuter ! »

D'après ce médecin, qui a fait des maladies du Sénégal une belle et très complète étude, un fonctionnaire qui vit sobrement, qui observe une bonne hygiène, et qui ne sort jamais de Saint-Louis ou de Gorée, peut durer au Sénégal pendant 4, 5 et 8 ans au maximum.

Ce sont les hauts fonctionnaires qui résistent le mieux, pour trois raisons principales : ils ne sont pas envoyés dans les postes ; ils vivent plus confortablement ; enfin, n'étant plus jeunes, en général, ils font moins d'excès.

Pour des raisons analogues, et aussi parce qu'ils sortent

---

très peu, les Religieux des deux sexes vivent assez bien au Sénégal.

Les Européens ne sont pas les seuls à souffrir du terrible climat de cette colonie ; les Algériens que l'on y a envoyés comme soldats ne résistent pas mieux ; les Maures, lorsqu'ils viennent à Saint-Louis, craignent la fièvre pour eux-mêmes et pour leurs animaux ; enfin il n'est pas jusqu'aux nègres qui ne fournissent une statistique déplorable. D'après un proverbe du pays, le blanc meurt à la pousse des feuilles du baobab (à l'entrée de l'hivernage), et le noir au moment de leur chute (saison sèche) ; mais en somme le résultat est identique et pareillement fâcheux pour tous.

Après avoir exposé sans ambages les dangers que présente la colonie, il est d'une nécessité absolue d'ajouter que ces inconvénients vont en diminuant chaque jour, et que l'on finira par les atténuer dans des proportions bien plus notables encore, quand divers travaux d'assainissement, aujourd'hui en voie d'exécution ou seulement projetés, seront complètement achevés.

Les principaux de ces travaux consisteraient en barrages pour empêcher l'eau salée de refluer dans l'intérieur du pays, en plantations d'arbres destinés à arrêter le vent malsain des marigots, en éloignement des postes de

---

certains établissements insalubres, comme parcs à bœufs, abattoirs, etc.

Il serait également très important, pour empêcher la fièvre jaune d'arriver jusqu'à notre colonie, — nous le répétons, elle y est *toujours importée*, — d'avoir constamment deux médecins sanitaires en observation, l'un en Gambie, l'autre à Sierra-Leone, et d'organiser sur la côte des lazarets sérieux, notamment à Dakar-Gorée. Ils ne nuiraient pas plus au commerce de notre colonie qu'ils n'ont nui à celui de New-York ; bien au contraire, pour elle comme pour la grande cité américaine, l'application rigoureuse des règlements sanitaires et l'établissement d'une quarantaine serait une source de profits considérables, du jour où l'on saurait qu'elle est définitivement et victorieusement préservée contre la terrible maladie. Nous formons le vœu que ce jour se lève bientôt sur le Sénégal, et nous avons bon espoir de le voir réalisé dans un avenir prochain.

---



LISTE  
DES  
GOUVERNEURS DU SÉNÉGAL.

---

§ I. — De 1831 à 1850.

MM.

RENAULT DE SAINT-GERMAIN, chef de bataillon d'infanterie de marine, de 1831 à 1833 ;

CADÉOT, sous-commissaire de la marine, intérimaire, 1833 ;

QUERNEL, capitaine de frégate, intérimaire, 1834 ;

PUJOL, capitaine de frégate, de 1834 à 1836 ;

MALAVOIS, lieutenant de vaisseau, 1836 ;

GUILLET, sous-commissaire de la marine, intérimaire, 1836 ;

SORET, capitaine de corvette, de 1837 à 1839 ;

CHARMASSON, capitaine de vaisseau, de 1839 à 1841 ;

MONTAGNIÈS DE LA ROCHE, capitaine de vaisseau, 1841 ;

PAGEOT DES NOUTIÈRES, commissaire de la marine, intérimaire, 1842 ;

BOUET-VILLAUMEZ, capitaine de corvette, 1843 ;

LABOREL, chef de bataillon d'infanterie de marine, intérimaire, 1844 ;



---

THOMAS, commissaire de la marine, intérimaire, 1844 ;

OLLIVIER, capitaine de vaisseau, 1845 ;

HOUBÉ, chef de bataillon d'infanterie de marine, intérimaire, 1846 ;

Comte BOURDON DE GRAMONT, capitaine de corvette, 1846 ;

CAILLE, lieutenant-colonel, intérimaire, 1847 ;

BERTIN DU CHATEAU, chef de bataillon, intérimaire, 1847 ;

BAUDIN, capitaine de vaisseau, commissaire de la République, 1848 ;

AUMONT, capitaine de frégate, intérimaire, 1850.

§ II. — De 1850 à 1885.

MM.

PROTET, capitaine de frégate, puis capitaine de vaisseau, du 10 octobre 1850 au 16 décembre 1854.

FAIDHERBE, chef de bataillon, puis lieutenant-colonel et colonel du génie, du 16 décembre 1854 au 4 décembre 1861.

JAURÉGUIBERRY, capitaine de vaisseau, du 4 décembre 1861 au 14 juillet 1863.

FAIDHERBE, général de brigade, du 14 juillet 1863 au 12 juillet 1865.

PINET-LAPRADE, colonel du génie, du 12 juillet 1865 au 18 août 1869. Décédé à Saint-Louis.

---

TRÉDOS, commissaire de la marine, intérimaire, du 18 août au 17 octobre 1869.

VALIÈRE, colonel d'infanterie de marine, du 17 octobre 1869 au 14 juin 1876.

BRIÈRE DE L'ISLE, colonel d'infanterie de marine, puis général de brigade, du 14 juin 1876 au 15 avril 1881.

DE LANNEAU, capitaine de vaisseau, puis contre-amiral, du 15 avril au 5 août 1881. Décédé à Saint-Louis.

DEVILLE DE PÉRIÈRE, commissaire de la marine, intérimaire, du 5 août au 2 octobre 1881.

CANARD, colonel de Spahis, du 2 octobre 1881 au 28 juin 1882.

VALLON, capitaine de vaisseau, du 28 juin au 16 novembre 1882.

RENÉ SERVATIUS, du 16 novembre 1882 au 20 juin 1883. Décédé à St-Louis.

LE BOUCHER, directeur de l'intérieur, intérimaire, du 20 juin au 15 août 1883.

BOURDIAUX, colonel d'artillerie de marine, intérimaire, du 15 août 1883 au 15 avril 1884.

SEIGNAC-LESSEPS, entré en fonctions le 15 avril 1884

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE I

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Situation, délimitation. — Le littoral : caps, baies, îles, etc. —  
Les montagnes : les monts Kong ; le Fouta-Djallon. — Région  
du Fouta-Djallon. — Cataractes de Gouina et de Félou. —  
Cours d'eau : le Sénégal et ses affluents ; cours du fleuve  
et accidents divers ; le paysage ; un joli tableau. —  
Marche d'un convoi. — Lacs et marigots. . . . . 9

## CHAPITRE II

### NIGER. — EXPLORATIONS.

Courtes lignes sur un grand fleuve. — Un pays bien arrosé. —  
Martyrologe. — Mungo Park ; le deuxième voyage ; un pays  
inhospitalier ; disparu ! — René Caillé : dur apprentissage ;  
triste situation ; un voyage pénible ; Kabra et Tombouc-  
tou. — Le lieutenant Mage et le Dr Quintin ; une ville  
bruyante. . . . . 9

## CHAPITRE III

### DÉPENDANCES DU SÉNÉGAL.

La Casamance : une navigation difficile ; Carabane ; les rives ;  
Sedhiou, etc. — Les Rivières du Sud : Rio-Cassini, Rio-  
Nunez, Rio-Pungo, Mellacorée. . . . . 53



## CHAPITRE IV

## LES HABITANTS DU SÉNÉGAL.

Recensement. . . . .	65
Ethnographie. . . . .	68
I. <i>Race Nègre</i> : Ouoloffs et Sérères : avantages physiques, qualités et défauts ; religion, langue, chefs.	
Soninkés et Mandingues : leurs origines ; étymologie de leurs noms ; grandeur et décadence ; type ; caractère, etc. ; abondance de dialectes.	
Peuplades diverses ; Auvergnats et Bohémiens d'Afrique, etc.	69
II <i>Les Peuls</i> : Orthographes diverses. — Origines mystérieuses. — Singulières parentés. — Peuls de différentes couleurs. — Leur physique, leur moral. — La langue ; une nouvelle grammaire. — Les Toucouleurs ; leur portrait, leurs mœurs, leur manière de combattre. . . . .	
	79
III <i>Race Khamitique Maures</i> : Les castes. — Berbères et Arabes. — Etymologie du mot <i>Sénégal</i> . — Maisons volantes. — Un camp ; le départ. — Pauvres autruches ! — Sobriété et glotonnerie. — Ces dames. — De beaux hommes. — Singulière mode de coiffure. — Mariages et divorces. — Coutumes diverses. — <i>Griots</i> ; avis aux poètes. — Arts et métiers. — Apologue instructif. — La guerre : les armes, le costume, coutumes guerrières, le courage chez les Maures. — Un stoïcien Pourogne. . . . .	
	85

## CHAPITRE V

## LES FRANÇAIS AU SÉNÉGAL. — AVANT 1854.

Nos débuts. — La troque. — Richelieu et les Compagnies. — Vœu d'un créole. — André Brûe ; petits moyens, grands effets. — Fortunes diverses. . . . .	107
--	-----

## CHAPITRE VI

DE 1854 à 1877.

Les coutumes. — Ordres énergiques. — Conquête du Oualo. — Guerre contre les Trarzas ; insolences ; un beau trait. — Al-Hdji-Omar. — Paul Holl à Médine. — Expéditions diverses. — Lat-Dior. . . . . 119

## CHAPITRE VII

DE 1877 à 1885.

Noms glorieux. — Le Soudan. — Projet abandonné. — Le capitaine Galliéni. — Tentatives diverses de pénétration dans le continent africain : chemin de fer transsaharien, mer intérieure, etc. . . . . 137

## CHAPITRE VIII

DE 1877 A 1885 (*suite*).

Expédition du capitaine Galliéni. . . . . 145

## CHAPITRE IX

DE 1877 A 1885 (*suite*).

Explorations du docteur Bayol. — Campagnes du colonel Borgnis-Desbordes. — Lat-Dior. . . . . 163

## CHAPITRE X

DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU SÉNÉGAL.

Institutions diverses. — Administration de la justice. — L'instruction publique au Sénégal ; une idée de nègre, sa réalisation. — Principaux centres : Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque, etc. . . . . 173

## CHAPITRE XI

## EXPLOITATION DU SÉNÉGAL.

Agriculture : concessions de terres, productions, produits naturels ; une plante précieuse ; la gomme ; les animaux domestiques ; les autres ; les essences forestières. — Richesses minérales. — Industrie et commerce. — Importation et exportation. — Communications avec le haut Sénégal ; avec la région des Rivières du Sud. — Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; un voyage peu agréable ; inconvénient bien compensé ; la ligne. — Communications avec la France et l'étranger. 199

## CHAPITRE XII

## MÉTÉOROLOGIE, CLIMAT, MALADIES.

Les trois saisons. — Le soleil et le vent. — Requête aux fabricants de thermomètres. — Variations de température. — Raz de marée. — Marées. — Jour solaire. — Les tornades. — Triste réputation. — Terrible nomenclature. — L'impaludisme. — La fièvre jaune. — Chiffres sans commentaires. — Nos médecins. — Une chimère. — Les privilégiés. — Mesures de protection. . . . . 219

Liste des gouverneurs du Sénégal. . . . . 233

